Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY

-

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023 OUVERTE À 19h30

L'an deux **mille vingt-trois**, **le 6 novembre,** le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY,** dûment convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER.**

Délibération n° 2023-089

Engagement de la Convention Territoriale Globale et des pistes d'actions associées

Nombre de conseillers :
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 27

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, François DAVIET, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Élodie DONDIN à Monsieur Stéphane RIALLAND
Madame Charlotte PASSETEMPS à Monsieur Michel PASSETEMPS

Secrétaire de séance :

Élisabeth BOIVIN

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF déploie un nouveau cadre de référence « Convention Territoriale Globale » (CTG) qui prend le relais des Contrats Enfances Jeunesse (CEJ) tout en proposant une approche globale du territoire, et ce de deux façons : en élargissant les thématiques examinées au-delà de l'enfance jeunesse, et en recherchant l'association de l'intercommunalité et de l'ensemble de ses communes membres.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention : petite enfance, jeunesse, cadre de vie, accès aux droits et aux services, logement, médiation familiale, lutte contre la pauvreté et l'isolement. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la Convention Territoriale Globale (CTG).

Dans le cadre d'un travail partenarial mené entre la CCFU, les communes membres (La Balme de Sillingy, Choisy, Lovagny, Mésigny, Nonglard, Sallenôves, Sillingy) et la CAF, un diagnostic des dynamiques et des besoins de la population a été réalisé dès avril 2023, avec le bureau d'étude ITHEA.

Ce diagnostic a permis de dégager les thématiques prioritaires du territoire qui se traduisent par les orientations stratégiques suivantes :

- **La petite enfance et la parentalité** : poursuivre le développement de la politique petite enfance communautaire et renforcer le soutien à la parentalité,
- **La jeunesse et la parentalité** : améliorer l'offre à destination des jeunes et renforcer le soutien à la parentalité,
- **L'animation de la vie sociale et locale** : favoriser les actions en matière d'animation de la vie sociale et locale.

Ces orientations seront déclinées et mises en œuvre par le programme d'actions suivant, validé par le comité de pilotage le 27 septembre 2023 et par le bureau communautaire le 12 octobre 2023 :

- Axe 1 : Petite enfance et parentalité

Objectif 1.1 : Améliorer l'accès au mode d'accueil de son choix

- Action 1.1.1 : Renforcer le rôle du RPE en tant que guichet unique petite enfance
- Action 1.1.2 : Suivre le développement de l'offre d'accueil sur le territoire
- Action 1.1.3 : Développer les partenariats avec le PMS et l'ASE

Objectif 1.2 : Développer une approche respectueuse de la nature au sein des structures petite enfance

- Action 1.2.1 : Utiliser des produits de nettoyage et d'entretien plus respectueux de l'environnement
- Action 1.2.2 : Définir un projet pédagogique en lien avec la nature
- Action 1.2.3 : Travailler à l'obtention du label Eco-crèche

Objectif 1.3 : Augmenter la qualité de l'accueil et soutenir la parentalité

- Action 1.3.1 : Soutenir la fonction parentale par des ateliers parents / enfants

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

- Action 1.3.2 : Favoriser les projets innovants d'animation dans les lieux de vie
- Action 1.3.3 : Faciliter le départ en formation des assistants maternels

- Axe 2 : Jeunesse et parentalité

Objectif 2.1 : Adapter la communication des collectivités à destination des jeunes
- Action 2.1.1 : Porter une réflexion sur la diversification des canaux de communication
- Action 2.1.2 : Organiser un forum jeunesse intercommunal

Objectif 2.2 : Encourager l'engagement et l'implication des jeunes du territoire
- Action 2.2.1 : Déployer des chantiers éducatifs réguliers
- Action 2.2.2 : Créer un espace jeune intercommunal

Objectif 2.3 : Renforcer l'accompagnement des parents à Fier et Usses
- Action 2.3.1 : Créer un annuaire des services aux familles
- Action 2.3.2 : Etendre l'action « Parent'hese enfant'ine » à l'ensemble des communes du territoire
- Action 2.3.3 : Créer une Maison Intercommunale des Familles (MIF)
- Action 2.3.4 : Créer un réseau de professionnels dédiés sur la thématique de la parentalité

- Axe 3 : Animation de la vie sociale et locale

Objectif 3.1 : Faciliter l'information des habitants sur le territoire
- Action 3.1.1 : Créer de nouveaux outils d'information et d'orientation
- Action 3.1.2 : « Bien vivre sur le territoire » : un livret d'informations pour tous les habitants

Objectif 3.2 : Diversifier l'offre d'animation à destination des habitants
- Action 3.2.1 : Mettre en place un café des habitants
- Action 3.2.2 : Organiser une journée annuelle du bénévolat
- Action 3.2.3 : Porter une réflexion sur le déploiement d'un tiers-lieu intercommunal « La Maison pour tous »

Objectif 3.3 : Renforcer l'accompagnement des parents à Fier et Usses
- Action 3.3.1 : Développer l'inclusion numérique pour améliorer l'accès aux droits
- Action 3.3.2 : Faciliter le repérage des personnes isolées à Fier et Usses

La Convention Territoriale Globale (CTG), élaborée pour une période de cinq ans de 2023 à 2027 et dont le projet est joint à la présente délibération, doit être signée par la CAF, la CCFU et les sept communes membres.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le code général de la fonction publique (CGFP) ;

Considérant le diagnostic partagé réalisé en 2023 ;

Considérant le plan d'actions correspondant axé autour des objectifs communs ;

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Considérant que la Convention Territoriale Globale constitue un véritable projet social de territoire ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve la Convention Territoriale Globale (CTG) annexée à la présente délibération.

Article 2 :

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN

Mairie de la BALME-DE-SILLINGY * 74 * Haute-Savoie *

Le Maire
Séverine MUGNIER

Délibération certifiée exécutoire compte tenu ;
De sa réception en Préfecture le 08/11/2023
De sa publication le 08/11/2033

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Annexes à la délibération n° 2023-089

Engagement de la Convention Territoriale Globale et des pistes d'actions associées

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de Haute-Savoie représentée par la Présidente de son Conseil d'administration, Mme Flavie Vercoutère et par son Directeur, M. Olivier Paraire, dûment autorisés à signer la présente convention ;

  Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La Communauté de communes de Fier et Usses représentée par son Président, Mr Henri Carelli

Et

- La commune de La Balme de Sillingy représentée par sa Maire Mme Séverine Mugnier
- La commune de Choisy, représentée par son Maire, M Yves Guillotte
- La commune de Lovagny, représentée par son Maire, M Henri Carelli
- La commune de Nonglard, représentée par son Maire, M Christophe Guitton
- La commune de Mesigny, représentée par sa Maire, Mme Sylvie Leroux
- La commune de Sallenôves représentée par sa Maire, Mme Maly Sbaffo
- La commune de Sillingy, représentée par son Maire, M Yvan Sonnerat

Dument autorisés à signer la présente convention par délibération de leur assemblée générale ;

Ci-après dénommé « les Collectivités » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de Haute-Savoie en date du 3 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Fier et Usses en date du 26 octobre 2023 figurant en annexe 5 de la présente convention.

Vu la délibération du Conseil municipal de La Balme de Sillingy, en date du ..... figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du Conseil municipal de Choisy, en date du ..... figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du Conseil municipal de Lovagny, en date du ..... figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du Conseil municipal de Nonglard, en date du ..... figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du Conseil municipal de Mesigny, en date du ..... figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du Conseil municipal de Sallenôves, en date du ..... figurant en annexe 5 de la présente convention

Vu la délibération du Conseil municipal de Sillingy, en date du ..... figurant en annexe 5 de la présente convention

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Sommaire

Article préliminaire : Préambule 5

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale 6

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caf 7

Article 3 : Les champs d'intervention des collectivités… 5

Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins 6

Article 5 : Engagements des partenaires 8

Article 6 : Modalités de collaboration 6

Article 7 : Echanges de données 9

Article 8 : Communication 7

Article 9 : Evaluation 9

Article 10 : Durée de la convention 7

Article 11 : Exécution formelle de la convention 9

Article 12 : La fin de la convention 10

Article 13 : Les recours 10

Article 14 : Confidentialité 7

Annexes : 12

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, schéma d'accessibilité aux services, stratégie de lutte contre la pauvreté…
En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire tel que décrit dans l'annexe 1.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Haute-Savoie, la Communauté de communes Fier et Usses et les communes de la Balme de Sillingy, Choisy, Lovagny, Nonglard, Mésigny, Sallenôves, Sillingy souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi en tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de communes Fier et Usses , les communes de la Balme de Sillingy , Choisy, Lovagny, Nonglard, Mésigny, Sallenôves, Sillingy concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Favoriser l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COLLECTIVITES

La répartition des compétences respectives entre le CCFU et les communes est la suivante :

	Petite enfance	Enfance	Jeunesse	Autres compétences	CEJ enfance	CEJ jeunesse
CCFU	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
La Balme de Sillingy	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Choisy	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Lovagny	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Nonglard	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Mésigny	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Sallenôves	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Sillingy	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les objectifs partagés sont définis en annexe 1 de la présente convention (diagnostic).

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de Haute-Savoie, la Communauté de communes Fier et Usses et les communes de la Balme de Sillingy,Choisy, Lovagny, Nonglard, Mésigny, Sallenôves, Sillingy s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1[1] à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et des collectivités.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de communes Fier et Usses.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et/ou la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

[1] Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation sera conduite au fur et à mesure de l'avancée de la CTG et sera validée par le comité de pilotage.

Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Annecy, le **……**2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Pour la Caisse d'allocations familiales de Haute-Savoie, Le Directeur	La Présidente	Pour la Communauté de Communes de Fier et Usses, Le Président
Olivier PARAIRE	Flavie VERCOUTERE	Henri CARELLI

La Maire de la Commune de La Balme de Sillingy,	Le Maire de la Commune de Choisy,	Le Maire de la Commune de Lovagny,	Le Maire de la Commune de Nonglard,
Séverine MUGNIER	Yves GUILLOTTE	Henri CARELLI	Christophe GUITTON

La Maire de la Commune de Mesigny,	La Maire de la Commune de Sallenôves,	Le Maire de la Commune de Sillingy,
Sylvie LEROUX	Maly SBAFFO	Yvan SONNERAT.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

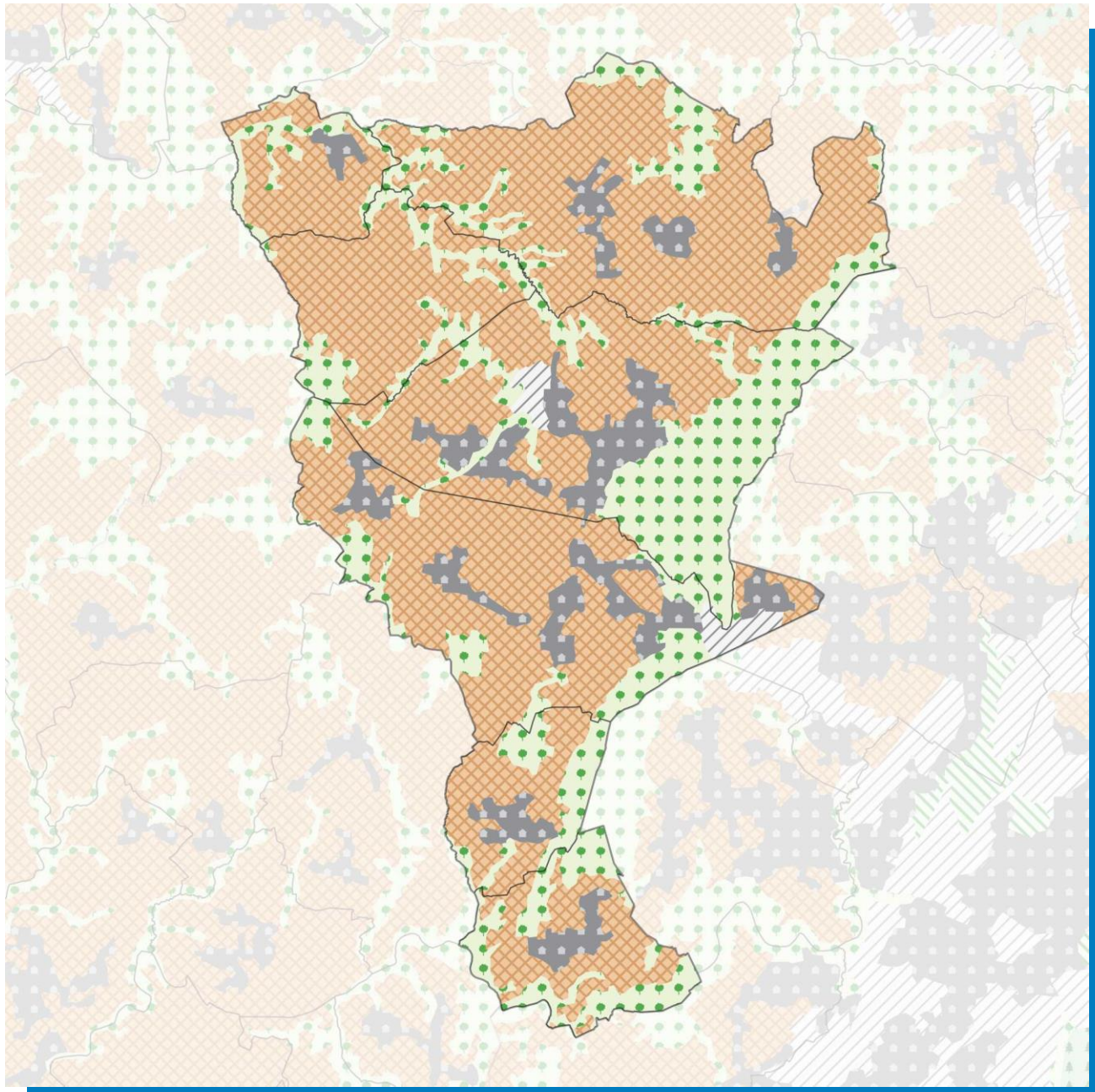

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

RAPPORT DE DIAGNOSTIC

Juin 2023

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

INTRODUCTION

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Elle définit le cadre politique partagé entre la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Savoie et la Communauté de Communes Fier et Usses.

Il s'agit d'un contrat multithématique portant sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi sur le vieillissement de la population, le logement, le handicap, l'accès aux droits et l'animation de la vie sociale et locale.

La CTG est une convention d'objectifs communs, au sein de laquelle les collectivités se fixent un cap à tenir pour une meilleure cohérence des services, au service des familles du territoire.

La démarche s'appuie sur un diagnostic social du territoire afin de mettre en lumière les adéquations et carences entre les besoins des usagers et l'offre présente sur le territoire. Le diagnostic partagé préalable à la rédaction de la CTG doit associer l'ensemble des acteurs concernés. Il vise également à faire émerger les priorités en termes de politiques familiales et sociales sur le territoire, les arbitrages nécessaires à la programmation des interventions, ainsi qu'une meilleure compréhension des enjeux et leviers financiers à mobiliser prioritairement.

Ce diagnostic doit donc permettre :

- Une veille territoriale à l'échelle de la Communauté de communes
- Une analyse de l'écart entre le besoin et l'offre de services existante selon les thématiques
- Une analyse des interactions entre les problématiques pour mieux identifier les composantes du territoire
- La définition des orientations stratégiques

OBJECTIFS

Dresser un diagnostic large et approfondi pour avoir une vision globale des besoins des habitants sur la CC de Fier & Usses

Cartographier l'offre existante et envisager de nouveaux axes de développement

Associer l'ensemble des acteurs concernés afin de favoriser la coordination et le travail en transversalité sur le territoire

Fier & Usses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SOMMAIRE

1. DYNAMIQUES DU TERRITOIRE
2. PETITE ENFANCE
3. ENFANCE
4. JEUNESSE
5. FAMILLES & PARENTALITÉ
6. SENIORS
7. ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
8. SOLIDARITÉS
ANNEXES

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

COMMENT LIRE VOTRE RAPPORT ?

Le rapport de diagnostic est un document dense où figurent un nombre conséquent d'éléments sur la population de la Communauté de Communes Fier et Usses (statistiques et cartographies notamment) mais aussi des pages de synthèse en début de chaque thématique pour vous permettre une lecture rapide du document.

NOTA BENE. Les éléments statistiques traités dans le diagnostic permettent une comparaison de la donnée savinienne avec les territoires de comparaison choisis à savoir : la **Communauté de Communes du Pays de Cruseilles**, la **Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie**, le département de **Haute Savoie** et la **France métropolitaine.**

L'intitulé de la sous-thématique

Les questions à se poser pour faire parler les chiffres

Des clés de lecture pour approfondir un indicateur, donner une définition ou aller plus loin sur la thématique (sources, bonnes pratiques…)

Les « indicateurs » clés sont en couleur et précisés dans les titres des graphiques

Les termes suivis d'une étoile font l'objet d'une définition dans le glossaire en fin de document

La source du graphique, accompagnée d'une phrase permettant de le lire simplement

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

BON A NOTER

Les cartographies proposées pour chaque thématique du Profil Croisé sont proposées à l'échelle de l'EPCI.

Cette carte permet de positionner chacune des communes.

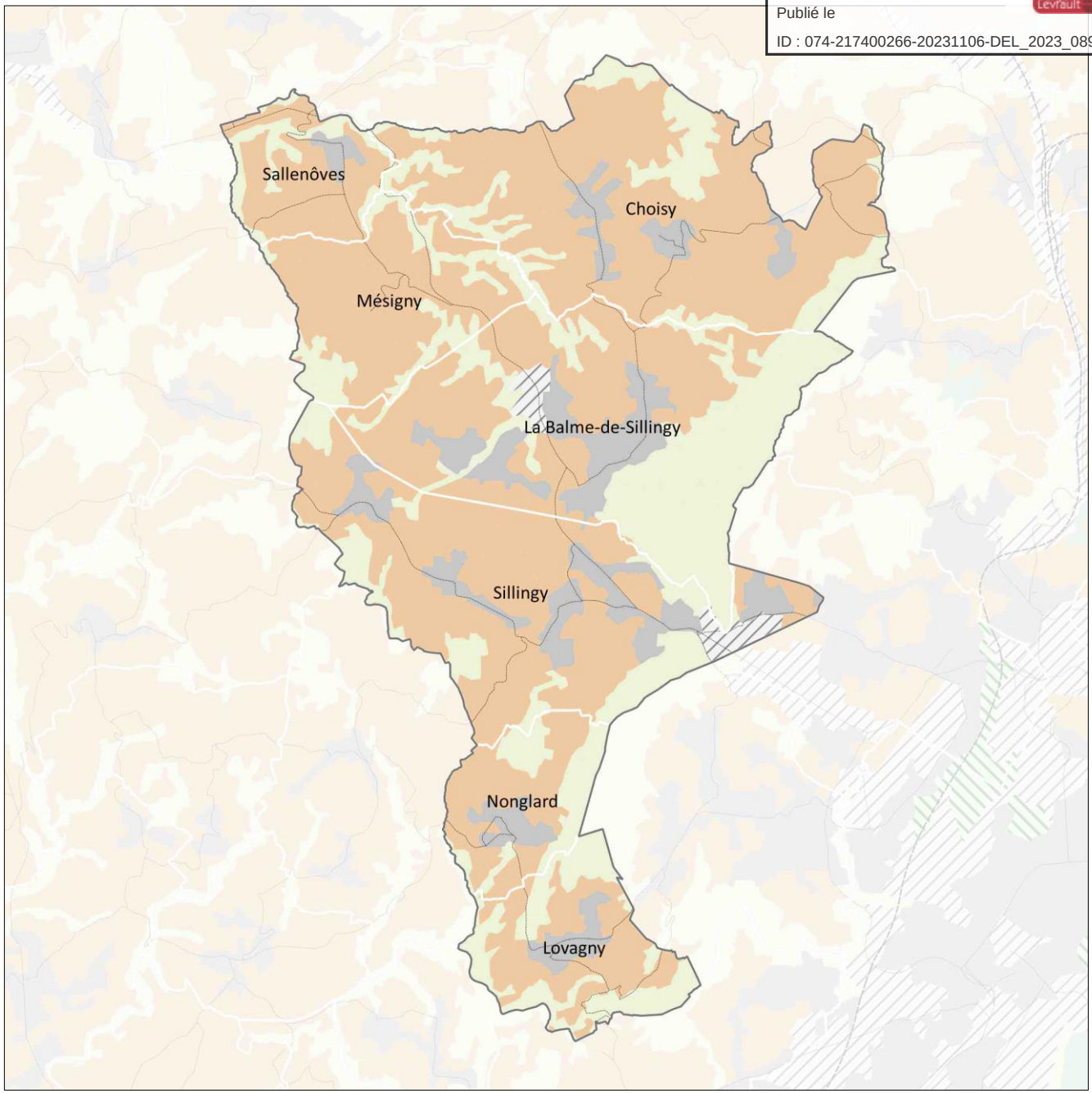

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

FOCUS SUR LES GROUPES DE TRAVAIL

Les 24 mai et 7 juin, deux groupes de travail ont été organisés afin de mobiliser les acteurs de terrain (élus, agents, partenaires…), en contact régulier avec la population.

Ces tables rondes d'une durée de 2h30 ont permis de travailler, dans un premier temps avec les agents et partenaires et dans un second temps avec les élus, sur les thématiques suivantes :

- Petite enfance ;
- Enfance ;
- Jeunesse ;
- Seniors ;
- Solidarités ;
- Animation de la vie sociale ;
- Handicap ;
- Parentalité.

Une trentaine de participants étaient présents dans le cadre du groupe « Agents et partenaires » et une dizaine d'élus ont échangé lors du second temps d'échange.

L'objectif était d'approfondir avec eux le diagnostic et d'identifier des axes de travail prioritaires. Ces axes de travail sont présentés dans le présent diagnostic, sur les pages de synthèse thématique (ex : p. 13).

Photo issue du temps de travail avec les élus – Ithéa

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

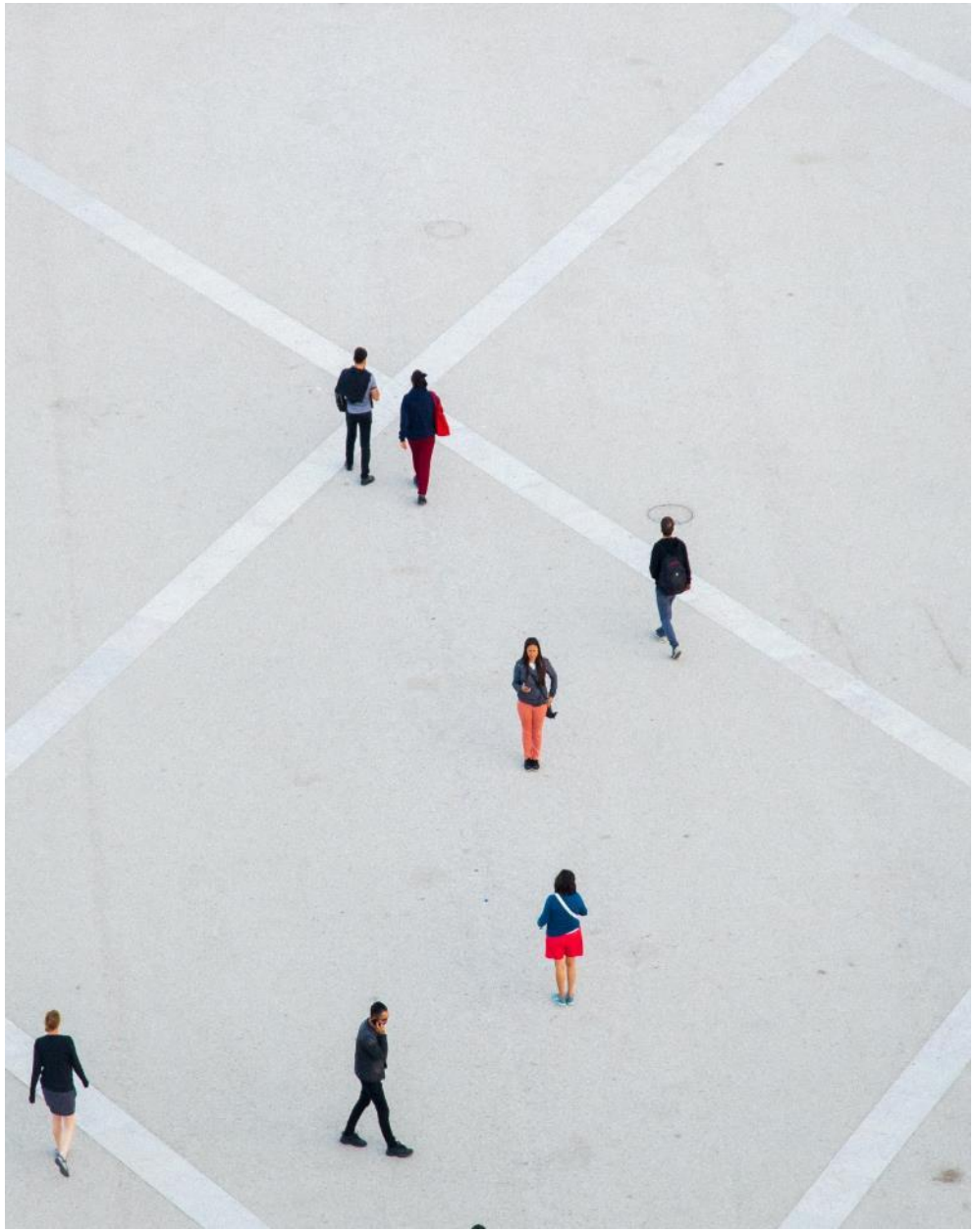

1.
DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

1.1 Principales dynamiques

1.2 Tranches d'âge

1.3 CSP, Diplôme, Nationalité, Immigration

1.4 Focus : logement

1.5 Focus : emploi

1.6 Focus : égalité femme-homme

Revenir au sommaire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE – DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Ce que disent les chiffres

- Une **population en augmentation continue et une évolution particulièrement marquée à partir de 1999 :** + 5 598 en 20 ans
  - Une population de 15 868 au 1er janvier 2023 sur la Communauté de Communes de Fier et Usses
  - Une hausse de la population imputable à un **solde naturel positif** (0,9%) : il y a davantage de naissances que de décès sur le territoire, et à un **solde migratoire légèrement positif** (0,3%) : il y a davantage d'arrivées que de départs de ménages sur le territoire de la Communauté de Communes
    - Une situation semblable aux communautés de communes de comparaison et à la tendance départementale mais un solde migratoire inférieur à celui de la CC du Pays de Cruseilles (1,0%), de la CC Rumilly Terre de Savoie (0,7%) et du département (0,4%)
- Une **population jeune,** mais un **vieillissement de la population à appréhender**
  - Un indice de jeunesse élevé : 14 personnes de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 60 ans contre 13 pour la CCRTS et 11 pour le département
  - Toutefois, un taux relativement élevé d'habitants de 45 à 59 ans (22%), impliquant un vieillissement de la population à anticiper
  - Une augmentation de la population senior de plus de 60 ans ces 10 dernières années (+1 012 personnes) (Cf. thématique seniors, p. 65)

Indicateur clé | Variation annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2019

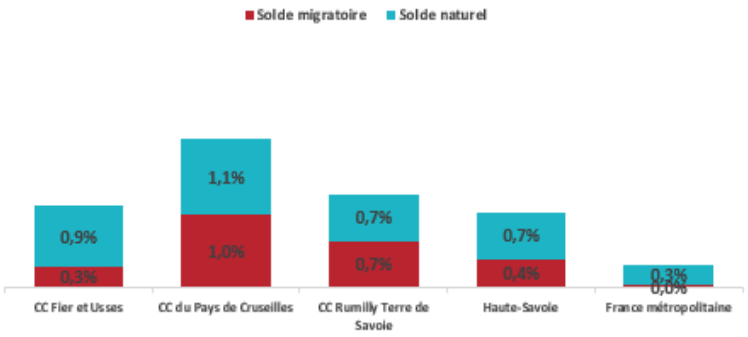

Source : INSEE 2014-2019

- D'un point de vue socio-économique, **un profil d'actifs de type « classe moyenne » et en hausse**
  - 11% de Cadres et de Professions Intellectuelles Supérieure (14% pour la CCPC), un taux supérieur à celui de la CCRTS (7%) et en hausse depuis 2009 (+40%)
  - 21% de Professions Intermédiaires contre 23% pour la CCPC et 17% pour la CCRTS. Une part qui augmente de 23% entre 2009 et 2019
  - 14% d'actifs appartenant à la CSP Ouvriers, un taux légèrement supérieur à celui de la CCPC (12%) mais inférieur à celui de la CCRTS (17%)
  - 20% de Retraités, un taux légèrement supérieur à celui de la CCPC (18%) mais inférieur à celui de la CCRTS (24%)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE – DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Ce que disent les chiffres

- Une **part de personnes diplômées de l'enseignement supérieur plus élevée qu'ailleurs** :
  - 36 % de diplômés de l'enseignement supérieur et un taux de diplômés en forte hausse
  - Toutefois, une part de population non diplômée (18%) supérieure à celle de la CCPC (15%) mais inférieure au reste des territoires de comparaison et en diminution
- Un **profil des nouveaux arrivants sur le territoire renforçant la situation actuelle**
  - Des nouveaux arrivants majoritairement en âge de travailler : 58% entre 25 et 54 ans
  - Des nouveaux arrivants issus principalement des Catégories Socio-Professionnelles Professions intermédiaires, Cadres, Employés et « Autres »

Âge des arrivants par rapport au reste de la population

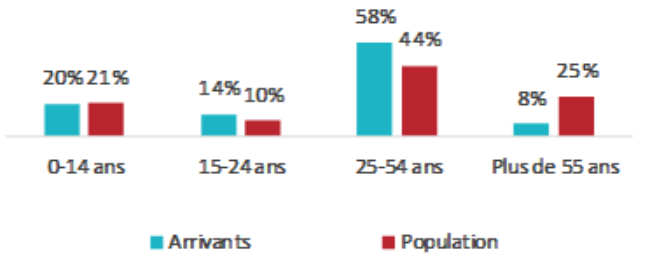

Source : INSEE 2019

Inscrit dans le projet de territoire !

AMBITION II – Développer un haut niveau de services et renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire :
Une ambition élaborée dans le cadre du projet de territoire, en réponse aux tendances démographiques auxquelles est soumis le territoire de la CCFU, formule l'enjeu de **maintenir une offre de services qui rencontre les besoins et les attentes de la demande.**

L'arrivée d'une nouvelle population se manifeste par une demande importante auprès des services (petite enfance…) mais aussi par un renouvellement des besoins (offre culturelle et offre de loisirs…). Ainsi la crainte exprimée est **qu'un « développement mal maîtrisé finisse par réduire le territoire à sa seule fonction résidentielle »**

La prise en compte de cette évolution requiert selon les élus de :
- Développer des équipements et des services
- Soutenir et rehausser la performance économique du territoire
- Améliorer l'équilibre fonctionnel du territoire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE – DYNAMIQUES DU TERRITOIRE : FOCUS LOGEMENT

Ce que disent les chiffres

- Un **nombre de logements en hausse constante depuis les années 1980** : de 2 888 logements en 1982 à 6 770 en 2019
    - Une augmentation de 772 logements entre 2009 et 2019
    - Une dynamique de construction de logements supérieure aux tendances départementale et nationale: 29 logements autorisés en moyenne pour 1000 logements pour la CCFU, contre 21 pour le département et 11 à l'échelle nationale
    - Un taux de vacance des logements moins élevé qu'ailleurs (5,5%) pouvant indiquer une situation de tension au sein du marché immobilier de la CCFU
- Un **parc de logements relativement onéreux et potentiellement peu vétuste**
    - Un prix du foncier relatif avec un loyer moyen au m² supérieur à la CCRTS : 15,15€ pour les appartements, contre 13,55€ pour la CCRTS et 16,14€ pour la CCPC, et 13,23€ pour les maisons pour la CCFU et la CCRTS, contre 15,71€ pour la CCPC
    - 15% des résidences principales ont été construites avant 1971 (soit avant la première réglementation thermique) indiquant une présence limitée de logements potentiellement vétustes (27% pour le département)
- Un **parc principalement marqué par des logements de type T4** (24%) **et T5** (48%), à lier au profil familial de la commune
    - Une tendance similaire aux CC de comparaison mais supérieure à celle de la CCRTS où les T5 sont moins présents (42%)
    - Une absence de logements de petite taille, questionnant l'accès de certains profils (jeunes, seniors…) : un enjeu inscrit dans le PLH
- Un **parc de logement récent et en hausse**
    - Une part de 11% de logements sociaux, en hausse depuis 2013 (de 537 logements en 2013 à 685 en 2021)
    - Un taux de vacance du parc social plus faible que celui du parc privé (1,3%), pouvant être significatif d'un risque de tension sur cette partie du parc
    - Un parc principalement marqué par des logements de type T3 (38%) et T4 (28%), une tendance proche de celle des CC des comparaison (Ex. 41% de T3 pour la CCPC et 40% pour la CCRTS, et 24% de T4 pour la CCPC et 29% pour la CCRTS)
    - Des logements sociaux moins anciens et peu vétustes, avec une date moyenne de construction en 2002
        - Une présence limitée de logement passoire thermique : (9% ont un Diagnostic de Performance Energétique supérieur à D contre 20% pour la CCPC et 15% à l'échelle départementale), faisant peser un moindre coût de factures énergétiques sur les locataires
    - Un loyer moyen au m² légèrement plus onéreux qu'ailleurs : 6,17€ contre 5,97€ pour la CCPC, 5,69€ pour la CCRTS mais légèrement inférieur à la moyenne départementale 6,33€, pouvant complexifier l'accès au logement aux publics les plus précaires

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE – DYNAMIQUES DU TERRITOIRE : FOCUS EMPLOI

Ce que disent les chiffres (1/2)

- Une **insertion professionnelle satisfaisante**
  - Un taux de chômage similaire aux tendances des CC de comparaison et inférieur aux tendances départementale et nationale : 8% des 15-64 ans sont au chômage pour la CCFU, la CCPC et la CCRTS, contre 10% pour le département et 13% pour la France métropolitaine
    - Un taux de chômage plus important dans les communes de Choisy et la Balme-de-Sillingy (Cf. carte p.31)
  - Un taux d'activité des 15-64 ans élevé (81%) et similaire aux territoires de comparaison (ex. 79% pour la CCRTS et 80% pour le département)
  - Toutefois, des difficultés d'insertion professionnelle davantage marquées chez les jeunes, avec un taux de chômage de 16% pour les 15 – 24 ans, un taux ayant baissé de 1% entre 2014 à 2019
- Une **hausse continue des Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) depuis 2009** au sein de la population
  - Une hausse du nombre de DEFM entre 2009 et 2019 : de 600 personnes à 965, suivant la tendance nationale
    - Toutefois, une fluctuation de ce nombre observée depuis 2019 : de 965 DEFM en 2019 à 1095 en 2020, puis 1020 en 2021, dépassant la tendance nationale. Un pic observé en 2020 à lier avec le contexte de crise sanitaire
  - En 2021, 11 DEFM pour 100 actifs à Domène, un taux supérieur à celui de la CCPC (9 DEFM pour 100 actifs) mais inférieur à celui de la CCRTS (13 DEFM pour 100 actifs) et aux tendances départementale (14) et nationale (19)

Indicateur clé | Taux de chômage* des 15-64 ans

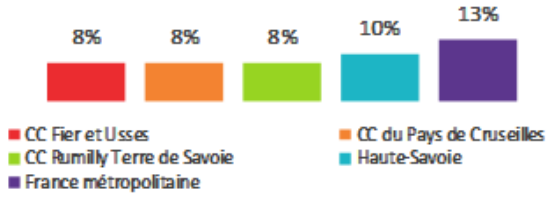

Nb de chômeurs au sens de l'INSEE : 662

Source : INSEE 2019

Evolution des DEFM de cat. ABC depuis 2009 – Série longue

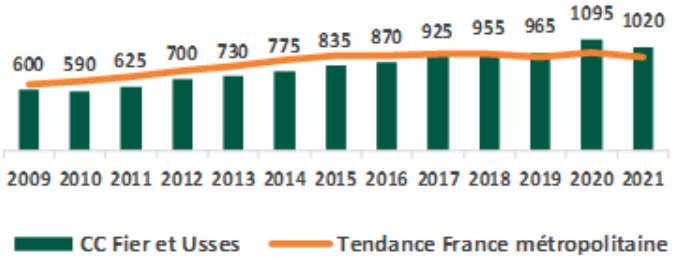

Source : Pole emploi 2009-2021

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE – DYNAMIQUES DU TERRITOIRE : FOCUS EMPLOI

Ce que disent les chiffres (2/2)

- Des **actifs occupant principalement des emplois stables** mais travaillant hors de la CC
  - 79% des actifs sont en CDI ou titulaires de la Fonction Publique : un taux supérieur aux territoires de comparaison (Ex: 78% pour la CCPC et 76% pour la CCRTS)
    - Parmi les autres modes d'emplois (9% des actifs), une part d'employeur (26%) plus élevée qu'ailleurs, et une part de CDD (26%) similaires aux CC de comparaisons mais inférieure à la tendance départementale (31%) et nationale (32%)
    - Les communes de la CCFU appartenant à la zone d'emploi d'Annecy sont classées dans la catégorie « Autres grandes agglomérations dotées de gros employeurs (Cf. carte ci-contre)
  - 2,32 actifs recensés pour 1 emploi présent sur la CCFU, contre 2,09 pour la CCPC. À lier au caractère résidentiel de ces territoires
  - 67% des actifs travaillant dans une autre commune du même département. A lier à la proximité avec Annecy, un pôle d'activité d'ampleur (Cf. carte p.34)

II. La dynamique économique du territoire

La zone d'emploi d'Annecy fait partie des 52 zones d'emploi françaises classées dans la catégorie « Autres grandes agglomérations dotées de gros employeurs ». Elle regroupe 98 communes réparties entre la Savoie et la Haute-Savoie dont les 7 communes de la CCFU.

Source : Insee

- Des **disparités socio-économiques marquées** entre les femmes et les hommes
  - Une surreprésentation des hommes dans la catégorie Cadres et Professions intellectuelles supérieures : 823 hommes contre 502 femmes
  - Des inégalités de revenus plus fortes que dans les territoires de comparaison : un écart de 3,09 € entre les hommes et les femmes pour le salaire horaire à la CCFU contre 2,98 € en moyenne pour la CCRTS, et 2,86 € pour la Haute Savoie
  - 36% des femmes travaillent à temps partiel contre 6% des hommes, une tendance supérieure aux territoires de comparaison (Ex: 31% des femmes travaillent en temps partiel dans la CCRTS et 33% pour le département)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

** Propos issus des entretiens avec les acteurs ayant eu lieu en mai 2023*

SYNTHÈSE – DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Ce que disent les acteurs (1/2)

- Un **profil de population globalement aisé sur le territoire**
  - Cependant, le constat de disparités selon les communes et l'arrivée plus récente d'habitants plus modestes, en lien avec le développement de logements sociaux à Sillingy et à la Balme-de-Sillingy, aux besoins sociaux plus marqués
- Une **offre de services à la population inégalement répartie sur le territoire**, en lien avec une présence plus importante de services à Sillingy et à la Balme-de-Sillingy
  - Par ailleurs, une volonté politique de travailler à des rééquilibrages pour garantir un accès équitable à l'ensemble de la population
  - Un souhait des acteurs de développer l'itinérance des services sur le territoire et l'aller-vers les habitants

- Un enjeu particulier autour du **caractère « frontalier »** du territoire, notamment en lien avec l'emploi : *« 20% des habitants du territoire sont des travailleurs frontaliers, on a besoin de renforcer l'emploi sur la CCFU pour limiter les déplacements domicile-travail, d'autant plus qu'on constate une augmentation de la part de frontaliers »**
- Un **besoin de valoriser et de continuer à assurer la proximité sur le territoire**, notamment par le biais des CCAS de Sillingy et de la Balme-de-Sillingy
  - Des interrogations autour de la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : un moyen de développer des actions plus fortes en matière de solidarités à l'échelle du territoire ?
- Un territoire décrit par les acteurs comme étant **« dynamique »** et en **« évolution »**, confirmant une tendance au développement de l'intercommunalité pour répondre de mieux en mieux aux attentes de la population

*« Le territoire en 1 mot ? » **
Question posée dans le cadre des entretiens

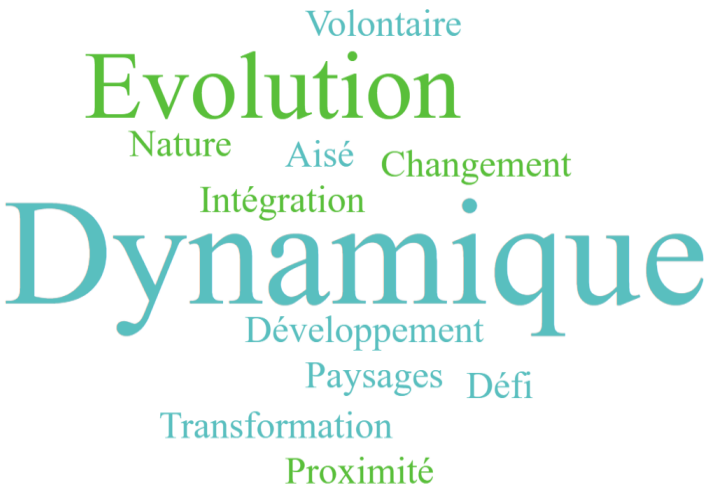

** Propos issus des entretiens avec les acteurs ayant eu lieu en mai 2023*

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE – DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

Ce que disent les acteurs (2/2)

- Des **enjeux autour de la mobilité bien identifiés par les acteurs du territoire :**
  - Une problématique transversale sur l'intercommunalité et des attentes marquées en la matière
  - Un impact notamment identifié sur l'emploi, avec des grosses difficultés d'insertion identifiées par certains acteurs
  - Par ailleurs, un travail en ce sens effectué : entrée de la Communauté de communes au CA de la société de transports du Grand Annecy pour travailler sur l'extension de leur système de transports en commun, réalisation d'un schéma global sur la mobilité douce avec pour volonté de relier par voie verte les communes entre elles…
- Sur les 20 dernières années, le **passage d'une intercommunalité de *« services techniques »* à une communauté de communes de *« services à la personne »****, avec la prise en charge de la compétence Petite enfance, un travail plus accru depuis 2008 sur la réponse aux besoins des habitants (EHPAD, fracture numérique)…
- Un **questionnement autour de la « vision intercommunale » au regard des retours de différents acteurs rencontrés :**
  - Un rôle de l'intercommunalité qui a évolué et qui s'est renforcé au fur et à mesure des années, permettant de faciliter la compréhension de ses missions par les partenaires et les habitants
  - Cependant, des difficultés identifiées quant à la coopération partenariale et des acteurs relevant parfois des réticences relatives au « faire ensemble » : *« Il est difficile de créer des projets au niveau communautaire, tout se fait plutôt au local »** ; *« Pourtant, si certains sujets sont partagés par tous, il faut le faire au niveau de l'intercommunalité »**
  - Un besoin de renforcer la communication entre les communes du territoire : des acteurs évoquant la possibilité de créer une instance à l'échelle communautaire pour discuter des problématiques rencontrées par les acteurs et réfléchir à des politiques à mettre en œuvre pour y répondre

LES AXES À TRAVAILLER

- Travailler sur la notion d'intercommunalité et sur la vision des acteurs
- Poursuivre les efforts en matière de mobilités
- Porter une réflexion sur la dynamique d'emploi et d'insertion professionnelle du territoire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (1/3)

La population a-t-elle augmenté ou a-t-elle baissé ? À quel rythme ? Pour quelles raisons ?

LE RECENSEMENT

Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. A l'inverse, les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle, 40% de leur population étant recensée sur une période de cinq années. Pour ces dernières, les données du recensement sont une moyenne estimée sur les cinq dernières années (ex. chiffres 2019 = moyenne 2017-2021).

Du fait de la crise sanitaire, le recensement 2021 a été réalisé en 2022.

LA POPULATION LEGALE

Pour estimer au plus près la population légale, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers : impôts, allocataires de prestations sociales... Cette estimation est cruciale : près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes...).

Données générales

Populations légales au 1er janvier 2023 :

Population municipale : 15 868 hab.
Population comptée à part* : 420 hab.
Population totale : 16 288 hab.
Superficie : 68,0 km²
Densité de population au km² : 230 habitants

Source : INSEE 2019 et INSEE 2023

la CC Fier et Usses accueille 15 868 habitants selon les dernières estimations de l'INSEE.

Évolution annuelle de la population depuis 2010

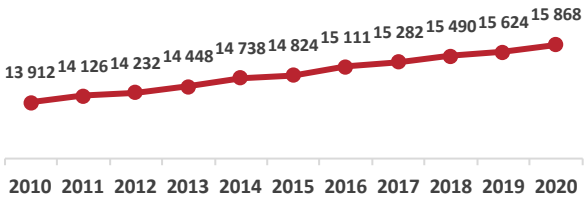

Source : INSEE 2010-2020

De 2010 à 2020, la population du territoire est passée de 13 912 à 15 868 habitants, soit une évolution de +14% sur la période.

Indicateur clé | Évolution de la population de 1968 à 2020

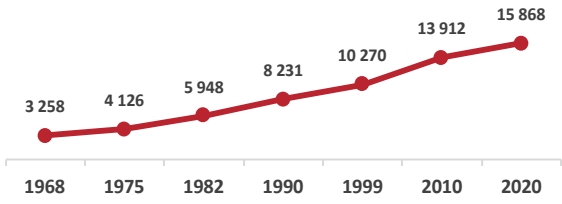

INSEE 1968-2020

En 2020, la population était de 15 868 habitants.

Évolution du nombre de foyers fiscaux entre 2016 et 2021

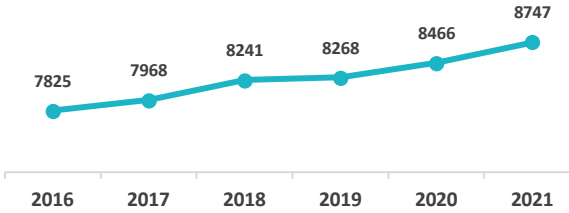

Source : DGFiP 2016-2021

Pour la CC Fier et Usses, le nombre de foyers fiscaux est passé de 7 825 à 8 747 entre 2016 et 2021, soit une évolution de 12%.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (2/3)

De nouveaux habitants sont-ils arrivés ? Y-a-t-il plus de naissances que de décès ? De départs que d'arrivées ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

- **Solde migratoire** = Arrivées – Départs
- **Solde naturel** = Naissances - Décès

DE PLUS EN PLUS D'HABITANTS EN FRANCE !

La tendance nationale est à la hausse démographique (environ +0,3% par an entre 2017 et 2021), ce qui représente environ 180 000 personnes supplémentaires chaque année dans l'Hexagone (221 000 en 2021). Au 1er janvier 2022, la France comptait 67,8 millions d'habitants.

Cette progression est principalement due aux naissances sur le territoire compensant les décès (solde naturel) même si le taux de fécondité en France baisse, comme ailleurs en Europe.

À noter toutefois que le taux de fécondité en France est de 1,83 enfants par femme et représente le taux le plus élevé de l'Union Européenne (1,59 enfants par femme en moyenne.)

Indicateur clé | Variation annuelle moyenne de la population entre 2014 et 2019

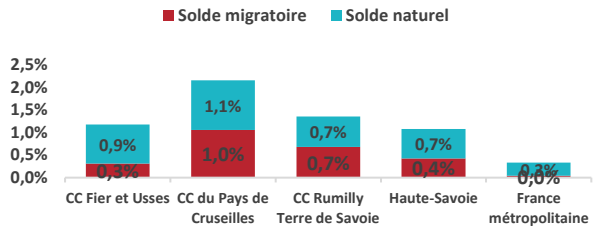

Source : INSEE 2014-2019

Entre 2014 et 2019, le solde naturel moyen pour la CC Fier et Usses était chaque année de 0,9%, contre 0,3% pour le solde migratoire.

Evolution des décès

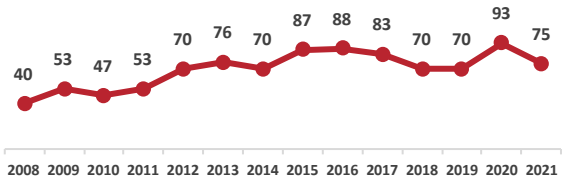

Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2021

En 2021, le nombre de décès enregistrés pour la CC Fier et Usses était de 75.

Evolution des naissances

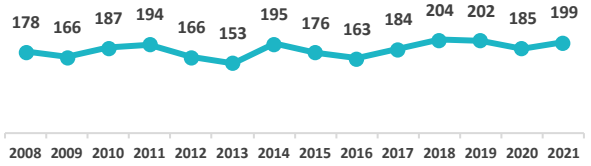

Source : INSEE Etat Civil 2008 à 2021

En 2021, le nombre de naissances enregistrées pour la CC Fier et Usses était de 199.

Evolution du nombre de foyers allocataires de la CAF entre 2016 et 2021

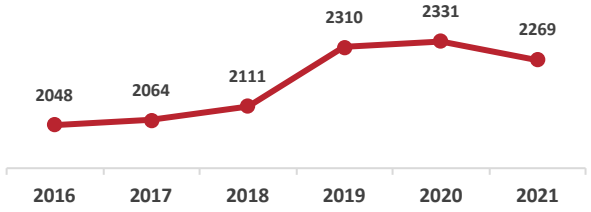

Source : Caf.data 2016-2021

Pour la CC Fier et Usses, le nombre d'allocataires de la CAF est passé de 2 048 à 2 269 entre 2016 et 2021, soit une évolution de 11%.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.1 PRINCIPALES DYNAMIQUES (3/3)

Comment se renouvelle la population ? Le profil des nouveaux arrivants est-il similaire au reste de la population ?

CE QUI FAIT ÉVOLUER LE PROFIL DES HABITANTS

L'arrivée de nouveaux habitants qui ont un profil différent de la population déjà résidente (âge, CSP…) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : offre de formation et d'emploi, livraison de nouveaux logements, bonne « réputation » de la commune…

Le télétravail, qui s'est fortement développé suite à la crise sanitaire, a engendré des déplacements importants de population, notamment de jeunes et de CSP+ davantage mobiles, des grandes villes vers les zones rurales ou péri-urbaines. Dans ces cas, le raccordement d'une ville à la fibre peut être un facteur déterminant dans le choix d'implantation de la population !

LA DÉFINITION

La catégorie « **Autres** » des CSP de l'INSEE = les « autres personnes sans activité professionnelle » (les élèves, étudiants et hommes/femmes au foyer).

Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2018) – En nombre

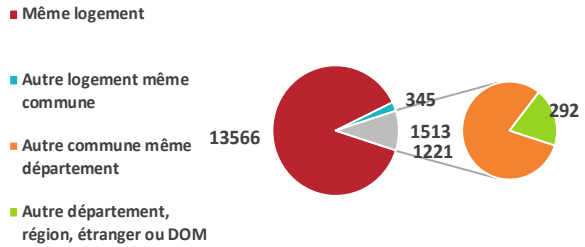

Source : INSEE 2019

En 2019, 292 habitants de l'EPCI résidaient l'année précédente dans un autre département, une autre région, à l'étranger ou dans un DOM.

Lieu de résidence de la population un an auparavant (en 2018) – En %

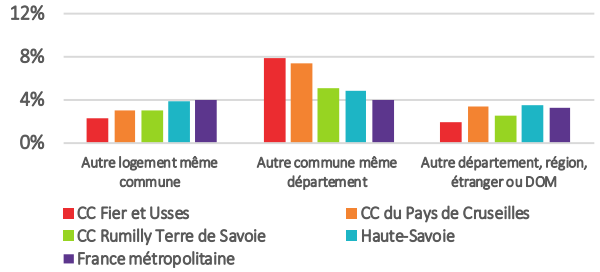

Source : INSEE 2019

En 2019, 2% des habitants de l'EPCI résidaient l'année précédente dans un autre logement de leur commune de résidence.

Âge des arrivants par rapport au reste de la population

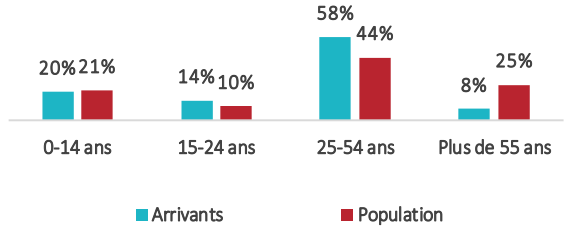

Source : INSEE 2019

En 2019, 58% des nouveaux arrivants de l'EPCI avaient entre 25 et 54 ans.

Catégorie socioprofessionnelle* des arrivants par rapport au reste de la population

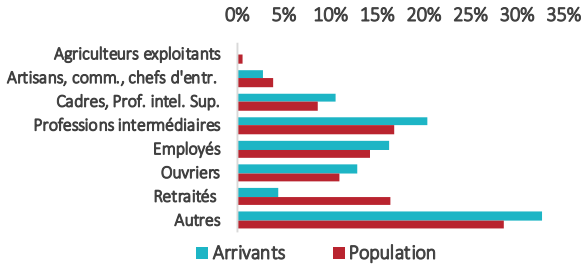

Source : INSEE 2019

En 2019, 16% des nouveaux arrivants de l'EPCI faisaient partie de la catégorie employés.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Quelle a été l'évolution de la population entre 2014 et 2019 ?

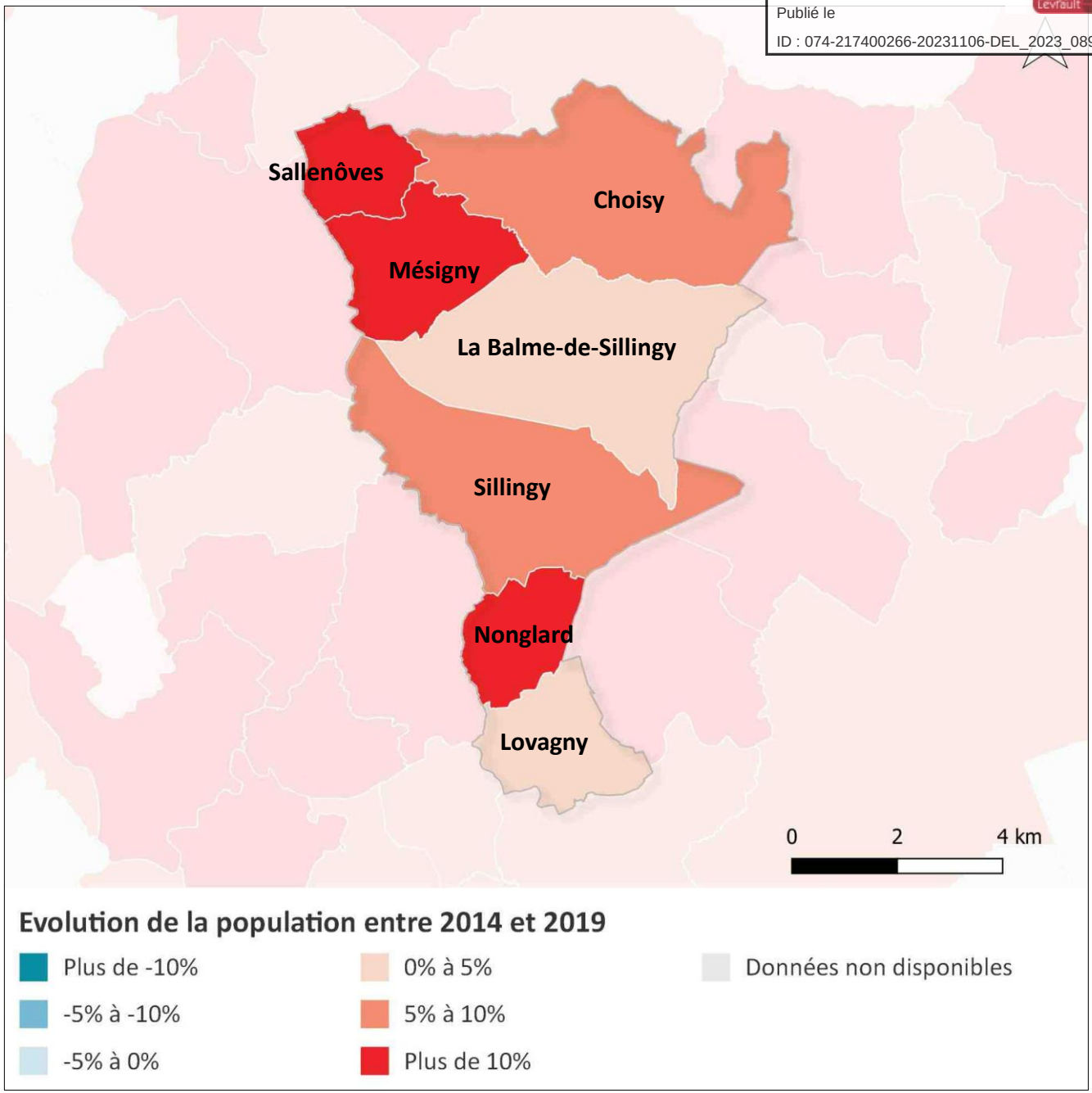

Source : INSEE 2014-2019

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.2 TRANCHES D'ÂGE

Mon territoire est-il jeune ? Étudiant ? Familial ? Vieillissant ? Quelles classes d'âge sont en hausse / en baisse ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune.

- **Indice de jeunesse** = Les moins de 20 ans / les plus de 60 ans

LA PYRAMIDE DES ÂGES

1. L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont souvent sous-représentés en haut de la pyramide
2. La génération des babyboomers est représentée dans la 2ème moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
3. La pyramide peut se creuser entre 18 et 30 ans, notamment si les jeunes partent pour se former ou pour un 1er emploi
4. Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune

Les différences entre 2009 et 2019 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les dépassements.

Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge

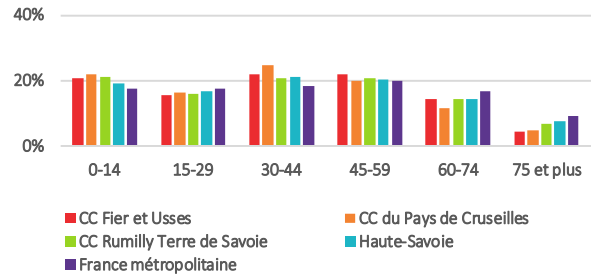

Source : INSEE 2019

En 2019, les 0-14 ans représentaient 21% de la population de l'EPCI, contre 18% pour la France métropolitaine.

Indice de jeunesse*

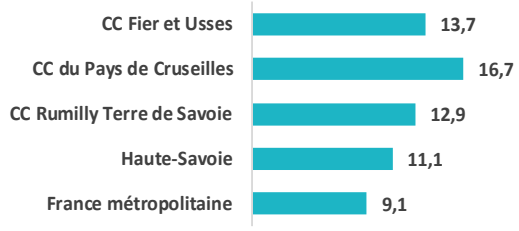

Source : INSEE 2019

En 2019, on comptait pour la CC Fier et Usses 13,7 personne(s) de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 60 ans.

Pyramide des âges de la population

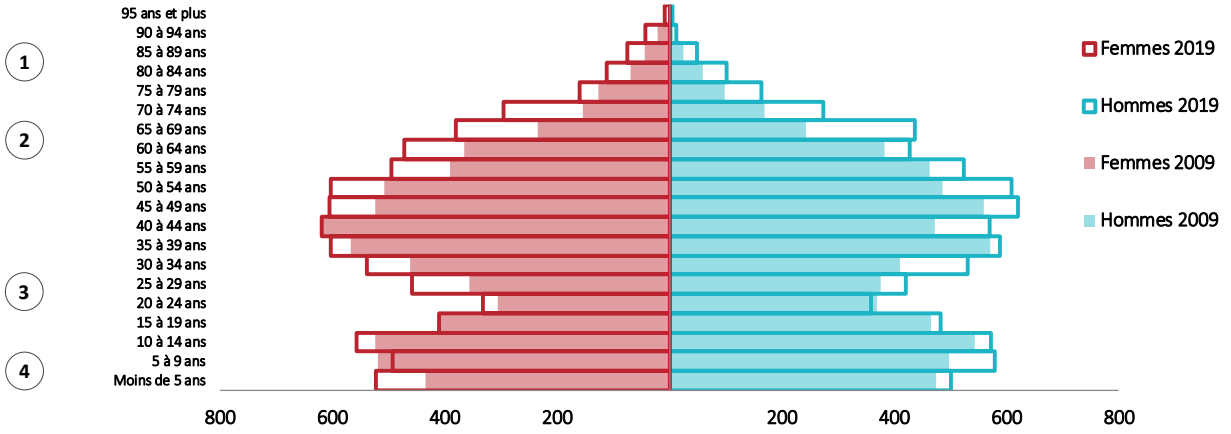

Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.3 CSP, DIPLÔME

La population compte-t-elle beaucoup de cadres ? D'ouvriers ? D'employés ? De retraités ? Est-elle diplômée ?

LES CSP

Le code des catégories socio-professionnelles a été élaboré en 1951. Le système reflétait le modèle économique de l'époque avec des catégories telles que « salariés de l'agriculture » ou « patrons de l'industrie et du commerce ».

La version actuellement en vigueur (PCS-ESE 2017) est une ventilation plus détaillée. Elle éclate certaines catégories pour mieux prendre en compte l'apparition de nouveaux métiers, notamment ceux de la fonction publique.

Catégorie Socio Professionnelle (CSP)

= Synthèse de la profession
\+ Position hiérarchique
\+ Statut (salarié ou non)

Le « découpage » de la société en CSP n'a pas fini d'évoluer : un collectif de chercheurs a même imaginé une nomenclature européenne (European Socio-Economic Groups).

Indicateur clé | Les 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle

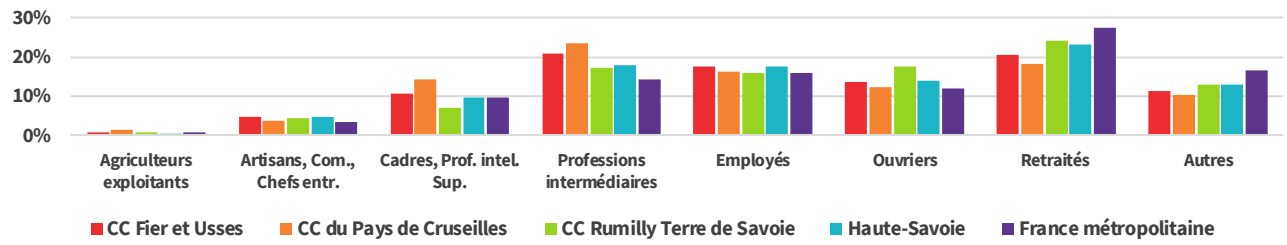

Source : INSEE 2019

En 2019, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures était de 11% pour la CC Fier et Usses, alors que ce chiffre était de 10% pour la Haute-Savoie.

Evolution des 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle*

	2009	2014	2019	Evol. 2009-2019
Agriculteurs exploitants	46	71	80	+73%
Artisans, com., chefs d'entr.	497	496	588	+18%
Cadres et prof. Intellect. sup.	945	1 163	1 325	+40%
Professions intermédiaires	2 118	2 213	2 597	+23%
Employés	1 983	2 216	2 192	+11%
Ouvriers	1 677	1 817	1 688	+1%
Retraités	1 975	2 472	2 537	+28%
Autres	1 352	1 139	1 404	+4%
Ensemble	10 593	11 587	12 410	+17%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, les habitants de la CSP « employés » ont évolué de +11% pour la CC Fier et Usses.

Population non-scolarisée (qui a terminé ses études)* par niveau de diplôme

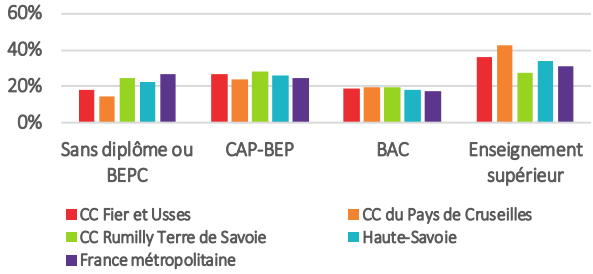

Source : INSEE 2019

En 2019, on enregistrait 36% de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 15 ans ou plus non-scolarisés de l'EPCI.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.4 FOCUS : LOGEMENT

Les constructions ont-elles changé le visage du territoire depuis les années 1960 ? Quels types de logements sont présents ? Sont-ils adaptés ?

PLUS DE LOGEMENTS !

Dorénavant, il faut créer plus de logements… pour la même population ! Cette situation s'explique par la multiplication des phénomènes de décohabitation (séparation, mutation professionnelle, départ pour les études), le vieillissement de la population et la nécessité de renouveler un parc vétuste ou obsolète.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Un **taux de vacance** élevé est souvent caractéristique d'un enjeu de rénovation du parc de logement, peu adapté à la structure de la population et/ou aux standards actuels.

Les logements vacants sont à distinguer des résidences secondaires, comptabilisées à part.

À ce jour, en France, environ 3 millions de logements seraient inoccupés soit 8,2% selon l'INSEE en 2021.

Évolution du nombre de logements de 1968 à 2019

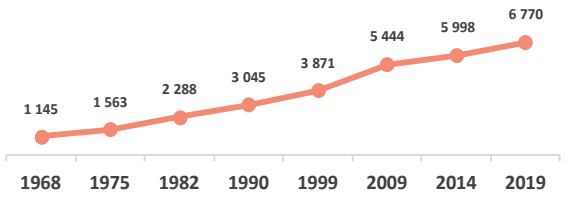

Source : INSEE RGP 1968 - 2019

En 2019, le nombre de logements de l'EPCI était de 6 770.

Taux de vacance*

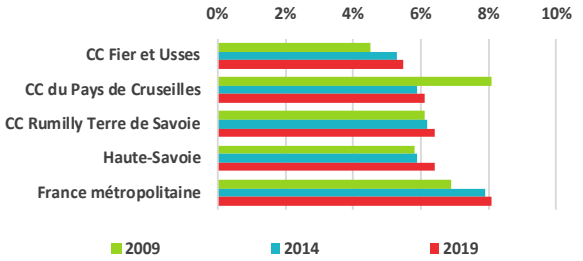

Source : INSEE 2019

En 2019, la CC Fier et Usses avait un taux de vacance de 5,5%. Dans l'EPCI, 2 communes ont instauré une taxe sur les logements vacants.

Part des logements sociaux parmi les résidences principales

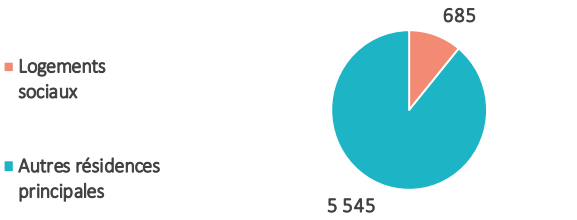

Source : RPLS, 2021

En 2021, le nombre de logements sociaux comptabilisés pour la CC Fier et Usses était de 685, soit 11% des logements.

Indicateur clé | Résidences principales* par nombre de pièces

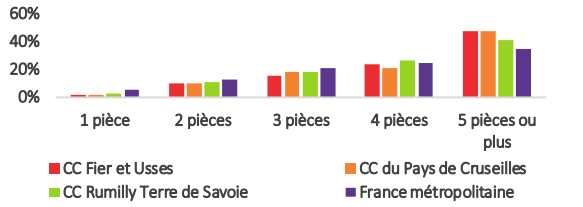

Total maisons : 4 428 ; Total appartements : 2 316

Source : INSEE 2019

En 2019, 48% des logements de l'EPCI avaient 5 pièces ou plus, contre 35% pour la France métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.4 FOCUS : LOGEMENT

Par rapport à d'autres territoires, y a-t-il beaucoup de constructions de logements ? Quel est le prix de l'immobilier ?

LA BASE DVF

Les données de la base DVF (Demande de Valeurs Foncières) sont issues des actes notariés et des informations cadastrales. Pour découvrir le détail des mutations par parcelle de votre territoire, rendez-vous ici : app.dvf.etalab.gouv.fr

Bon à noter :

- En cas de vente d'une maison, le terrain est compris dans le prix de vente mais les dépendances ne sont pas comptabilisées.
- Les « autres surfaces » renvoient aux terrains non bâtis : terrains à bâtir, bois, terrains d'agréments, prairies, landes, vergers, carrières, taillis…

Evolution du nombre de permis de construire de 2011 à 2021

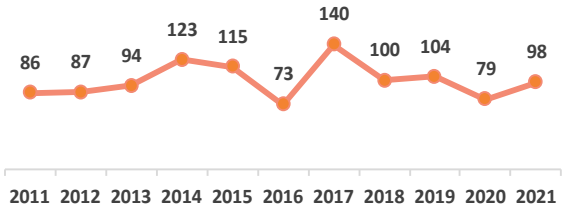

Source : base sit@del2, 2011-2021

En 2021, 98 permis de construire ont été enregistrés au sein de la base Sit@Del2 pour la CC Fier et Usses, contre 79 en 2020.

Indicateur clé | Logements autorisés en moyenne chaque année pour 1000 logements (2019-2021)

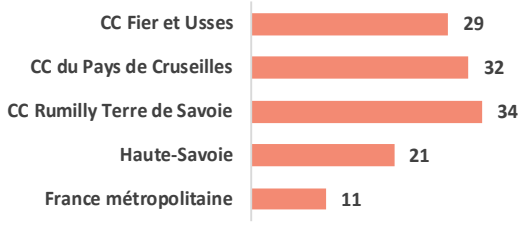

Source : base sit@del2, 2019-2021

Sur la période 2019-2021, le nombre de logements autorisés en moyenne chaque année était de 29 pour 1 000 logements existants.

Prix de location moyen au m² des appartements et maisons sur la période 2018-2022

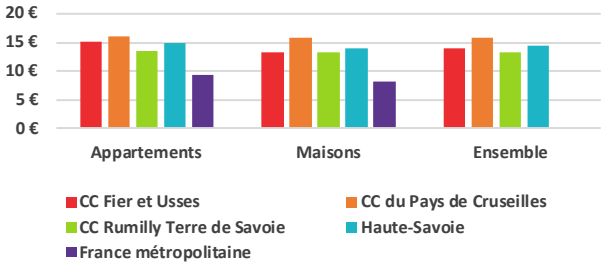

Source : Ministère de la Transition écologique, janvier 2023

Sur la période 2018-2022, le loyer moyen au m² pour la CC Fier et Usses était de 15,15€ pour les appartements, contre 13,23€ pour les maisons.

Prix de vente au m² sur la période 2016-2021

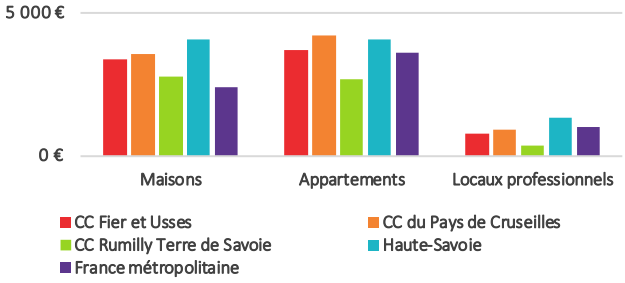

Source : Base DVF, Avril 2022

Sur la période 2016-2021, le prix moyen au m² des mutations enregistrées pour la CC Fier et Usses était de 3 371€ pour les maisons.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.4 FOCUS : LOGEMENT

Combien de temps les habitants résident-ils dans leur logement ? Quelle part de propriétaires ? De locataires ?

Ancienneté moyenne d'emménagement (en années)

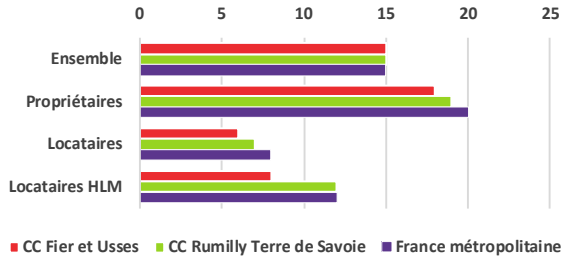

Source : INSEE 2019

En 2019, les habitants de l'EPCI résidaient dans leur logement actuel depuis en moyenne 15 ans, contre 15 pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Indicateur clé | Résidences principales par mode d'occupation

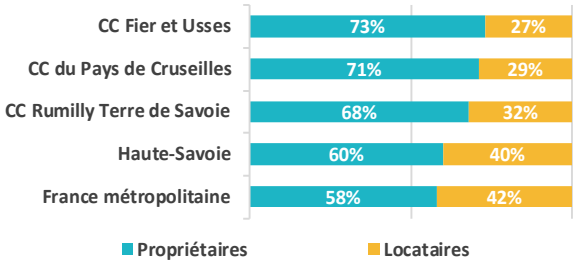

Source : INSEE 2019

En 2019, 73% des habitants étaient propriétaires de leur logement pour la CC Fier et Usses, contre 58% pour la France métropolitaine.

LA DÉFINITION

Hébergé à titre gratuit = Personne résidant, à titre gracieux, chez une personne propriétaire ou locataire de son logement qui n'est pas membre de la même famille.

Locataires HLM* et hébergés à titre gratuit

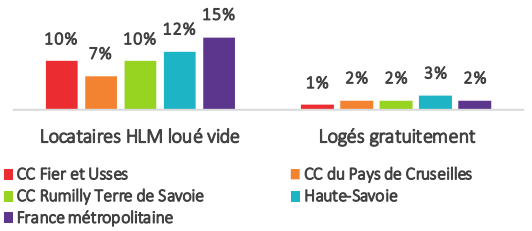

Source : INSEE 2019

En 2019, 1% des ménages de l'EPCI étaient hébergés à titre gratuit chez des tiers qui n'étaient pas membres de leur famille.

Nombre moyen de pièces par habitant

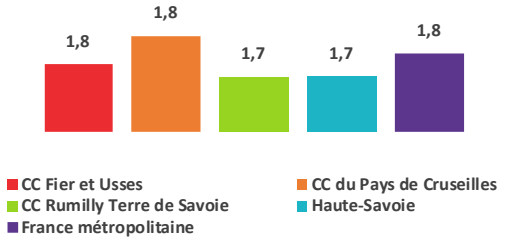

Source : INSEE 2019

En 2019, chaque habitant de l'EPCI disposait en moyenne de 1,8 pièces pour vivre, contre 1,7 pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Quelle est la part des propriétaires de leur résidence principale ?

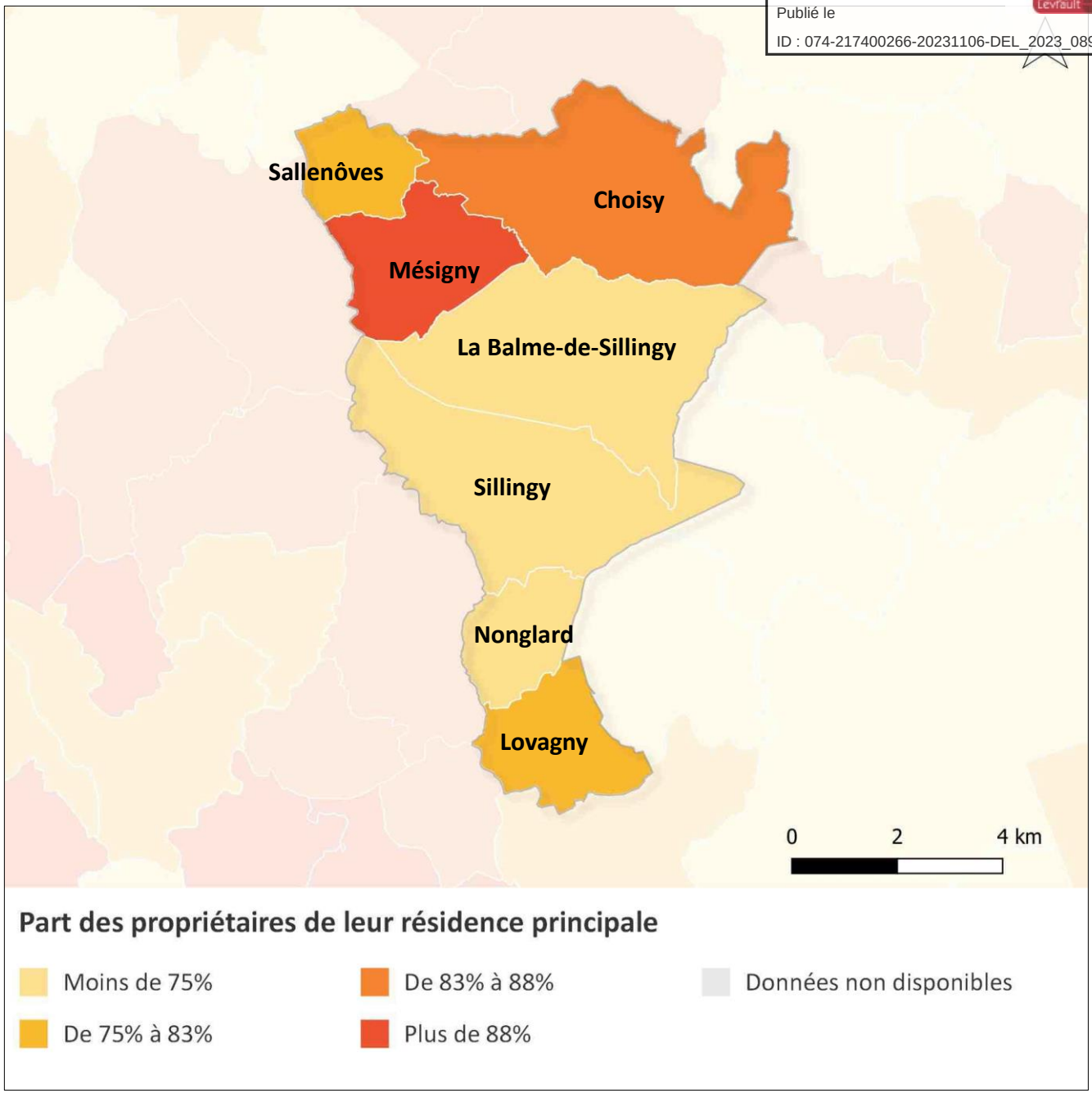

Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.4 FOCUS : LOGEMENT

Le parc de logements est-il récent ? Y a-t-il des logements potentiellement vétustes dans le territoire ? Les locaux sont-ils mieux équipés qu'ailleurs ?

LES FACTEURS DE RISQUE DE VÉTUSTÉ

= Part élevée de logements construits avant 1970 (soit avant la première réglementation énergétique)

\+ Part élevée de logements non équipés d'une baignoire ou d'une douche

\+ Part élevée de chauffage électrique

LES LOGEMENTS SUROCCUPÉS

Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d' « occupation normale », dont le détail est :
- une pièce de séjour pour le ménage
- une pièce pour chaque adulte et pour chaque enfant de plus de 7 ans
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans

Résidences principales* construites avant 1971

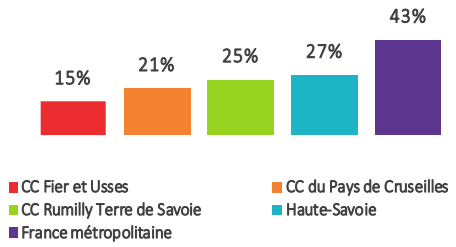

Source : INSEE 2019

En 2019, 15% des résidences principales avaient été construites avant 1971, contre 43% pour la France métropolitaine.

Taux de logements suroccupés*

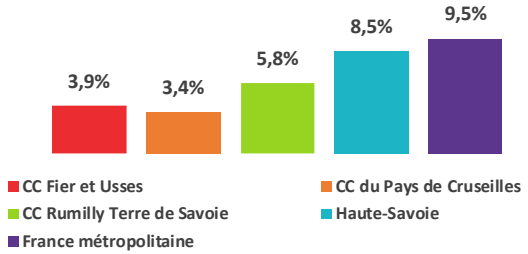

Source : Observatoire des territoires, 2018

En 2018, 3,9 % des résidences principales de l'EPCI étaient suroccupées, contre 8,5 % pour la Haute-Savoie.

Résidences principales selon le combustible principal utilisé

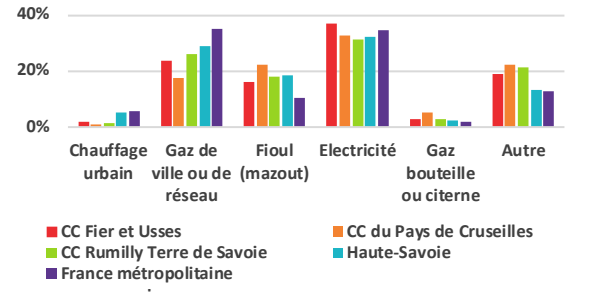

Source : INSEE 2019

En 2019, 16% des résidences principales de l'EPCI utilisaient le fioul comme combustible principal, contre 10% pour la France métropolitaine.

Part des locaux raccordables à la fibre (FttH)* au 01/06/2022

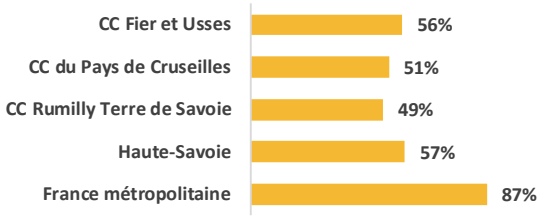

Source : ARCEP, décembre 2022

En décembre 2022, 56% des locaux de l'EPCI étaient raccordables à la fibre, contre 87% pour la France métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Quelle est la part des locaux raccordables à la fibre ?

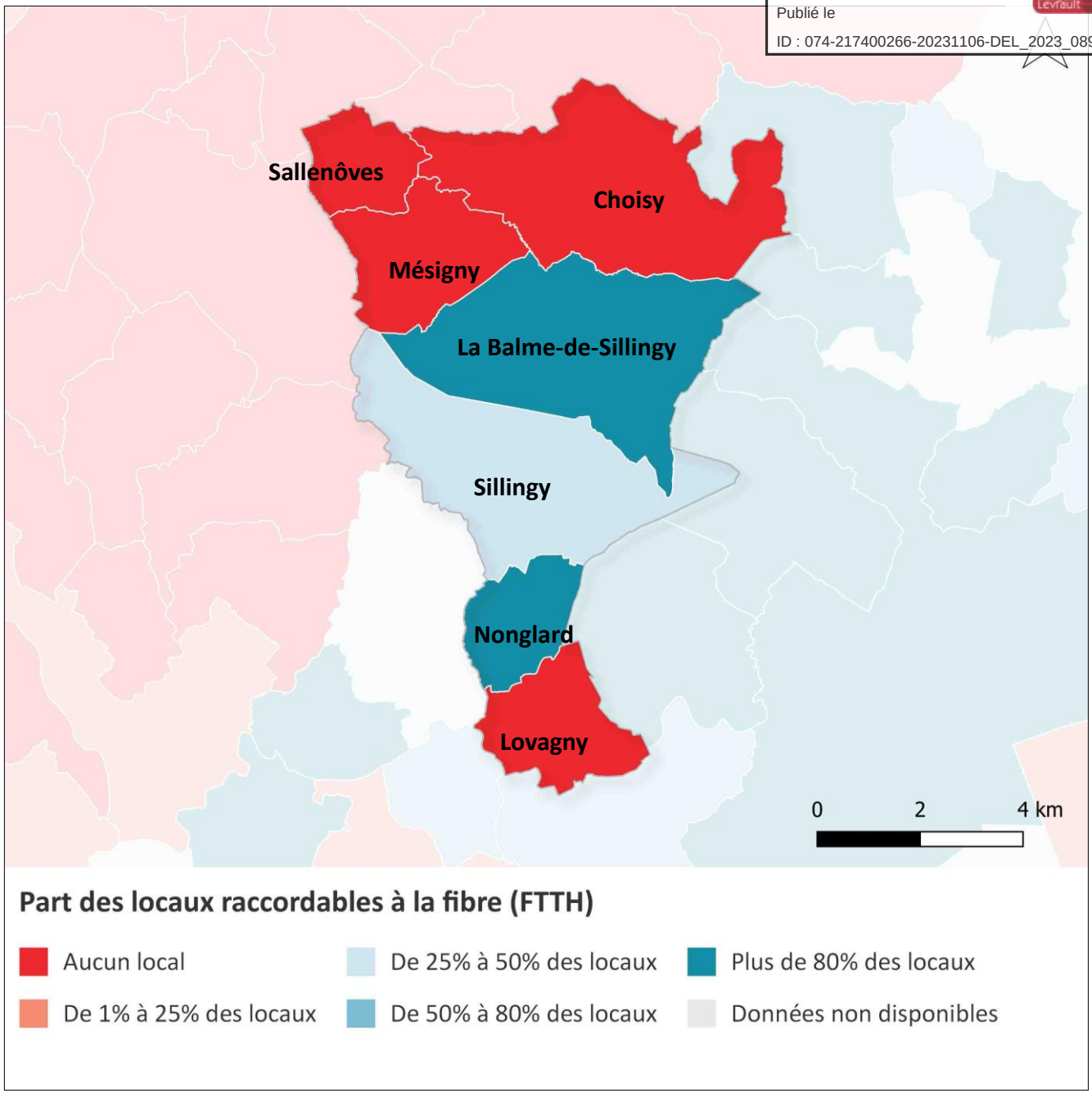

Source : ARCEP 2022

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.4 FOCUS LOGEMENT : ZOOM LOGEMENT SOCIAL

Quelle part du parc de logements sociaux ? Quelle typologie de ce parc social ?

LES DONNÉES SUR LE PARC LOCATIF SOCIAL

Quand ? Des données actualisées chaque année

Qui ? Des données transmises par les bailleurs sociaux au ministère chargé du Logement. Les bailleurs sociaux ont l'obligation de transmettre les informations sur leur patrimoine chaque année au ministère chargé du Logement.

Quoi ? Des données sur la typologie (surface, date de construction…) du parc de logement mais aussi sur le type de financement et de conventionnement de ces logements

***** Les logements foyers, les foyers de travailleurs et les résidences sociales ne sont pas pris en compte dans ce répertoire. De même, le Ministère exige que les *« logements que les bailleurs sociaux gèrent sans détenir de droit réel immobilier ou sans en avoir l'usufruit »* soient exclus du répertoire.

Evolution du nombre de logements sociaux*

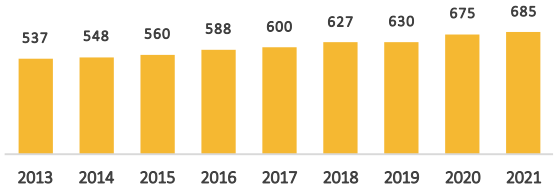

Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2021

En 2021, le nombre de logements sociaux de l'EPCI était de 685, soit une évolution de +137 logements par rapport à 2014.

Logements sociaux par nombre de pièces

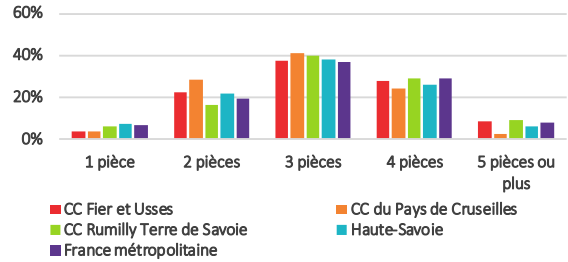

Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2021

En 2021, la CC Fier et Usses totalise 38% de 3 pièces au sein de son parc social, contre 40% pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Indicateurs clés - Taux de logements sociaux*, taux de vacance, date moyenne de construction, loyer moyen, DPE* énergie D, E, F ou G (énergivore)

	Taux de logements. sociaux	Taux de vacance du parc social	Date moy. de construction	Loyer moyen au m²	DPE énergie supérieur à D
CC Fier et Usses	11,0%	1,3%	2 002	6,17 €	9%
CC du Pays de Cruseilles	7,5%	0,9%	1 999	5,97 €	20%
CC Rumilly Terre de Savoie	12,0%	2,2%	1 994	5,69 €	10%
Haute-Savoie	13,8%	1,7%	1 995	6,33 €	15%
France métropolitaine	16,0%	3,0%	1 983	5,99 €	15%

Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2021

En 2021, le taux de logement sociaux (correspondant au rapport entre le nombre de logements sociaux et le total des résidences principales) était de 11,0% pour la CC Fier et Usses, contre 7,5% pour la CC du Pays de Cruseilles.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.4 FOCUS LOGEMENT : ZOOM DPE

Les logements présents sont-ils « énergivores » ?

LE DPE

Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant :

- Sa consommation d'énergie
- Son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre

Le classement DPE d'un logement dans les catégories F ou G indique des déperditions de chaleur et donc une potentielle surchauffe du logement !

Depuis août 2022, les loyers des logements classés G sont gelés. Ils seront interdits à la location en 2025, puis ce sera ceux classés F en 2028.

Diagnostics de Performance Energétique – Energie

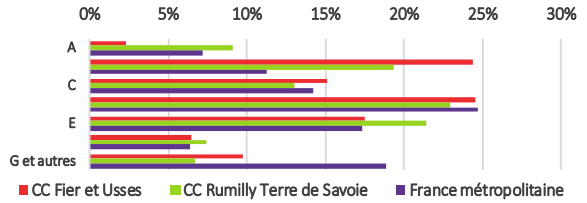

Nb de locaux évalués entre 2013 et 2021 : 3 332

Source : ADEME 2022

Parmi les locaux de l'EPCI évalués entre 2013 et 2021, 10% étaient classés G ou autre en termes de performance énergétique.

Diagnostics de Performance Energétique – Gaz à Effet de Serre

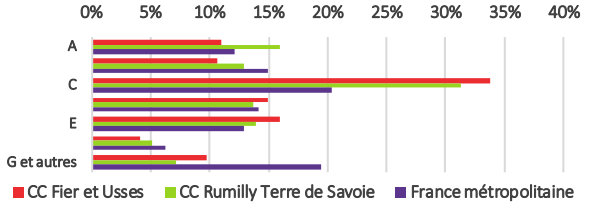

Nb de locaux évalués entre 2013 et 2021 : 3 332

Source : ADEME 2022

Parmi les locaux de l'EPCI évalués entre 2013 et 2021, 11% étaient classés A en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Quelle part des locaux du territoire est classée en tant que « performants énergétiquement » au titre du Diagnostic de Performance Energétique ?

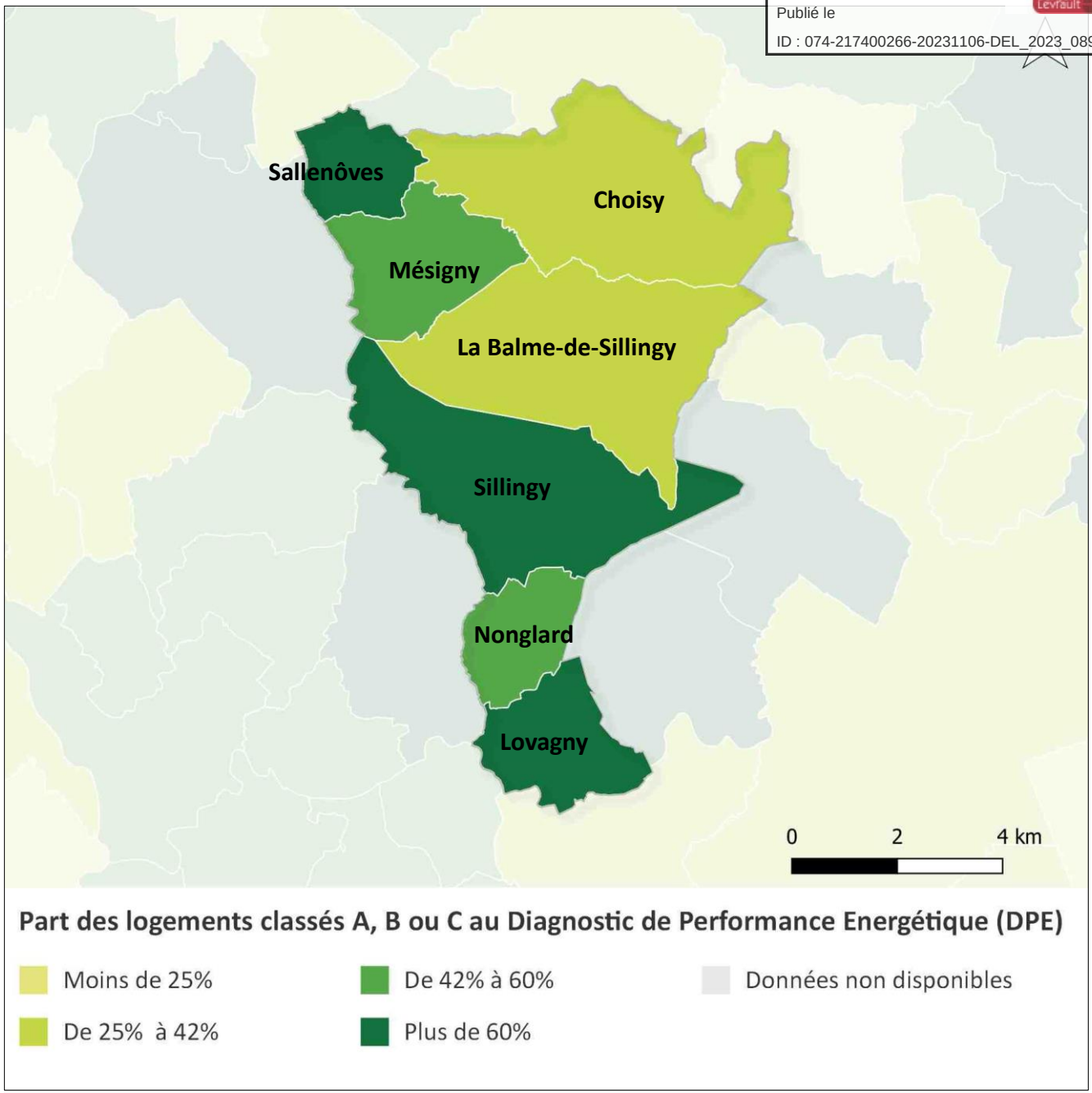

Source : ADEME 2020

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.5 FOCUS : EMPLOI

Quelle est la part d'actifs dans le territoire ? Qui sont les inactifs (retraités, étudiants, personnes au foyer…) ? Quel taux de chômage ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Pour l'INSEE, un « actif » peut être :

- **Occupé,** soit une personne en emploi ;
- **Non-occupé,** soit une personne en recherche d'emploi.

Et les « inactifs » sont des :

= Jeunes de moins de 15 ans ;
= Étudiants ;
= Retraités ;
= Hommes et femmes au foyer ;
= Personnes en incapacité de travailler…

L'ENQUÊTE EMPLOI

Le **taux de chômage** varie entre l'enquête « emploi » de l'INSEE, menée en continu au niveau national, et le recensement de la population. La seconde source est mobilisée ici, car seule disponible à l'échelle locale.

Taux d'activité des 15-64 ans

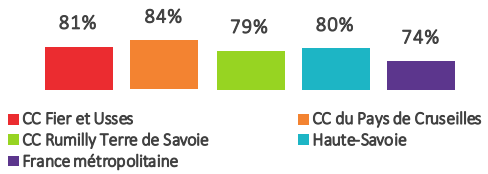

Nb d'actifs : 8 357

Source : INSEE 2019

En 2019, 81% des habitants de l'EPCI de 15-64 ans étaient actifs, c'est-à-dire qu'ils étaient en emploi ou en recherche d'emploi.

Indicateur clé | Taux de chômage* des 15-64 ans

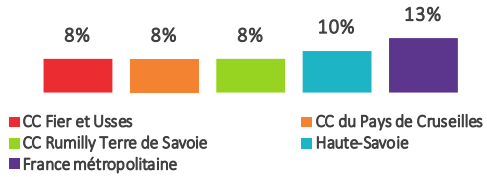

Nb de chômeurs au sens de l'INSEE : 662

Source : INSEE 2019

En 2019, le taux de chômage au sens de l'INSEE était de 8% pour la CC Fier et Usses, contre 13% pour la France métropolitaine.

Evolution du taux de chômage* par tranche d'âge

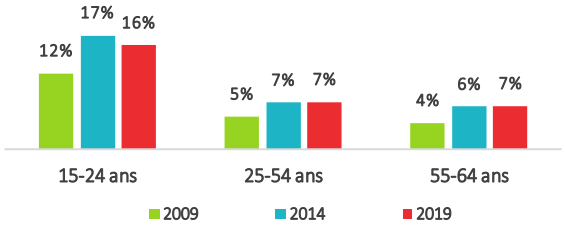

Source : INSEE 2009-2019

En 2019, 16% des 15-24 ans de l'EPCI étaient au chômage, contre 12% en 2009.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Quelle est la part de la population au chômage ?

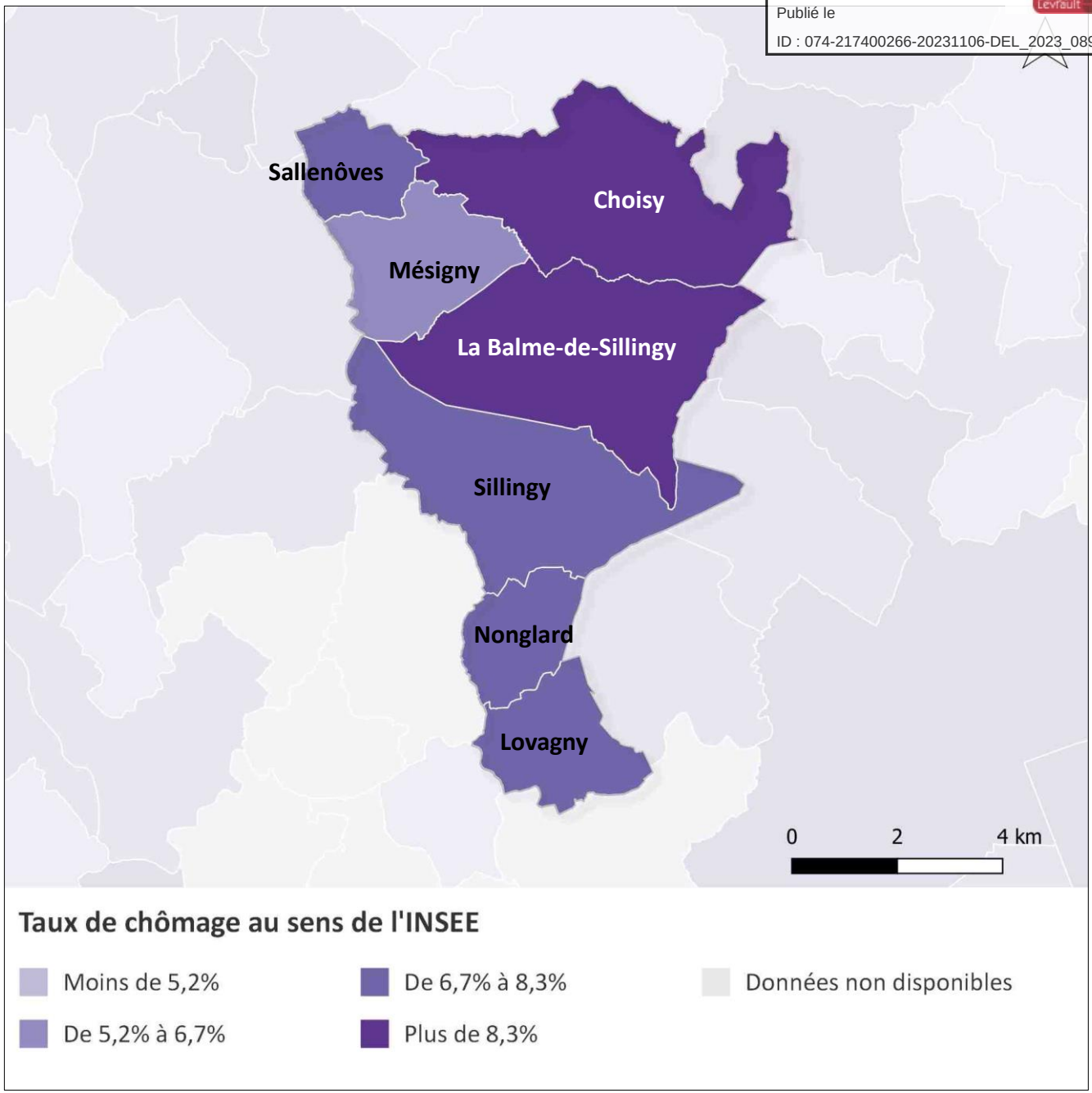

Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.5 FOCUS : EMPLOI

Combien y a-t-il de personnes inscrites à Pôle Emploi ? Quel est leur profil (âge, ancienneté d'inscription…) ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Chômeur = actif sans emploi selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE

+ Avantage : au plus proche de la réalité du territoire
- Inconvénient : des données plus anciennes (2018)

Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

+ Avantage : des données récentes, en 2020 voire 2022 (commune > à 5000 hab. ou échelle zone d'emploi)
- Inconvénient : des données incomplètes (tous les actifs au chômage ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi)

Catégorie ABC = personnes devant accomplir des démarches de recherche d'emploi, pouvant être sans activité (cat. A) ou en activité réduite (cat. B et C).

Evolution des DEFM de cat. ABC depuis 2009 – Série longue

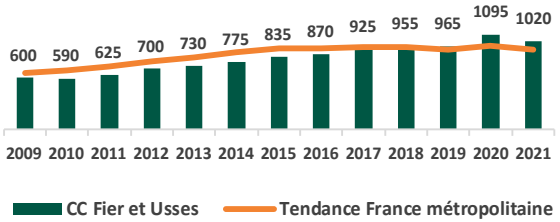

Source : Pole emploi 2009-2021

En 2021, le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois de catégorie ABC de l'EPCI était de 1 020.

Evolution des DEFM de cat. ABC en 2019-2022 – Série courte

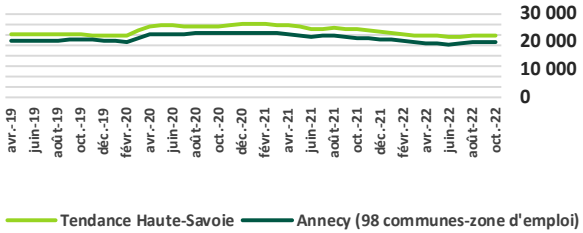

Source : Pole emploi 2022

En octobre 2022, le nombre de DEFM de cat.ABC inscrits à Pôle emploi était de 20 030 à l'échelle de de l'EPCI.

DEFM de cat. ABC* pour 100 actifs

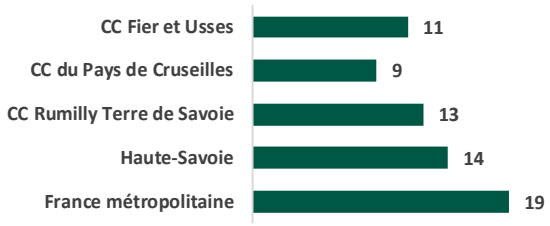

Source : Pole emploi 2021

En 2021, il y avait pour la CC Fier et Usses 11 DEFM de cat. ABC pour 100 actifs, contre 19 pour la France métropolitaine.

Part de projets de recrutement jugés difficiles par les entreprises du bassin d'emploi

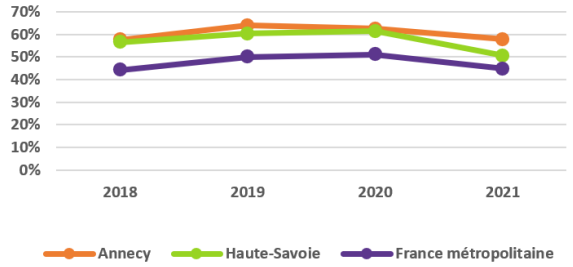

Source : Pole emploi 2017-2021

En 2021, 58% des projets de recrutement ont été jugés difficiles dans le bassin d'emploi Annecy contre 45% pour la France métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.5 FOCUS : EMPLOI

Quelle stabilité de l'emploi dans le territoire (part du salariat, CDI…) ? Les habitants peuvent-ils trouver un travail dans leur commune de résidence ? Pour quel type d'emploi ?

ACTIFS OCCUPÉS PAR MODE D'EMPLOI : KÉSAKO ?

- **Si le nombre d'actifs est supérieur au nombre d'emplois** (indicateur supérieur à 1), le territoire a un caractère plutôt résidentiel
- **Si le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs** (indicateur inférieur à 1), le territoire est probablement une ville-centre ou accueille une grande administration/entreprise
- **Si la différence entre actifs et emplois est élevée**, les déplacements domicile-travail sont certainement nombreux

Actifs occupés par mode d'emploi

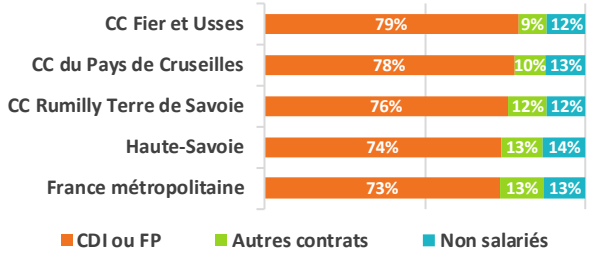

Source : INSEE 2019

En 2019, 79% des actifs occupés étaient en CDI ou titulaires de la fonction publique, c'est-à-dire occupaient un emploi stable.

Répartition des autres modes d'emploi par type

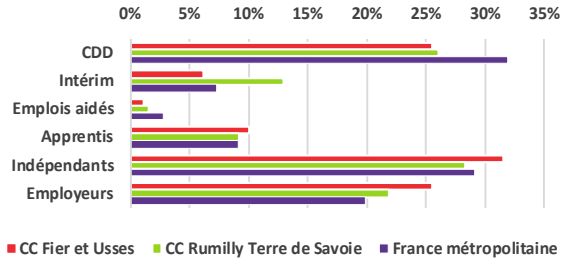

Source : INSEE 2019

En 2019, les CDD représentaient 26% des modes d'emploi hors CDI ou fonction publique, contre 32% pour la France métropolitaine.

Nombre d'actifs occupés pour un emploi dans la commune de résidence

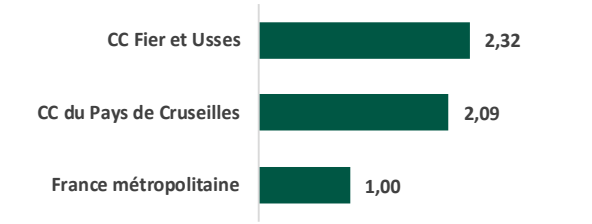

Source : INSEE 2019

En 2019, la CC Fier et Usses enregistrait 2,32 actifs résidant dans le territoire pour un emploi présent.

Les secteurs d'emploi en tension – Part de projets de recrutement jugés difficiles par fonction

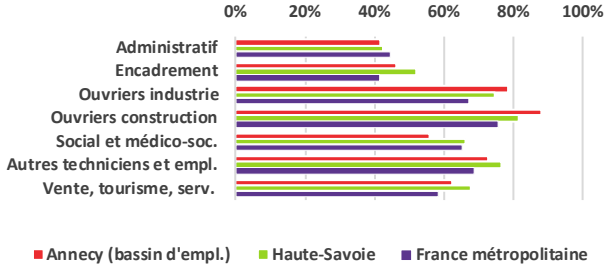

Source : Pole emploi 2021

56% des recrutements du domaine du social et du médico-social sont jugés difficiles dans le bassin d'emploi, contre 66% dans le département.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Où se situent les grands flux de mobilité professionnelle (entre le domicile et le travail) ?

LA CARTOGRAPHIE EXPLIQUÉE

Des actifs mobiles à Fier & Usses :

Le constat de déplacements importants vers Annecy et vers l'axe Epagny Metz-Essy, indiquant une plus faible part d'actifs étant en emploi sur le territoire

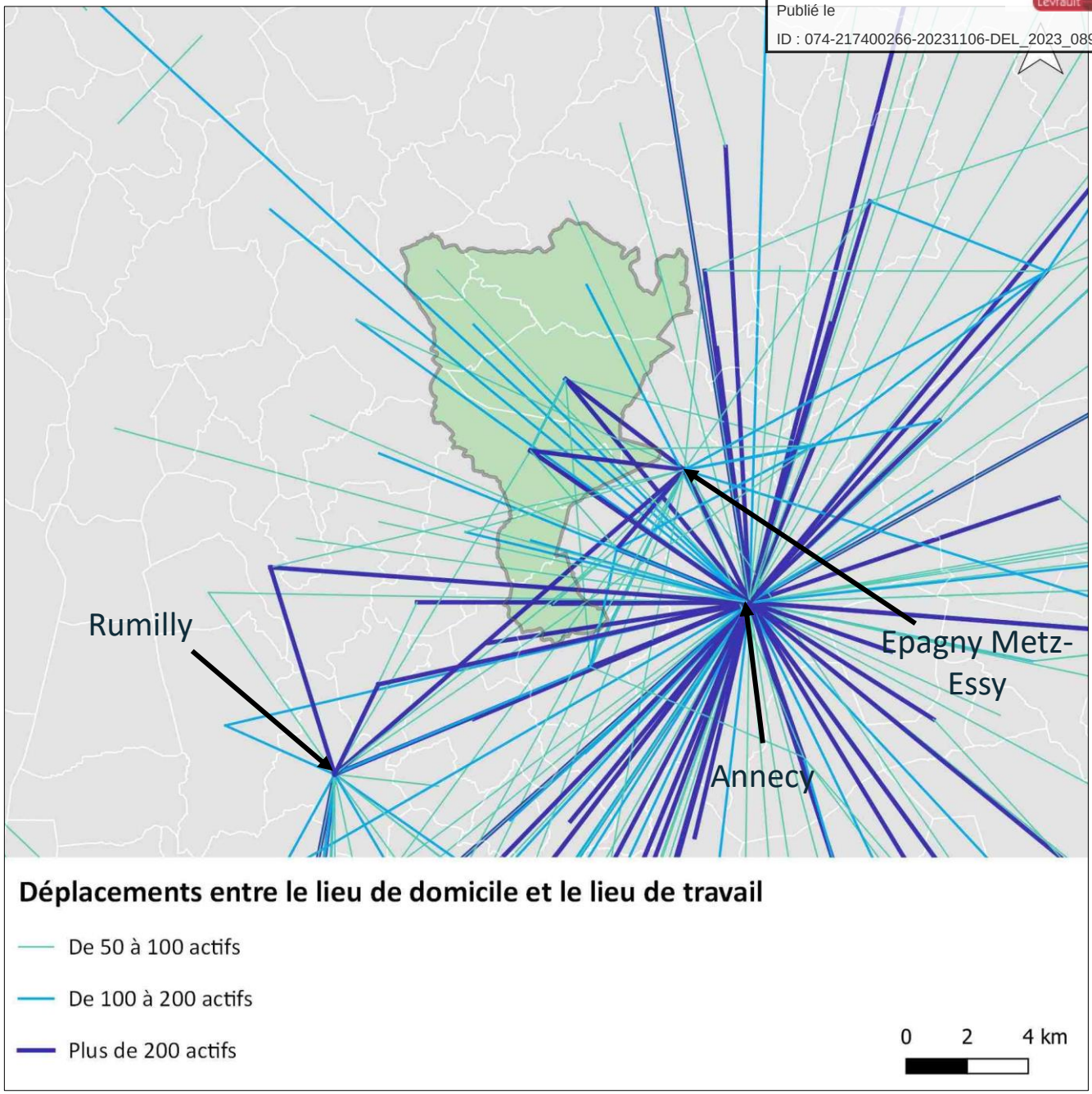

Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1.6 FOCUS ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Les inégalités d'emploi sont-elles fortement marquées (inactivité, temps partiel, emplois précaires…) ?

LA DÉFINITION

Temps partiel = temps de travail inférieur à la durée légale (35H/sem)

- **Temps non complet :** temps de travail créé par délibération établie au regard des besoins de l'entreprise
- **Temps de travail subi / non choisi :** temps de travail subi faute d'emploi à temps complet

LE TEMPS PARTIEL SUBI

L'essor du travail à temps partiel (parfois subi) concerne surtout les femmes, puisque 80% de la population à temps partiel est féminine.* En France, ce sont 29% de femmes et 7% d'hommes qui occupent un emploi à temps partiel.

Les femmes qui travaillent dans le secteur tertiaire et/ou qui vivent en milieu rural sont les plus touchées.

**Insee, 2020*

Écarts de salaires (à l'heure) des individus travaillant dans le territoire

Source : INSEE DADS 2020

En 2020, le salaire horaire moyen pour la CC Fier et Usses était de 14,60€ pour les femmes, contre 17,69€ pour les hommes.

Le travail à temps partiel*

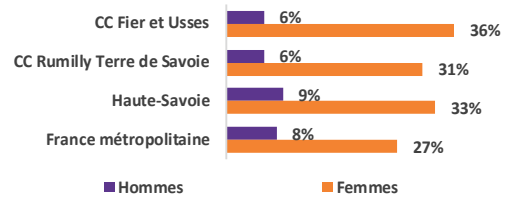

Nb total de femmes à temps partiel : 1 227

Source : INSEE 2019

En 2019, 36% des femmes salariées de l'EPCI l'étaient à temps partiel, contre 27% pour la France métropolitaine.

Taux d'activité par tranche d'âge

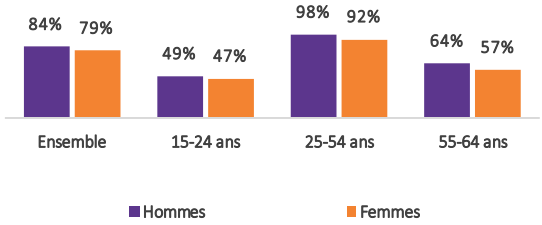

Source : INSEE 2019

En 2019, le taux d'activité des femmes de 55-64 ans était de 57%, contre 64% pour les hommes du même âge de l'EPCI.

Les emplois précaires

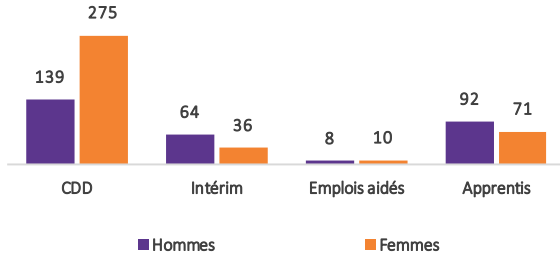

Source : INSEE 2019

En 2019, la CC Fier et Usses totalisait 36 femmes en intérim, contre 64 hommes avec ce même type d'emploi.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Quelle est la part de femmes travaillant à temps partiel ?

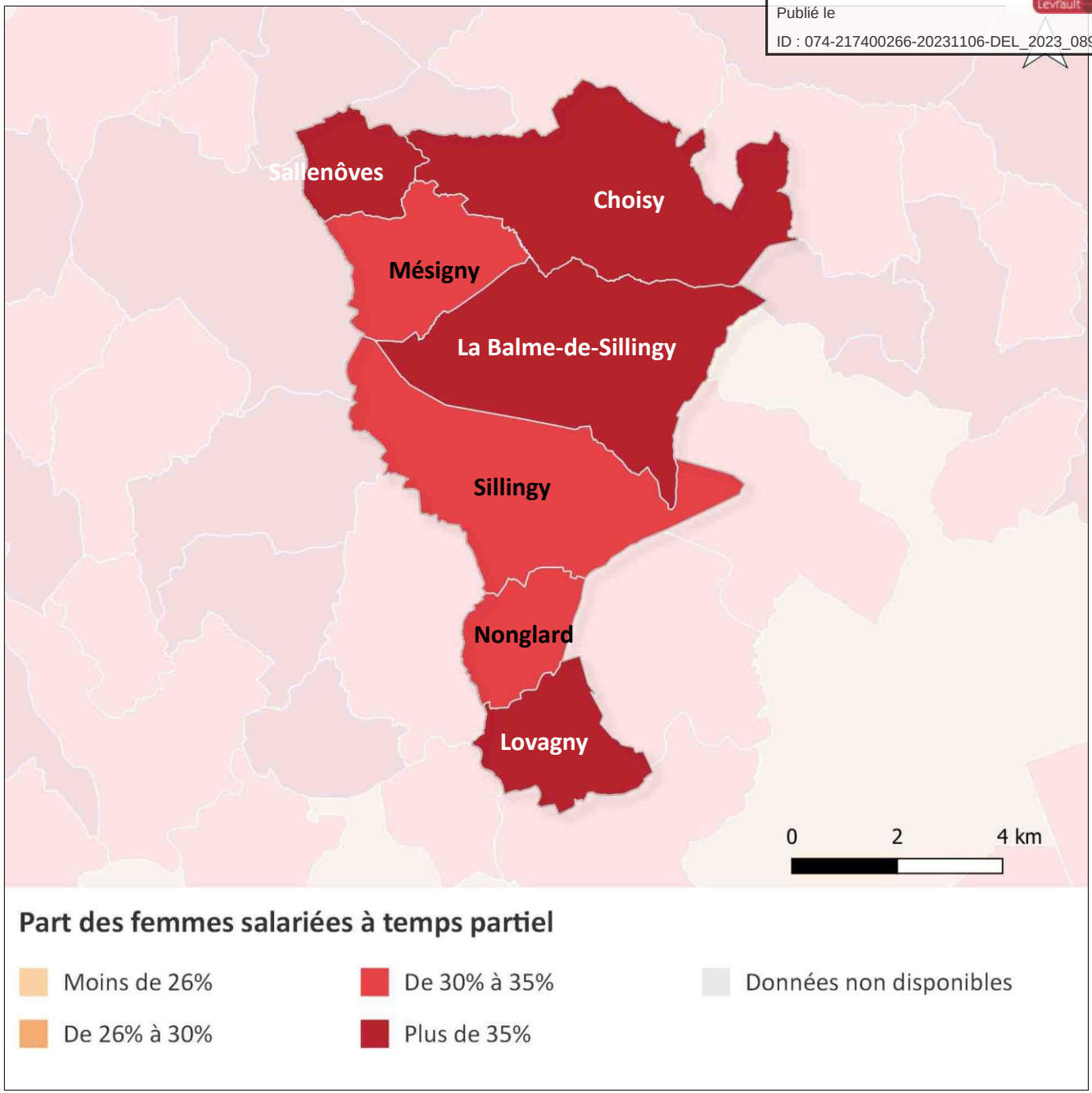

Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

2.
PETITE ENFANCE

2.1 Moins de 3 ans et taux de couverture global

2.2 Offre d'accueil

2.3 Allocataires de la PAJE

Revenir au sommaire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE – PETITE ENFANCE

Ce que disent les chiffres

- Une **part de moins de 3 ans relative et stable :**
  - 3,8% dans la CCFU contre 4,3% dans la CCPC, 3,6% dans la CCRTS et dans le département de Haute-Savoie
- Des **besoins en mode d'accueil importants** :
  - Un taux d'activité des parents d'enfants de moins de 3 ans plus élevé que dans les territoires de comparaison
    - 73% des enfants de moins de 3 ans ont leurs deux parents (ou le monoparent) qui travaillent, contre 63% à l'échelle départementale
- Un **potentiel d'accueil plus faible qu'ailleurs,** d'un point de vue quantitatif **:**
  - Un taux de couverture global de 51 places pour 100 enfants de moins de 3 ans dans la CCFU contre 59 en France : un taux inférieur aux territoires de comparaison, impliquant une offre d'accueil moins étoffée (58 pour la CCRTS et 59 pour la France)
  - Une part de bénéficiaires de la PrePare (parents ayant cessé ou réduit leur activité professionnelle pour élever leurs enfants) plus élevée qu'ailleurs : 2,6 bénéficiaires pour 100 enfants de moins de 3 ans dans la CCFU contre 1,1 pour la CCPC, et 1,7 pour le département
- Une **offre portée par l'accueil individuel**
  - 226 places en accueil individuel sur 305 places totales, soit 74% de l'offre (contre 82% pour la CCPC et 60% pour la CCRTS)
  - Un accueil important, mais pouvant devenir problématique à long terme en raison du déclin national de l'attractivité du métier d'assistante maternelle
  - Une rémunération mensuelle moyenne des assistantes maternelles inférieure à la moyenne de la CCPC mais similaire à la tendance départementale : 1 362€ contre 1 650€ en moyenne dans la CCPC et 1 329€ pour le département
    - Une baisse de la rémunération des professionnelles entre 2016 et 2018 : de 1 499 à 1 362, à lier avec la diminution du nombre d'enfants accueillis chez une assistante maternelle passant de 66 enfants en 2016 à 60 enfants en 2018

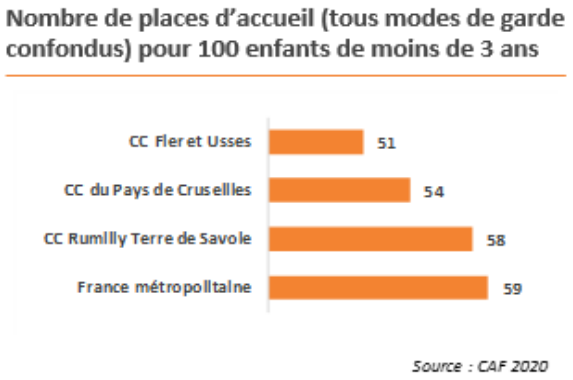

Source : CAF 2020

* Éléments issus du groupe de travail avec les élus ayant eu lieu en juin 2023

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE – PETITE ENFANCE

Inscrit dans le projet de territoire !

Une enquête auprès de la population a été menée dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de la CC Fier et Usses de 2022. Elle montre que les **services de la petite enfance** ont été identifiés comme un des **sujets prioritaires du territoire** par les habitants répondants.

Au regard du constat d'une carence en matière d'équipements pour la petite enfance et de la croissance démographique, les élus ont défini **l'Enjeu 2.1 – Développer les services à la petite enfance ,** comportant plusieurs actions :

- Définir le schéma global d'accueil de la petite enfance de la CCFU (en cours de réalisation*)
- Aménager une nouvelle crèche de 20 places sur la commune de Sillingy (réalisée*)
- Aménager une crèche de 30 places sur la commune de la Balme-de-Sillingy (en cours de réalisation*)
- Favoriser l'installation de micro-crèches privées sur le territoire (en cours de réalisation*)
- Favoriser l'installation de Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) (en cours de réalisation*)
- Mettre en place un lieu d'accueil parents-enfants pour le soutien de la parentalité (à retravailler*)

Pistes d'actions (ABS 2022)

- **Développer l'offre de modes de gardes**
  - Projet de nouvelles crèches à Sillingy (2024) et la Balme-de-Sillingy (2025), projets de micro-crèches privées (Sallenôves, Choisy, la Balme-de-Sillingy), projets de MAM
- **Création d'un LAEP sur le territoire**
  - Rencontre entre enfants et parents de moins de 6 ans

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

** Propos issus des entretiens avec les acteurs ayant eu lieu en mai 2023*

SYNTHÈSE – PETITE ENFANCE

Ce que disent les acteurs

- La **présence de différentes structures petite enfance sur le territoire :**
  - 3 crèches dont la gestion est assurée par l'intercommunalité, dont les capacités sont de 10, 20 et 21 places (un passage prévu à 30 places pour cette dernière)
  - Une halte-garderie itinérante, bénéficiant de subventions de la collectivité et tournant entre Choisy, Sillingy et Lovagny
  - 3 micro-crèches privées (10, 12 et 12 places)
- L'**existence d'associations d'assistantes maternelles** permettant d'assurer un soutien à ces professionnelles
  - Des activités proposées par l'association « De cocon à papillon » quatre matinées par semaine à la Balme-de-Sillingy, puis à partir de septembre une 5è matinée prévue à Sillingy
  - A noter également, la présence de deux Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) sur le territoire, à la Balme-de-Sillingy et Sillingy
- De nouveaux **projets de micro-crèches en discussion sur le territoire** : des dispositifs permettant de pallier les difficultés rencontrées en matière de modes de garde et répondant au besoin des ménages plus aisés, mais pas à celui des ménages en difficulté financière, ou de classe moyenne
  - A noter toutefois, une volonté de développer la mixité sociale au sein des structures
- Par ailleurs, **des besoins forts en matière de modes de garde et une offre actuelle ne répondant pas aux besoins :**
  - 260 demandes en attente, une situation en tension
  - Un travail important effectué par le Relais Petite Enfance (RPE) pour orienter au mieux les parents (ex : envoi des offres d'emploi aux assistantes maternelles agréés à la place des parents)
  - Des enjeux pris en compte par la collectivité notamment en lien avec la définition d'un schéma global d'accueil de la petite enfance en cours de réalisation sur le territoire
- Un besoin de **structurer la politique petite enfance** sur le territoire :
  - Le constat d'une bonne dynamique partenariale mais des relations interpersonnelles et non inter-structures
  - Un questionnement autour du portage pour pérenniser les échanges

LES AXES À TRAVAILLER

- Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs
- Porter une réflexion sur les possibilités de diversification des modes de garde sur le territoire
- Développer l'itinérance en matière de services petite enfance pour garantir à l'ensemble des habitants un accès équitable
- Développer les activités destinées aux enfants de moins de 3 ans

Répartition des structures de petite enfance (mai 2023)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

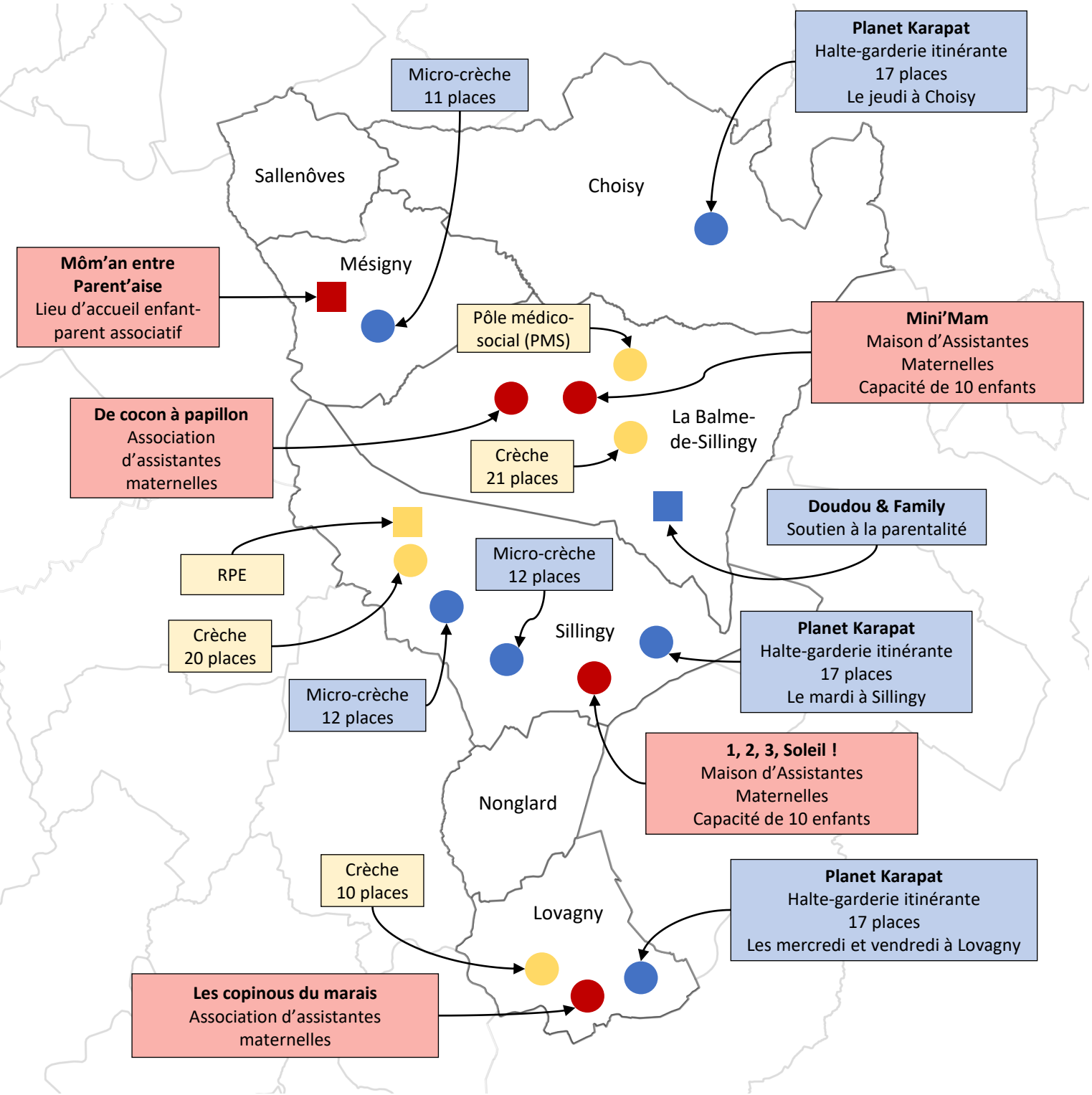

Légende

- Offre publique
- Offre associative
- Offre privée
- Offre petite enfance
- Offre parentalité

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

2.1 MOINS DE 3 ANS ET TAUX DE COUVERTURE GLOBAL

Combien y a-t-il de jeunes enfants dans le territoire ? Quels sont les besoins en modes de garde ? Quelle est la capacité théorique d'accueil des jeunes enfants ? L'offre est-elle suffisante ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Besoins en modes de garde élevés

= Part des 0-3 ans élevée
\+ Faible part des 2 ans scolarisés
\+ Forte proportion de parents qui travaillent

LA DÉFINITION

Selon les modalités de calcul de la CAF, les « **places d'accueil** » correspondent à tous les modes d'accueils individuels et collectifs présents pour les moins de 3 ans : assistants maternels, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), écoles maternelles et gardes à domicile (autres).

Part des moins de 3 ans au sein de la population

	2009	2014	2019
CC Fier et Usses	4,0%	3,8%	3,8%
CC du Pays de Cruseilles	4,2%	4,4%	4,3%
CC Rumilly Terre de Savoie	4,0%	4,0%	3,6%
Haute-Savoie	3,9%	3,9%	3,6%
France métropolitaine	3,7%	3,6%	3,2%

Source : INSEE 2009-2019

En 2019, les moins de 3 ans représentent 3,8% de la population pour la CC Fier et Usses, contre 4,0% en 2009.

Part des 2 ans scolarisés

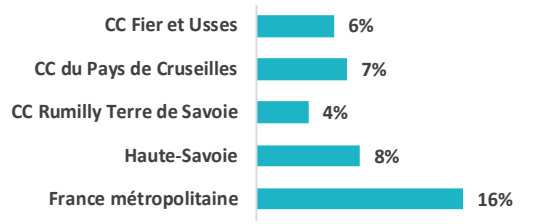

Source : INSEE 2019

En 2019, la part des deux ans scolarisés était de 6% pour la CC Fier et Usses, alors qu'elle était de 16% pour la France métropolitaine.

Moins de 3 ans par situation d'emploi du monoparent ou des deux parents

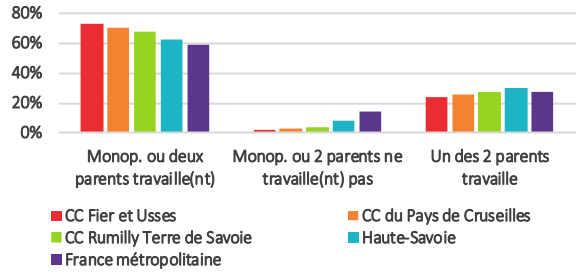

Source : INSEE 2019

En 2019, la part des moins de 3 ans de l'EPCI dont le ou les parent(s) ne travaille(nt) pas était de 2%.

Nombre de places d'accueil (tous modes de garde confondus) pour 100 enfants de moins de 3 ans

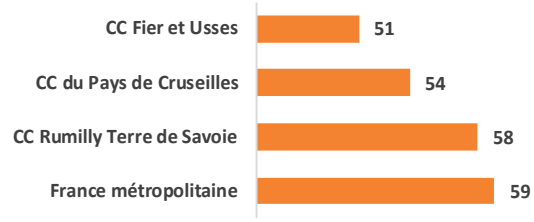

Source : CAF 2020

En 2020, le taux de couverture global de l'offre d'accueil du jeune enfant de l'EPCI était de 51 pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Quelle est la part des moins de 3 ans dans le territoire ?

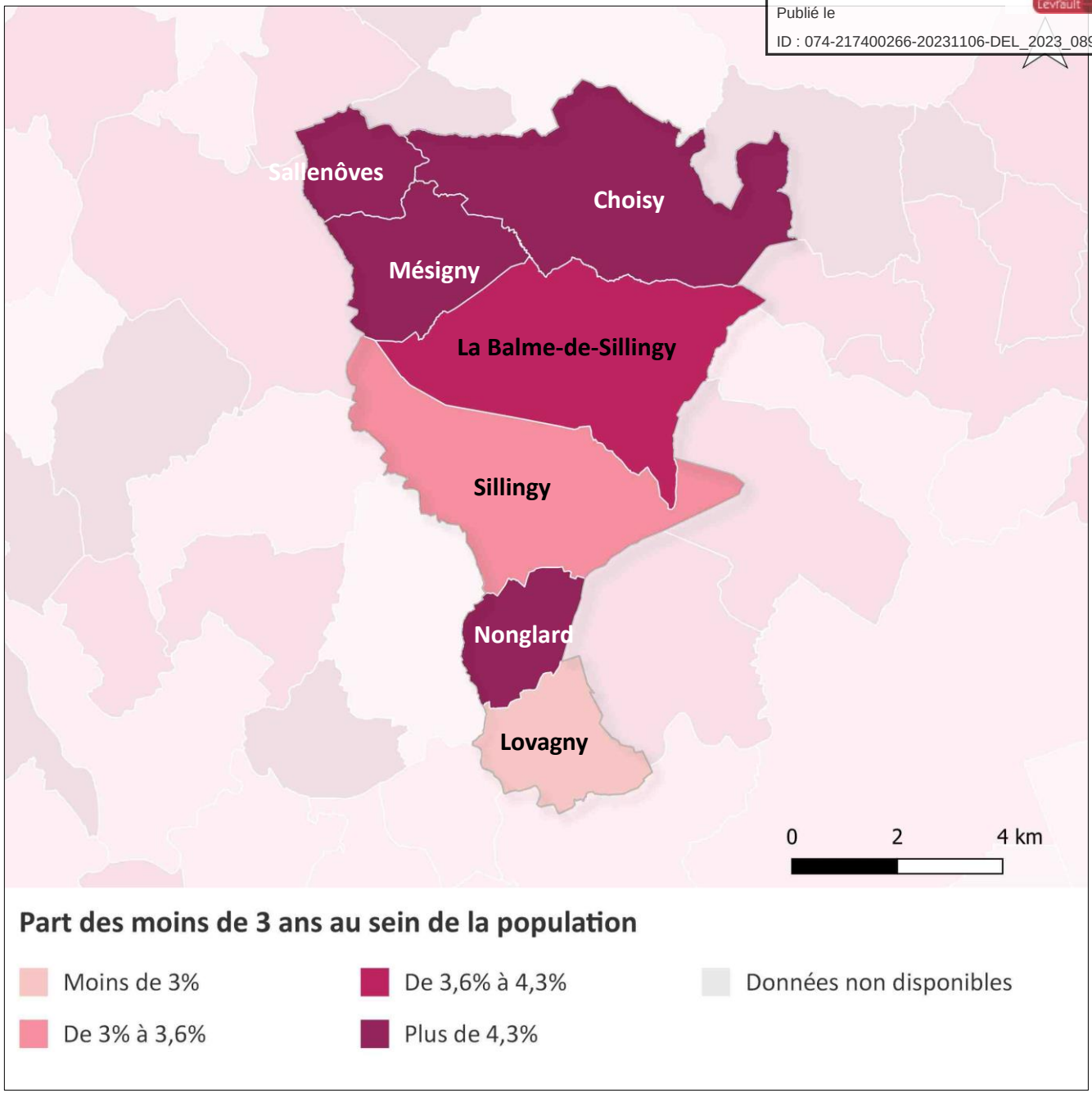

Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

2.2 OFFRE D'ACCUEIL

Quel est le mode de garde majoritaire ? Les assistants maternels sont-ils en sous-activité ? Ou y a-t-il un manque de places disponibles ?

L'ASSISTANT MATERNEL D'AUJOURD'HUI

Historiquement, l'accueil des tout petits est peu valorisé socialement et associé à des qualités dites « naturellement féminines ». En réalité, par rapport à la « nounou d'hier », le métier d'assistant maternel d'aujourd'hui s'est largement professionnalisé (agrément délivré par la PMI, formation…) dans un travail de co-éducation avec les parents.

Le profil type de l'assistant maternel ? Dans 99% des cas, c'est une femme, elle-même mère mais n'ayant plus d'enfants en bas âge, la quarantaine, plutôt issue d'une classe populaire (mais non précarisée).*

A noter que le métier d'assistant maternel est de moins en moins attractif, tel qu'en témoigne les fortes baisses du nombre d'assistants maternels partout en France sur les dernières années.

* «Position sociale, conditions de travail et d'emploi au quotidien», Revue de littérature sur les assistantes maternelles n°197, Caisse Nationales des Allocations familiales (CNAF), 2017

Nombre d'enfants accueillis chez un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 6 ans

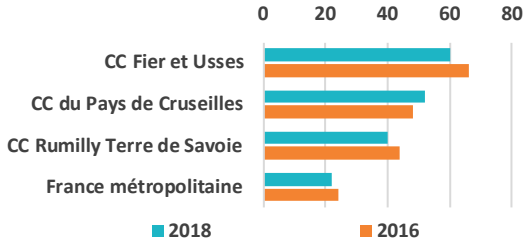

Source : CAF 2018

En 2018, il y avait 60 enfants de l'EPCI accueillis chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 6 ans.

Indicateurs d'activité des assistants maternels

	Heures par enfant		Rémunération mensuelle moyenne	
	2016	2018	2016	2018
CC Fier et Usses	101	105	1 499 €	1 362 €
CC du Pays de Cruseilles	98	95	1 624 €	1 650 €
CC Rumilly Terre de Savoie	85	89	1 285 €	1 183 €
Haute-Savoie	104	100	1 340 €	1 329 €
France métropolitaine	100	101	1 199 €	1 170 €

Source : CAF 2018

Le nombre moyen d'heures par enfant accueilli chez un assistant maternel était de 105 en novembre 2018 pour la CC Fier et Usses.

Places d'accueil du jeune enfant par type - En nb

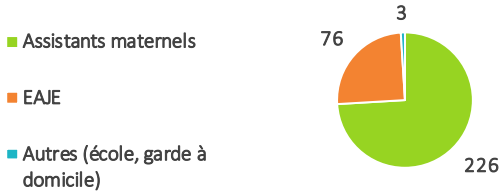

Source : CAF 2018

En 2018, la CC Fier et Usses comptait 226 places en accueil individuel (assistants maternels).

Places d'accueil du jeune enfant par type - En %

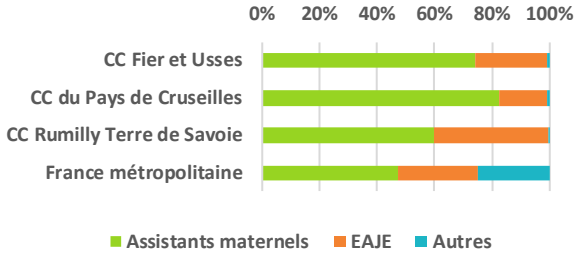

Source : CAF 2018

En 2018, le nombre de places d'accueil collectif petite enfance était de 76, soit 25% de l'offre d'accueil pour la CC Fier et Usses.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

2.3 ALLOCATAIRES DE LA PAJE

Quel recours à quels modes de garde de la part des familles ? Certains parents renoncent-ils à leur activité professionnelle pour garder leurs enfants ?

LA PAJE

La **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)**, qui constitue la principale aide au mode de garde, se divise en deux grandes catégories (cumulables entre elles) :

- **PreParE =** parents qui ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour élever leur(s) enfant(s)
- **CMG =** parents qui travaillent et qui ont recours à un mode de garde (assistant maternel ou micro-crèche)

Mis en lien avec le nombre de naissances, ces indicateurs permettent d'avoir une vision de l'évolution récente des besoins en matière de mode de garde.

Allocataires de la PAJE* parmi les allocataires CAF en 2021

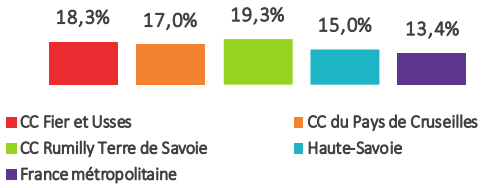

Source : CAF 2021

En 2021, 18,3% des foyers CAF de l'EPCI bénéficiaient de la PAJE, contre 15,0% pour la Haute-Savoie.

Bénéficiaires de la PreParE* pour 100 enfants de moins de 3 ans

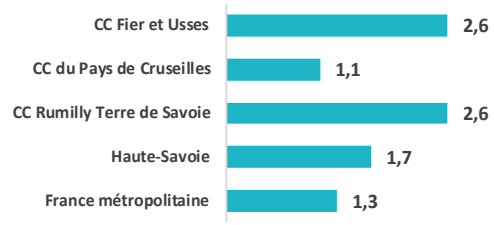

Nb de foyers bénéficiaires de la Prepare : 58

Source : CAF 2021

En 2021, il y avait 2,6 allocataires de la PreParE pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 1,3 pour la France métropolitaine.

L'évolution des allocataires de la PAJE*

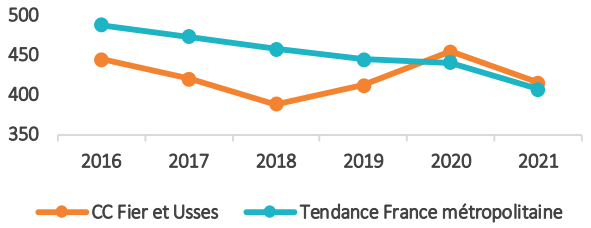

Source : CAF 2016-2021

Entre 2016 et 2021, le nombre de foyers allocataires de la PAJE de base est passé pour la CC Fier et Usses de 445 à 415.

L'évolution des allocataires du CMG* assistant maternel et de la PreParE*

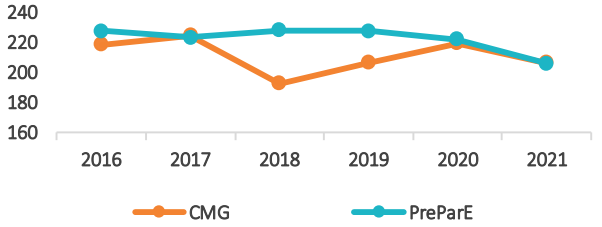

Source : CAF 2016-2021

Entre 2016 et 2021, le nombre de foyers allocataires de la CMG assistant maternel est passé pour la CC Fier et Usses de 219 à 207.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

3.
ENFANCE

3.1 Les 3-10 ans

3.2 Handicap

Revenir au sommaire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

** Éléments issus du groupe de travail avec les élus ayant eu lieu en juin 2023*

SYNTHÈSE : ENFANCE

Ce que disent les chiffres

- Une **part d'enfants dans les tendances des CC de comparaison et en hausse**
  - 11% de la population est âgée de 3 à 10 ans, une proportion similaire à celle de la CRTS
  - Entre 2009 et 2019, le constat d'une évolution stable du nombre d'enfants de 6 à 10 ans (1 066 en 2009 contre 1 064 en 2019), mais une évolution particulièrement marquée chez les 3-5 ans (+18%)
- Un **Indice de Position Sociale plus élevé qu'ailleurs**
  - En 2021, l'Indice de Position Sociale des élèves de la CCFU est de 116, contre 112 pour la CCRTS, 114 pour le département et 107 à l'échelle nationale
    - Plus l'IPS est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages
- Un **taux de bénéficiaires de l'AEEH en hausse, indiquant un meilleur repérage des situations** : de 37 bénéficiaires en 2013 à 61 en 2021
  - Toutefois, 1,9 bénéficiaires de l'AEEH pour 100 enfants de moins de 20 ans dans la CCFU : un nombre inférieur à la moyenne de la CCRTS et départementale (2,7), mais légèrement supérieur à la moyenne de la CCPC (1,2)

Inscrit dans le projet de territoire !

Au regard de la carence en matière d'équipements pour la jeunesse et de la croissance démographique, les élus ont défini **l'Enjeu 2.4 – Développer des nouveaux services et lieux dédiés à la jeunesse,** comportant plusieurs actions :

- Aménager des aires de jeux (réalisé*)
- Développer les services d'accueil périscolaires et extrascolaires (réalisé*)
- Réfléchir à la mise en place d'un dispositif de type « Maison des Parents » (à retravailler*)
- Réfléchir à la mise en place d'un éducateur/animateur de prévention pour les ados (à réaliser*)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

** Propos issus des entretiens avec les acteurs ayant eu lieu en mai 2023*

SYNTHÈSE : ENFANCE

Ce que disent les acteurs

- Une **offre relativement étoffée à destination des enfants sur le territoire, mais en tension :**
  - La présence de 4 accueils de loisirs, répartis entre Sallenôves, Choisy, la Balme-de-Sillingy et Sillingy
  - Un tissu associatif bien ancré, permettant de compléter l'offre (séjours ski, stages pendant les vacances…)
  - Sur le périscolaire, des structures gérées par les communes et des retours positifs des acteurs et des familles. A noter, un travail effectué à la Balme-de-Sillingy sur le bien-être des enfants, afin *« de leur offrir un cadre sécurisant »**
  - Par ailleurs, des enjeux, selon les communes, en termes de capacité d'accueil : des files d'attente importantes pour ce qui est de l'extrascolaire et des besoins en lien avec l'augmentation de la population. A noter, une situation considérée comme étant moins en tension du côté du périscolaire
  - Un impact de l'augmentation de la population également constaté à l'échelle des établissements scolaires, notamment sur le collège qui est *« au maximum de sa capacité »**
- Par ailleurs, **des acteurs relevant, notamment dans le cas des accueils de loisirs, des parents considérant ces structures *« comme des modes de garde »*,*** interrogeant les relations parents/enfants sur le territoire :
  - Le constat de parents travaillant tard et n'étant pas toujours très présents dans l'accompagnement de leurs enfants (à noter, une absence de réelle politique d'accompagnement à la scolarité, *« l'aide est apportée par les animateurs mais ce n'est pas officiel »**). Une situation à mettre en lien avec le caractère frontalier du territoire
- Un **enjeu autour des écrans :** des professionnels relevant des enfants très ciblés sur les écrans, pouvant avoir comme conséquences des difficultés d'attention
- Des **structures pouvant accueillir des enfants en situation de handicap mais des professionnels non formés** : une volonté de travailler sur ce point, notamment en questionnant l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires
  - A noter, l'ouverture à la rentrée prochaine d'une classe ULIS à Sillingy mais un risque de tension : *« On devait être à 8 enfants, mais on sera peut-être à 12 »**
- Des **difficultés importantes en matière de recrutement pour les métiers de l'animation :**
  - Une problématique à mettre en lien avec la typologie des contrats (beaucoup de contrats à 21h ou de contrats courts) et avec un manque de moyens financiers
- Un **enjeu autour de la coordination des acteurs et des structures :**
  - Le constat d'un manque de liens entre les professionnels œuvrant auprès des enfants sur le territoire
  - Une volonté, chez les acteurs, d'avoir plus de temps d'échange

LES AXES À TRAVAILLER

- Porter une réflexion sur les dispositifs de prévention à destination des élèves
- Développer l'accompagnement à la scolarité sur le territoire
- Questionner l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap sur la CCFU
- Renforcer le maillage territorial pour développer l'interconnaissance entre les acteurs

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

3.1 LES 3-10 ANS

Quelle est la part d'enfants dans le territoire ? Comment a-t-elle évolué ? Quel contexte d'apprentissage ?

Part des 3-10 ans au sein de la population

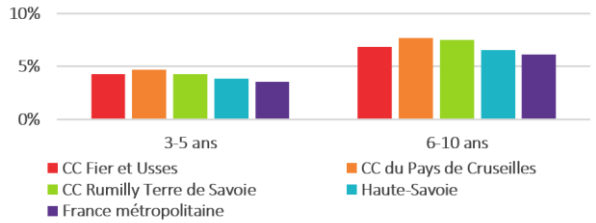

Part des 3-10 ans dans la pop : 11%

Source : INSEE 2019

En 2019, la part des 3-5 ans au sein de la population était de 4,2% pour la CC Fier et Usses, contre 3,5% pour la France métropolitaine.

Évolution des 3-10 ans

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
3-5 ans	561	616	663	+18%
6-10 ans	1 066	1 066	1 064	-0%
TOTAL	1 627	1 682	1 727	+6%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de 3-5 ans est passé de 561 à 663, soit une évolution de +18% pour la CC Fier et Usses.

Indice de Position Sociale (IPS) des élèves

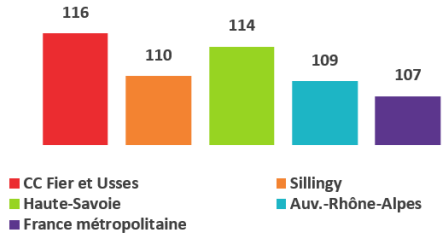

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, 2021

En 2021, l'Indice de Position Sociale des élèves de l'EPCI était de 116, contre 114 pour la Haute-Savoie.

L'INDICE DE POSITION SOCIALE

L'indice de position sociale des élèves (IPS) permet de mesurer la situation sociale des élèves dans les établissements scolaires français. Il est construit à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des représentants légaux des élèves.

Plus l'IPS est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages.

Bon à noter : cette donnée a été rendue publique en 2022, suite à une décision du tribunal administratif*.

**Tribunal administratif de Paris (13 juillet 2022, req. n° 2016855/5-2)*

Le calcul des IPS des écoles est effectué à partir des élèves de CM2, dont on connaît les PCS lorsqu'ils sont en 6ème. Il correspond plus exactement à la moyenne de l'IPS des anciens élèves de l'école sur les cinq dernières années. En outre, les IPS sont fournis uniquement pour les écoles ayant eu au moins 25 élèves de CM2 sur les cinq dernières années. De ce fait les écoles maternelles sont exclues du champ puisqu'elles n'ont pas d'élèves de CM2

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

3.2 HANDICAP

Combien de familles et leurs enfants bénéficient d'aides liées au handicap sur le territoire ? Comment expliquer les évolutions ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Un nombre de bénéficiaires de prestations handicap élevé ou en augmentation peut être lié à une présence élevée de personnes handicapées, mais aussi à un meilleur repérage de ces derniers.

A noter que le taux de non-recours à l'AEEH est estimé à 85% et à 61% pour l'AAH selon la CAF et la DGFIP.

LE HANDICAP, ÇA CONCERNE QUI ?

Beaucoup plus de personnes qu'on ne le pense ! 12 millions de Français au total, soit 20% de la population et cela peut aller jusqu'à 40% de la population en prenant en compte les situations de handicap temporaires. D'autant plus qu'avec le vieillissement de la population ces chiffres sont en hausse : 1 Français sur 3 aura plus de 60 ans en 2035.

Les bénéficiaires de l'AEEH*

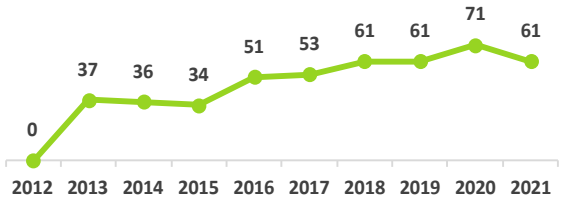

Source : caf.data 2012-2021

De 2012 à 2021, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé(e) de l'EPCI est passé de 0 à 61.

Nombre de bénéficiaires de l'AEEH* pour 100 enfants de moins de 20 ans

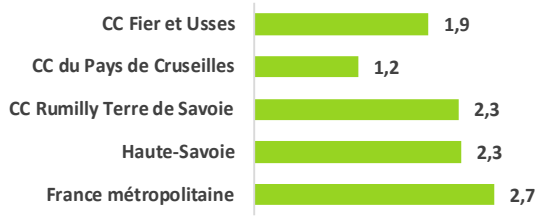

Source : CAF 2021

En 2021, la CC Fier et Usses totalisait 1,9 bénéficiaires de l'AEEH pour 100 enfants de 0 à 19 ans, contre 2,7 pour la France métropolitaine.

Répartition des structures enfance (mai 2023)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

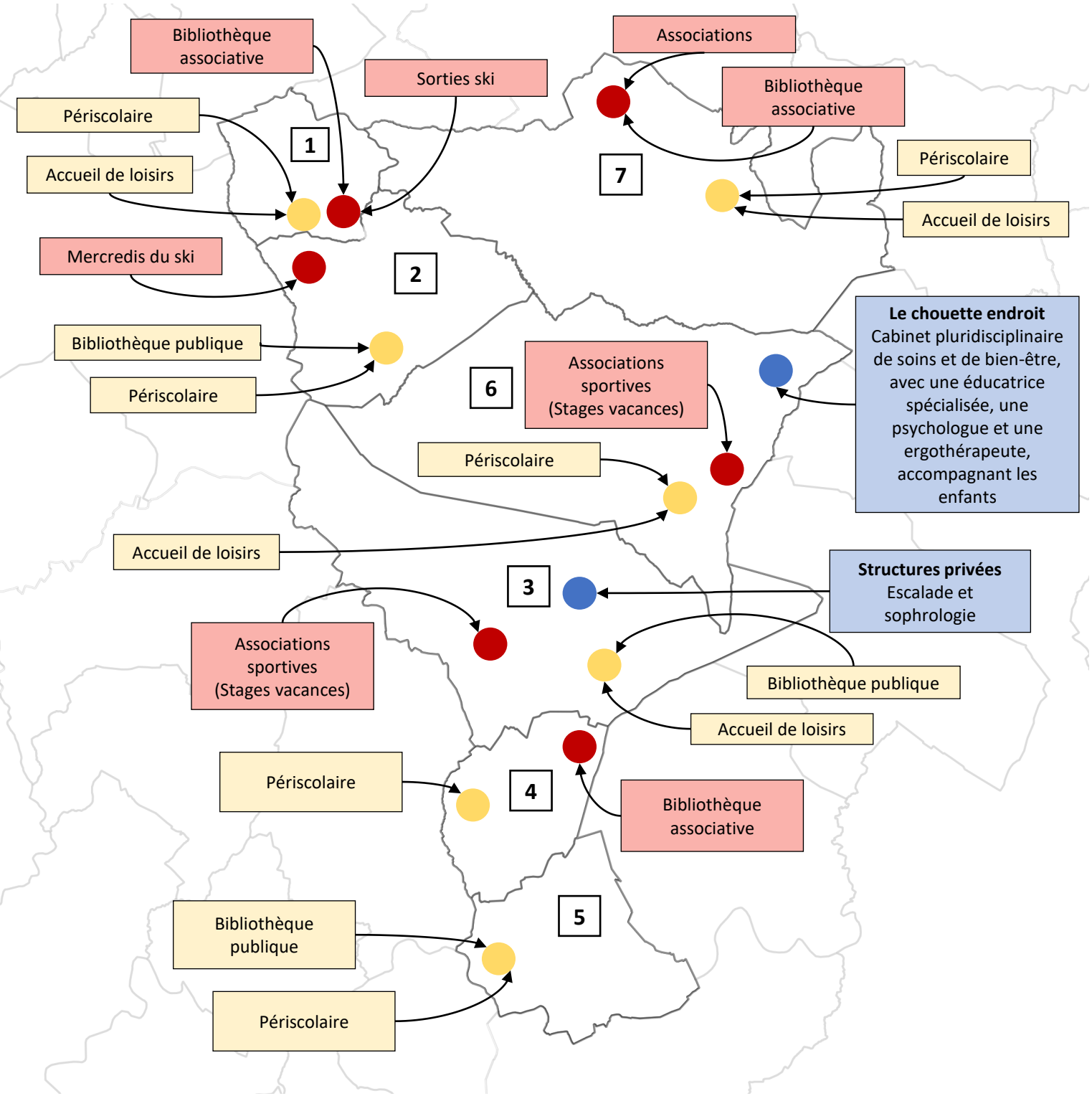

1. Sallenôves
2. Mésigny
3. Sillingy
4. Nonglard
5. Lovagny
6. La-Balme-de-Sillingy
7. Choisy

Légende

- Offre publique
- Offre associative
- Offre privée

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

4.
JEUNESSE

4.1 Les 11-17 ans

4.2 Les 18-29 ans

Revenir au sommaire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE : JEUNESSE

Ce que disent les chiffres

- Une **part d'adolescents et de jeunes adultes (11-29 ans)** similaire à celle des territoires de comparaison et en augmentation
  - 10% de 11-17 ans, contre 9% pour la CCPC, une évolution marquée de cette tranche d'âge entre 2009 et 2019 : +21%
  - 12% de la population est âgée de 18 à 29 ans, contre 13% pour la CCPC, une légère hausse globale de cette tranche d'âge en dix ans (1%), s'expliquant par une augmentation des 25-29 ans de 12% (soit une hausse de +34 jeunes) et une légère diminution des 18-24 ans de -4% (soit une baisse de 35 jeunes)
- Une **scolarisation des adolescents en dehors de leur commune de résidence**
  - 1 177 enfants de 11 à 17 ans sur 1 543 sont scolarisés hors de la commune, soit 76% des jeunes de la CCFU, un taux d'enfants scolarisés sur le territoire faible, en raison de la présence d'un seul collège, à Sillingy
  - À noter, 20 enfants de 11 à 17 ans sont non-scolarisés : un indicateur potentiel de situations de décrochage scolaire
- Une **décohabitation des jeunes plus rapide qu'ailleurs et de nombreux jeunes couples sans enfant sur la CC**
  - 15% des 25-29 ans résident chez leurs parents contre 20% dans la CCRTS et à l'échelle départementale
  - Toutefois, 37% de 25-29 ans sont en couple sans enfant sur la commune, un taux supérieur aux territoires de comparaison (Ex : 28% pour la CCRTS et 29% pour la France métropolitaine)
- Une **insertion des jeunes dans la vie étudiante et une insertion professionnelle globalement satisfaisante**
  - 37% des habitants de la CCFU âgés de 18 à 24 ans sont en études supérieures, un taux se situant dans les moyennes des tendances locales (Ex. 39% pour la CCPC et 34% pour la CCRTS), toutefois inférieur à la tendance nationale (52%)
  - Un taux de chômage chez les 15-24 ans de 16%, inférieur aux moyennes de la CCRTS (19%) et départementale (18%) mais supérieur à la moyenne de la CCPC (13%). Une tendance similaire chez les 25-29 ans (13%) contre 10% pour CCPC, 17% pour la CCRTS et 14% pour le département
  - Une part des jeunes de 20 à 24 ans en emploi stable (CDI ou titulaires de la Fonction Publique) plus élevée qu'ailleurs : 64% contre 59% pour la CCPC et 60% pour le département
  - 14% des jeunes salariés de cette tranche d'âge occupent des emplois à temps partiel donc plus fragiles, un taux inférieur aux moyennes des territoires de comparaison (Ex : 25% pour la CCFU, 17% pour le département)

Les 20-24 ans en CDI ou titulaires de la fonction publique

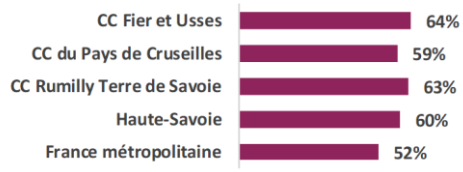

Nb de 20-24 ans occupant un emploi stable : 305

Source : INSEE 2019

* Propos issus des entretiens avec les acteurs ayant eu lieu en mai 2023
** Élément issu du groupe de travail avec les habitants ayant eu lieu en juin 2023
Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE : JEUNESSE

Ce que disent les acteurs

- A contrario de la politique enfance, **un travail plus important à effectuer sur les adolescents et les jeunes adultes, public relevant de la compétence communale :**
    - Une volonté des acteurs de pouvoir développer les services jeunesses communaux, notamment en lien avec le collège de Sillingy : *« A l'heure actuelle, on ne répond pas aux besoins des jeunes »**
    - Un enjeu prioritaire selon les acteurs, à mettre au regard de l'augmentation de la population des familles et des jeunes
    - A noter, l'ouverture récente d'un espace jeune à Sillingy, dans le cadre d'une expérimentation
- Un **besoin d'accompagnement des adolescents et jeunes marqué à Fier & Usses :**
    - Quelques actions existantes au collège, avec notamment les dispositifs « Devoirs faits » pour l'aide aux devoirs et « Sentinelle » autour du harcèlement scolaire (à noter, une absence d'aide aux devoirs dans les écoles et une difficulté à trouver des encadrants formés pour développer cet accompagnement, cf. partie enfance, p. 46)
    - Des enjeux également identifiés autour de l'accès au logement, complexifié pour les jeunes du fait d'une plus forte présence de logements de grande taille (en lien avec le profil familial de la population, et de l'orientation, que ce soit en termes de scolarité ou d'insertion professionnelle
    - Des difficultés de mobilité impactant notamment ce public
- Un **territoire semblant moins attractif pour les jeunes selon les acteurs :**
    - Un constat à mettre en lien avec la proximité d'Annecy, offrant plus de possibilités en matière d'emploi et/ou de poursuite d'études
    - L'absence de lycée sur le territoire ayant pour conséquence un manque de visibilité sur les besoins des adolescents et des jeunes adultes : *« Vu qu'il n'y a pas de lycée sur le territoire, les jeunes sont assez éclatés, ils partent tôt et rentrent tard »**
    - Une difficulté, de fait, à identifier les attentes de ces publics et des inquiétudes autour de la présence de potentiels invisibles qui ne bénéficieraient pas d'un accompagnement
    - A noter tout de même, selon les statistiques, une augmentation de la part d'adolescents et de jeunes adultes sur le territoire, indiquant un besoin de développer une offre pour répondre à leurs attentes

LES AXES À TRAVAILLER

- Travailler à une meilleure identification des services en renforçant l'aller-vers les jeunes sur le territoire
- Questionner les alternatives en matière de mobilité pour faciliter le quotidien des jeunes de l'intercommunalité
- Développer les structures jeunes à Fier & Usses et les activités qui leur sont destinées
- Développer l'accompagnement à la scolarité sur le territoire
- Réfléchir à la mise en place d'un éducateur/animateur de prévention pour les adolescents (cf. Projet de territoire, à réaliser*)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

3.1 LES 11-17 ANS

Quelle est la part d'enfants et d'adolescents dans le territoire ? Quel taux de scolarisation ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Le **taux de scolarisation** par tranche d'âge est un indicateur des difficultés des jeunes dans un territoire :

- Ex : faible taux de scolarisation des 15-17 ans = potentiel décrochage scolaire au collège/lycée

A noter que les « scolarisés » sont les élèves, étudiants et apprentis.

Part des 11-17 ans au sein de la population

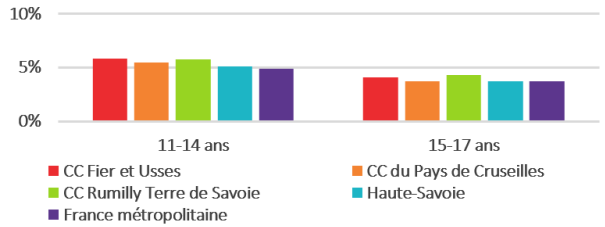

Part des 11-17 ans dans la pop : 10%

Source : INSEE 2019

En 2019, la part de 11-14 ans au sein de la population était de 5,8% pour la CC Fier et Usses, contre 4,9% pour la France métropolitaine

Évolution des 11-17 ans

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
11-14 ans	833	866	908	+9%
15-17 ans	565	637	634	+12%
TOTAL	1 398	1 503	1 542	+10%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de 15-17 ans est passé de 565 à 634, soit une évolution de +12% pour la CC Fier et Usses

Scolarisation des 15-17 ans

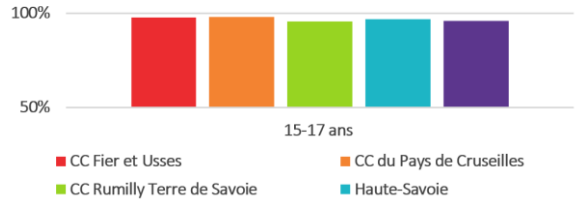

Source : INSEE 2019

En 2019, 98% des 15-17 ans de la CC étaient scolarisés, contre 97% pour la Haute-Savoie

Lieu de scolarisation des 11-17 ans

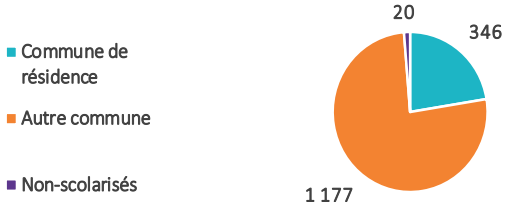

Source : INSEE 2019

En 2019, 1 177 enfants de 11-17 ans de l'EPCI étaient scolarisés en dehors de leur commune de résidence.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

3.2 LES 18-29 ANS (1/2)

Les jeunes partent-ils ailleurs pour leurs études/formations ou leur 1er emploi ? Vivent-ils toujours chez leurs parents ?

LOGEMENT DES JEUNES ET AUTONOMIE

En lien avec l'augmentation du chômage, le rallongement des études et la hausse des prix des logements, le nombre de jeunes adultes vivant chez leurs parents a augmenté depuis le début des années 2000.

Le parcours vers l'indépendance est également plus sinueux qu'auparavant. Un jeune peut ainsi connaître plusieurs périodes d'aller-retours dans le logement parental, pour diverses raisons : fin d'un cycle d'études, séparation amoureuse, difficultés financières et/ou perte d'un emploi.

En 2021, 58% des jeunes vivent principalement chez leurs parents, et 42% vivent dans un logement indépendant. Les jeunes hommes sont, par ailleurs, plus nombreux que les jeunes femmes à vivre chez leurs parents (49%, contre 42%).*

Suite à la crise sanitaire, ¼ des jeunes sont retournés au domicile de leurs parents.

** Baromètre DJEPVA, 2021*

Évolution des 18-29 ans

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
18-24 ans	988	986	951	-4%
25-29 ans	376	445	421	+12%
TOTAL	1 364	1 430	1 372	+1%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de 18-24 ans de l'EPCI est passé de 988 à 951 soit une évolution de -4%.

Part des 18-29 ans au sein de la population

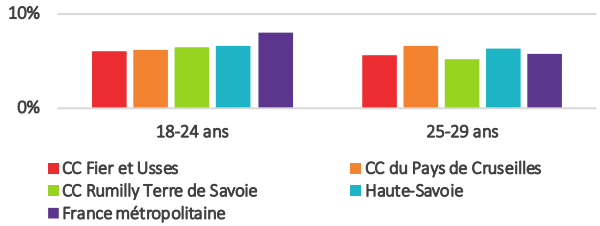

Part des 18-29 ans dans la pop : 12%

Source : INSEE 2019

En 2019, la part des 25-29 ans au sein de la population était de 5,6% pour la CC Fier et Usses, contre 5,8% pour la France métropolitaine.

Mode de cohabitation des 15-24 ans

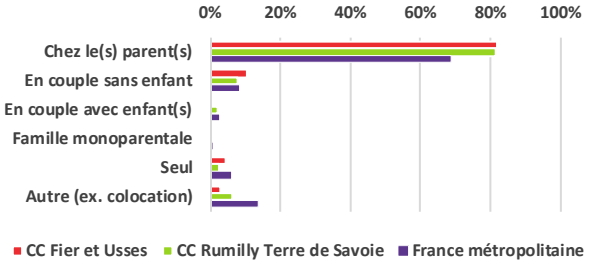

Source : INSEE 2019

En 2019, 4% des 15-24 ans de l'EPCI vivaient seuls, contre 2% pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Mode de cohabitation des 25-29 ans

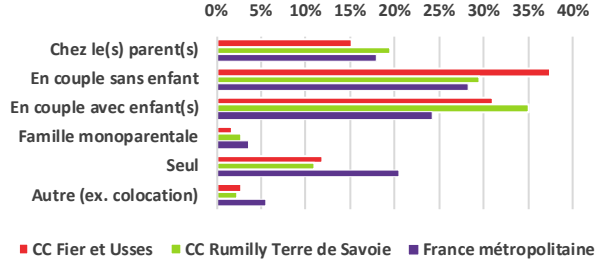

Source : INSEE 2019

En 2019, 12% des 25-29 ans de l'EPCI vivaient seuls, contre 11% pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

3.2 LES 18-29 ANS (2/2)

Les jeunes du territoire ont-ils plutôt un profil étudiant ou jeune actif ? Quelle est la part des jeunes en situation de précarité (chômage, instabilité de l'emploi…) ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Le **taux de scolarisation** par tranche d'âge est un indicateur des difficultés des jeunes dans un territoire :

- Ex : Faible taux de scolarisation des 18-24 ans = probables difficultés d'accès aux études supérieures et/ou formation au sens large

A noter que les « scolarisés » sont les élèves, étudiants et apprentis.

LES JEUNES ET LES TEMPS PARTIELS

39% des jeunes de 18-29 ans cherchent avant tout un bon équilibre entre vie personnelle et professionnelle dans leur travail*. Certains optent pour des temps partiels pour aller dans ce sens !

** Sondage OpinionWay 2017*

Scolarisation des 18-29 ans

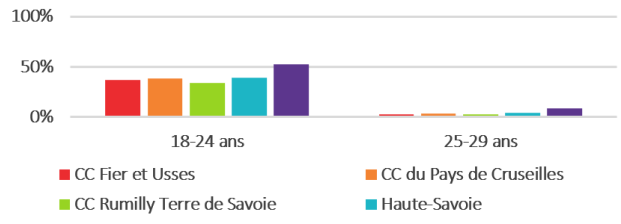

Source : INSEE 2019

En 2019, 37% des 18-24 ans de l'EPCI étaient scolarisés, contre 39% pour la Haute-Savoie.

Les chômeurs de 15-29 ans

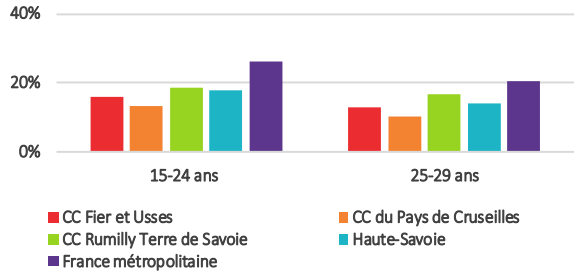

Source : INSEE 2019

En 2019, la CC Fier et Usses enregistrait un taux de chômage de 16% pour les 15-24 ans, alors que ce chiffre était de 19% pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Les 20-24 ans en CDI ou titulaires de la fonction publique

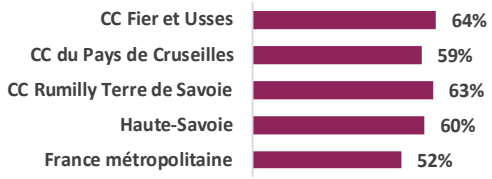

Nb de 20-24 ans occupant un emploi stable : 305

Source : INSEE 2019

En 2019, 64% des 20-24 ans salariés de l'EPCI occupaient un emploi stable (CDI ou titulaires de la fonction publique).

Les 20-24 ans salariés à temps partiel

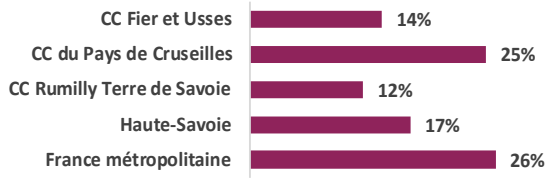

Nb de 20-24 ans à temps partiel : 65

Source : INSEE 2019

En 2019, 14% des 20-24 ans salariés de l'EPCI travaillaient à temps partiel, contre 12% pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Répartition des structures jeunesse (mai 2023)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

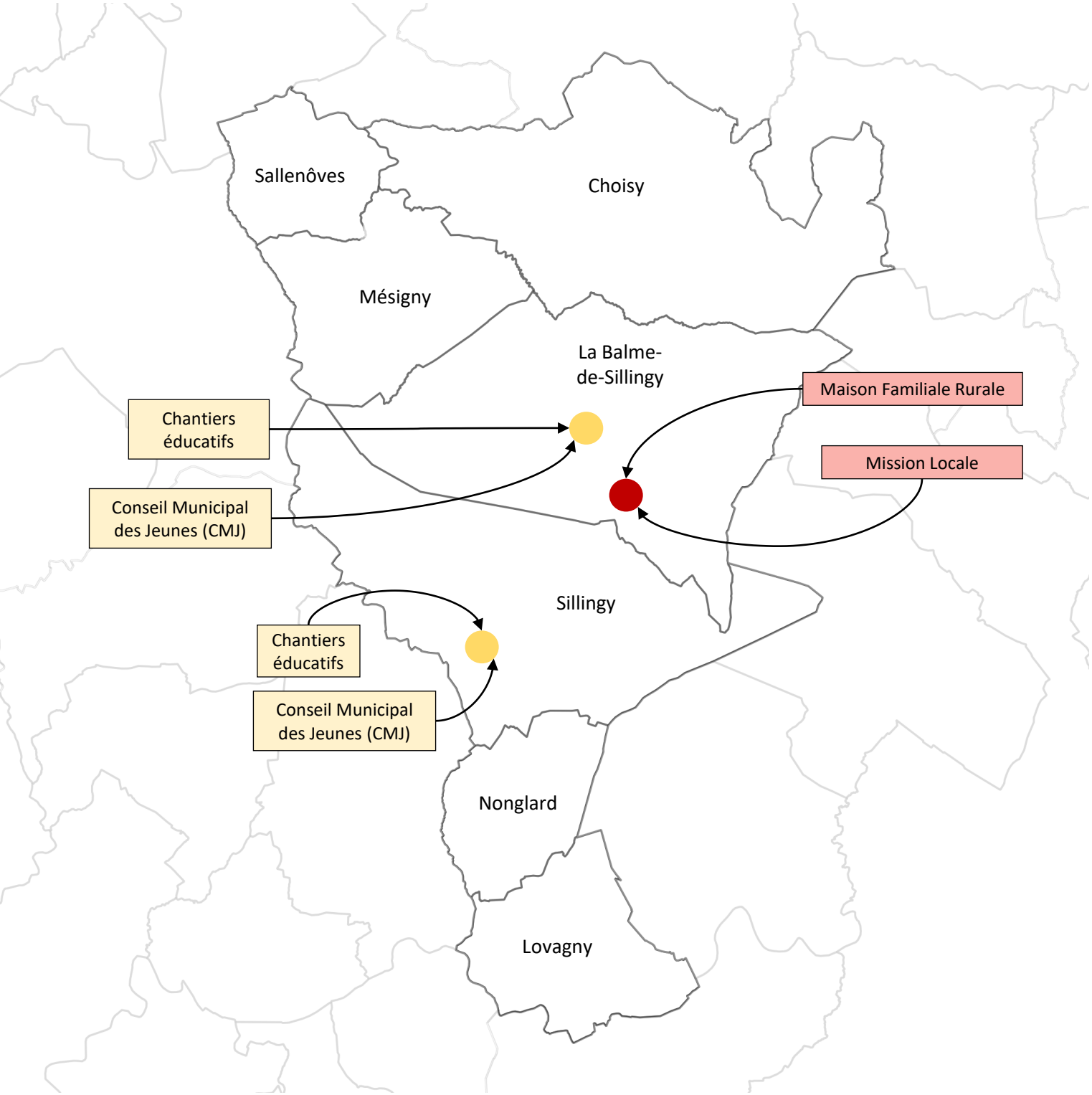

Légende

- Offre publique
- Offre associative
- Offre privée

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

5.
FAMILLES ET PARENTALITÉS

Revenir au sommaire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE : FAMILLES ET PARENTALITÉ

Ce que disent les chiffres

- Une **population au profil familial**
  - 45% des ménages de la CC sont des familles avec enfants (37% des couples avec enfants et 8% des familles monoparentales). Une tendance similaire aux CC de comparaison (Ex: 45% pour la CCPC et 43% pour la CCRTS) mais plus élevée que les tendances départementales (38%) et nationales (35%)
  - Une présence limitée de ménages seuls : 24% pour la CCFU contre 28% pour les CC de comparaison et 35% à l'échelle départementale
- Des **typologies de familles dans les moyennes locales et nationales**
  - 45% des familles n'ont pas d'enfant à charge dans la CCFU et la CCPC, contre 43% pour la CCRTS, 47% pour le département et 49% pour la France métropolitaine (une situation pouvant être liée à la présence de séniors dans la commune)
    - 7% des familles ont plus de 3 enfants, contre 7% pour la CCPC et 8% au niveau départemental
- Des **familles monoparentales présentes dans des proportions similaires à celles des territoires de comparaison** et une typologie familiale en forte augmentation
  - 8% des ménages de la CCFU sont monoparentaux soit 540 ménages (8% pour la CCPC et la CCRTS). Une surreprésentation de cette typologie familiale (plus de 13%) dans la commune de la Balme-de-Sillingy (Cf. carte p.63)
  - Entre 2009 et 2019, une évolution de +79% de familles monoparentales (soit une hausse de 239 ménages) : une augmentation bien supérieure à celle des territoires de comparaison et une tendance impliquant de potentiels besoins spécifiques à appréhender pour la Communauté de Communes (avec des risques de précarité plus importants)

Les familles monoparentales avec enfant à charge

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
CC Fier et Usses	301	472	540	+79%
CC du Pays de Cruseilles	435	496	544	+25%
CC Rumilly Terre de Savoie	822	1011	1 130	+37%
Haute-Savoie	25 616	29 910	34 104	+33%
France métropolitaine	2 303 503	2 534 339	2 849 745	+24%

Source : INSEE 2009-2019

Pistes d'actions (ABS 2021)

- **Développer l'offre et la mutualisation des centres de loisirs**
  - Notamment pour les petites communes
- **Améliorer la communication autour des actions liées à la parentalité et mettre en place des démarches « d'aller vers »**
  - Mise en place d'actions, d'ateliers, conférences à destination des parents avec des partenaires associatifs (Association l'Ecole des Parents et des Educateurs de Haute-Savoie)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

** Propos issus des entretiens avec les acteurs ayant eu lieu en mai 2023*

*** Éléments issus du groupe de travail avec les élus ayant eu lieu en juin 2023*

SYNTHÈSE : FAMILLES ET PARENTALITÉ

Ce que disent les acteurs

- Un **territoire attractif pour les familles avec enfants :**
  - Une population avec des besoins importants, notamment en matière de garde d'enfants, de loisirs, de santé… avec des attentes marquées
- Un **enjeu particulièrement important autour de la parentalité sur le territoire**, à mettre en lien avec le caractère familial de l'intercommunalité et la rapide augmentation de la part de familles monoparentales
  - Des acteurs soulignant la présence de parents rencontrant des difficultés dans leur rôle éducatif *(« on a beaucoup d'enfants-rois, avec un besoin de travailler sur la frustration chez les enfants »*)*
  - Un manque de visibilité sur les besoins spécifiques des parents identifiés et des difficultés de confiance envers les professionnels identifiées
  - Une volonté politique de travailler de manière accrue sur la parentalité à l'échelle intercommunale afin *« d'optimiser le lien entre adulte et enfant »***
- Une **volonté de développer un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) sur le territoire**, dans l'objectif de renforcer l'accompagnement à la parentalité
  - Un questionnement autour d'un rôle de coordination assuré par la CCFU, la parentalité étant un enjeu intercommunal
  - A noter, la présence d'un LAEP associatif sur la commune de Mésigny (Môm'an entre Parent'aise), porté par une association de parents

FOCUS : L'AMBITION DES ÉLUS EN MATIÈRE DE PARENTALITÉ**

- Améliorer le vivre-ensemble sur le territoire
- Proposer écoute et attention mutuelle en respectant le rôle de chacun
- En lien avec les partenaires du territoire, penser des structures nécessaires au bon développement de l'enfant pour l'aide à trouver sa place au sein de sa famille et dans la société
- Aider les parents à adopter la bonne posture et poser le bon cadre à leurs enfants

LES AXES À TRAVAILLER

- Diversifier les actions à destination des parents pour renforcer le soutien et l'accompagnement à la parentalité (ex : Café des parents)
- Poursuivre la réflexion autour de la mise en place d'un LAEP intercommunal
- Favoriser l'aller-vers les parents du territoire pour faciliter leur orientation et recréer une relation de confiance avec les services publics

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

5.1 FAMILLES ET PARENTALITÉ

Le territoire accueille-t-il beaucoup de personnes seules ? De couples avec enfants ? De familles monoparentales ? Les familles nombreuses sont-elles fortement représentées ?

LA DÉFINITION

Selon l'INSEE, un ménage désigne le ou les occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté .

Cf. schéma du glossaire illustré en fin de document, qui présente les différents types de ménages et de familles.

LA MONOPARENTALITÉ

Les **familles monoparentales** sont de plus en plus nombreuses en France. Cette situation est une cause de pauvreté des ménages. Ces familles ont été d'ailleurs en première ligne de la crise sanitaire du fait de pertes de revenus, de difficulté pour la garde d'enfants …

Toutefois, les parents seuls reforment souvent un couple avant le départ des enfants du domicile.

Indicateur clé | Répartition des ménages par type

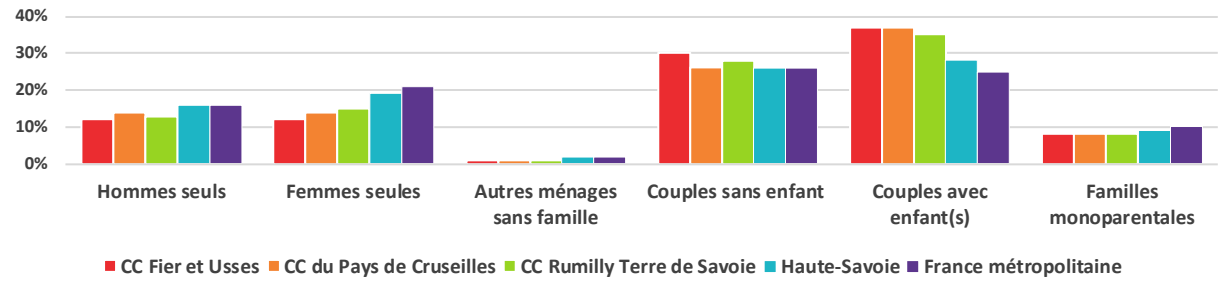

Source : INSEE 2019

En 2019, les hommes seuls représentaient 12% du total des ménages de l'EPCI, contre 16% pour la France métropolitaine.

Les familles monoparentales avec enfant à charge

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
CC Fier et Usses	301	472	540	+79%
CC du Pays de Cruseilles	435	496	544	+25%
CC Rumilly Terre de Savoie	822	1 011	1 130	+37%
Haute-Savoie	25 616	29 910	34 104	+33%
France métropolitaine	2 303 503	2 534 339	2 849 745	+24%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, les familles monoparentales de l'EPCI sont passées de 301 à 540, ce qui correspond à une évolution de +79%.

Familles par nombre d'enfants de moins de 25 ans

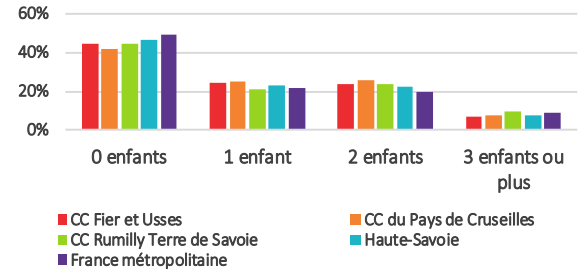

Source : INSEE 2019

En 2019, 7% des familles de l'EPCI avaient 3 enfants ou plus, contre 10% pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Quelle est la part des familles avec des enfants à charge ?

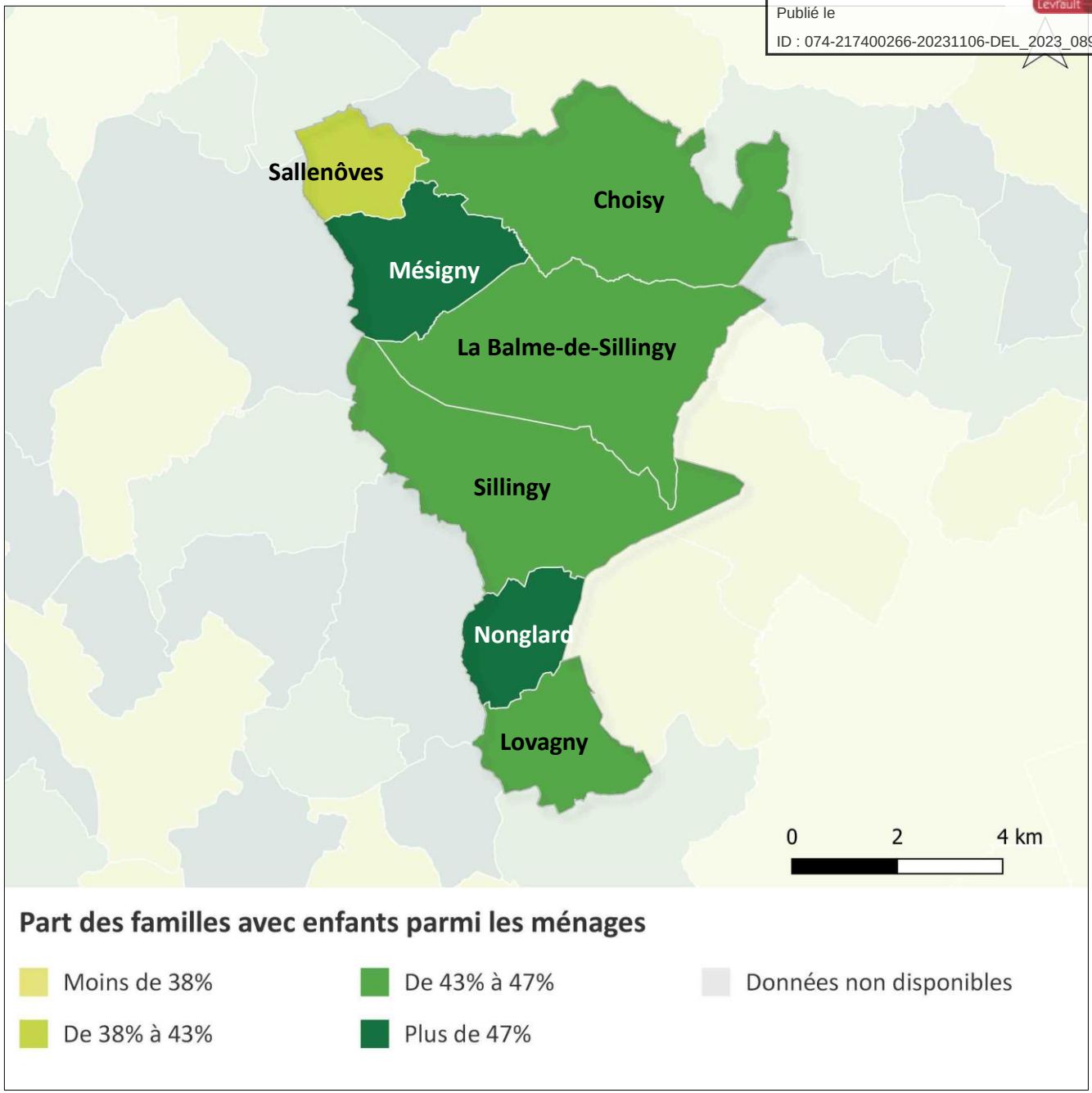

Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Quelle est la part des familles monoparentales dans la population ?

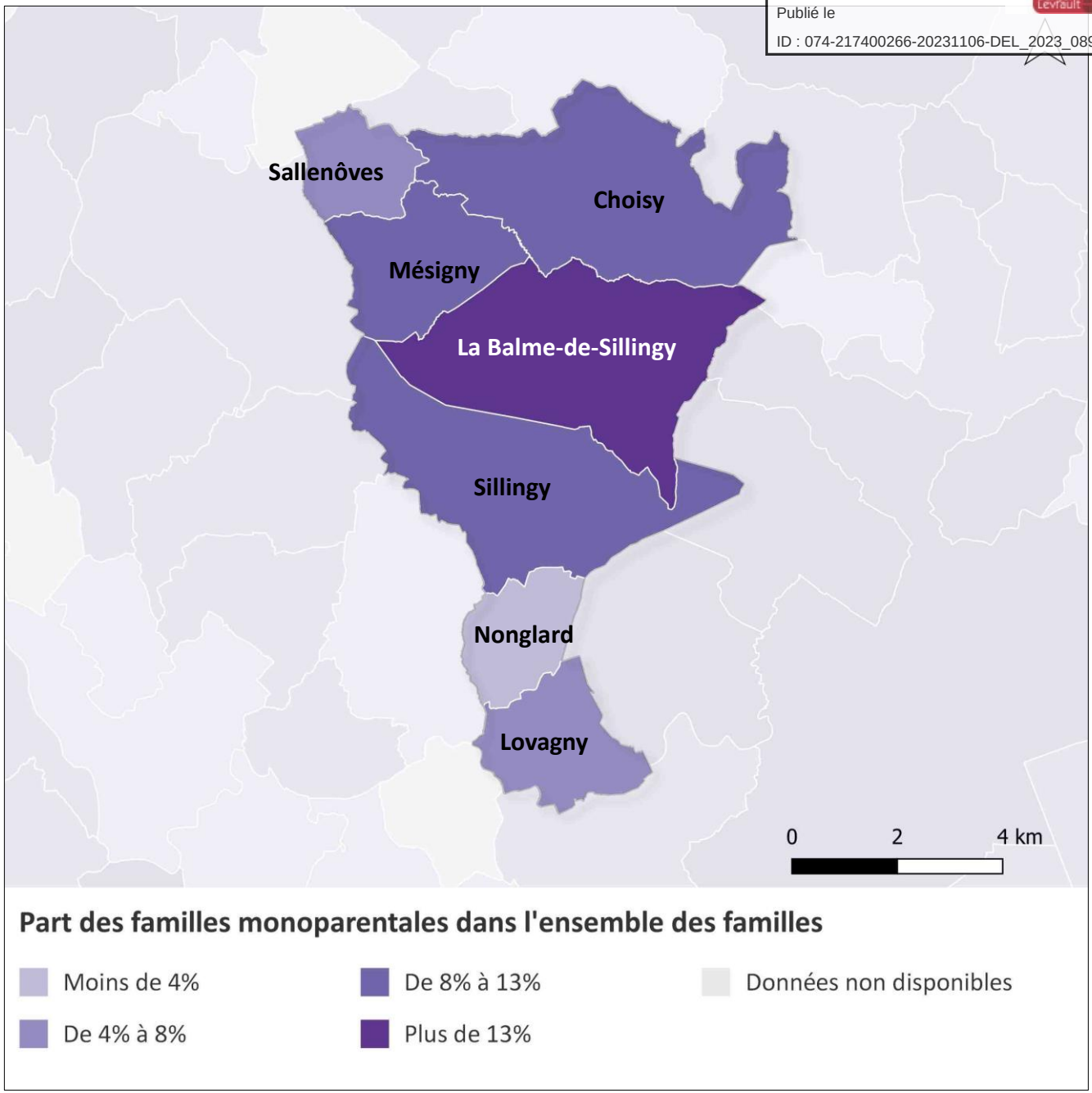

Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

6. SENIORS

6.1 Démographie

6.2 Fragilité et isolement

Revenir au sommaire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE : SENIORS

Ce que disent les chiffres (1/2)

- Une **population senior relativement présente au sein de la CC** : 20% des habitants de la CCFU sont âgés de plus de 60 ans (soit 729 personnes) contre 17% dans la CCPC, 21% dans la CCRTS et 23% à l'échelle départementale
    - Des seniors de 75 ans et plus notamment plus présents au sein des communes de Choisy, Sillingy et Lovagny (Cf. carte p.71)
    - Un nombre de plus en plus important de jeunes séniors de 60 à 69 ans entre 2009 et 2019 (+492 personnes) et de séniors âgés de 85 ans et plus (+96 personnes) indiquant de potentiels besoins en matière de soutien au grand âge et à l'autonomie
    - Un taux légèrement plus faible de personnes de plus de 75 ans qu'ailleurs : 5% contre 7% dans la CCRTS et 8% pour le département
        - Néanmoins, une augmentation des séniors de cette tranche d'âge plus rapide qu'ailleurs : +61% lors des 10 dernières années (soit 275 habitants) contre une augmentation de 43% pour la CCPC et de 40% pour la CCRTS
    - Un nombre de retraités du régime général de la sécurité sociale en hausse entre 2016 et 2021 : de 2 249 à 2 633
- Un **taux de précarité chez les seniors moins élevé qu'ailleurs**
    - 10% des séniors sont exonérés de la Contribution Sociale Généralisée soit 270 personnes (percevant un revenu inférieur à 11 306€ par an pour une personne seule et 17 343€ pour un couple), contre 15% pour la CCPC, 14% pour la CCRTS et 17% pour le département
    - Une part de personnes âgées propriétaires de leur logement plus élevé qu'ailleurs : 89% pour la CCFU, contre 79% pour la CCRTS et pour le département

Pistes d'actions (ABS 2022)

- **Développer la communication ciblée sur les publics seniors**
    - Proposer un document d'information sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les livrets de la Balme-de-Sillingy et de Sillingy
- **Développer l'information auprès des proches et des aidants**
    - Organiser, dans le cadre de la Semaine Bleue, des conférences, sensibiliser, informer en partenariat avec les associations locales
- **Lutter contre l'isolement**
    - Réaliser des « visites de courtoisie » par les CCAS, recenser les personnes isolées et écouter, conseiller et informer les personnes via des animations type « Café des habitants »
- **Soutenir les dispositifs d'aides et de soutiens à domicile**
    - Former le personnel à repérer/signaler des situations d'habitats indignes, des problématiques sociales, psychiques, d'isolement, d'addiction
- **Réflexion autour de l'offre actuelle en termes de résidences intermédiaires**

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE : SENIORS

Ce que disent les chiffres (2/2)

- Des **indicateurs suggérant de potentielles situations d'isolement** chez les personnes âgées de la Communauté de Communes
    - 37% des personnes de plus de 80 ans vivent seules chez elles, soit 148 habitants : un taux en hausse avec une augmentation de 33% entre 2009 et 2019
        - Une proportion de seniors vivant seuls similaire à celles des territoires de comparaison : 36% pour la CCPC et 39% pour la CCRTS
        - Une donnée à prendre en considération dans les politiques de la CC pour prévenir l'isolement des séniors, notamment dans un contexte national d'évolution à la hausse de ces situations (+22% en 10 ans à l'échelle de la France métropolitaine)

L'isolement des personnes âgées

	80 ans et + seuls (nb)	80 ans et + seuls (%)	Evol. 2009-19
CC Fier et Usses	148	37%	+33%
CC du Pays de Cruseilles	167	36%	+83%
CC Rumilly Terre de Savoie	550	39%	+34%
Haute-Savoie	16 822	43%	+33%
France métropolitaine	1 701 607	42%	+22%

Source : INSEE 2009-2019

Inscrit dans le projet de territoire !

AMBITION III - Préserver l'équilibre social et générationnel et la qualité du lien social

Une ambition élaborée dans le cadre du projet de territoire, au regard du vieillissement de la population du territoire, formulant **l'Enjeu 3.4 – Anticiper le vieillissement de la population et développer le lien intergénérationnel,** comportant plusieurs actions :

- Favoriser le maintien à domicile (à retravailler*)
- Réfléchir au développement des résidences intermédiaires co-générationnelles (à retravailler*)
- Créer un service d'accueil de jours et d'animation pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap (à retravailler*)
- Organiser des animations à destination des personnes âgées et retraitées dans le cadre de la Semaine Bleue (réalisé*)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

** Propos issus des entretiens avec les acteurs ayant eu lieu en mai 2023*

SYNTHÈSE : SENIORS

Ce que disent les acteurs

- La **présence d'une offre relativement étoffée à destination des seniors :**
  - L'existence de « Club des aînés » dans toutes les communes du territoire, à l'exception de celle de Sillingy
  - Des ateliers seniors organisés et mutualisés par Sillingy et la Balme-de-Sillingy, sur différentes thématiques (ex : prévention des chutes)
  - La création d'un forum du bien vieillir en 2022, qui sera renouvelé en 2023, avec pour objectif de réunir les partenaires pour faciliter l'information des seniors et des aidants et pour développer les échanges entre usagers et professionnels
  - Des actions intergénérationnelles organisées à l'échelle des communes : une volonté de développer cette offre à l'échelle intercommunale mais un questionnement sur la faisabilité et la temporalité
- Des **enjeux particulièrement marqués en matière de vieillissement de la population :**
  - Un besoin de renforcer l'accompagnement des seniors sur le territoire dans un contexte de forte inflation : des acteurs relevant une explosion de la part de seniors en situation de précarité et peu de leviers disponibles afin d'accompagner ces publics en termes d'aides financières, notamment pour les classes moyennes basses
  - Des difficultés relevées autour du maintien à domicile, en particulier du fait de difficultés de recrutement identifiées et d'une offre peu étoffée sur le territoire
- Dans le même temps, **un travail à effectuer sur les « jeunes seniors »**, notamment en lien avec la communication de l'offre du territoire et la lutte contre l'isolement
  - A noter, des initiatives se développant à l'échelle des communes (ex : livret d'information senior à Sillingy)

LES AXES À TRAVAILLER

- Lutter contre la fracture numérique et l'isolement en développant l'itinérance
- Poursuivre le maillage entre les différents acteurs intervenant auprès des seniors
- Valoriser le bénévolat pour inciter les habitants à s'investir dans la vie locale
- Retravailler la communication à destination des seniors pour faciliter leur information
- Poursuivre le développement des actions intergénérationnelles et les ancrer sur le territoire

Répartition des structures seniors (mai 2023)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

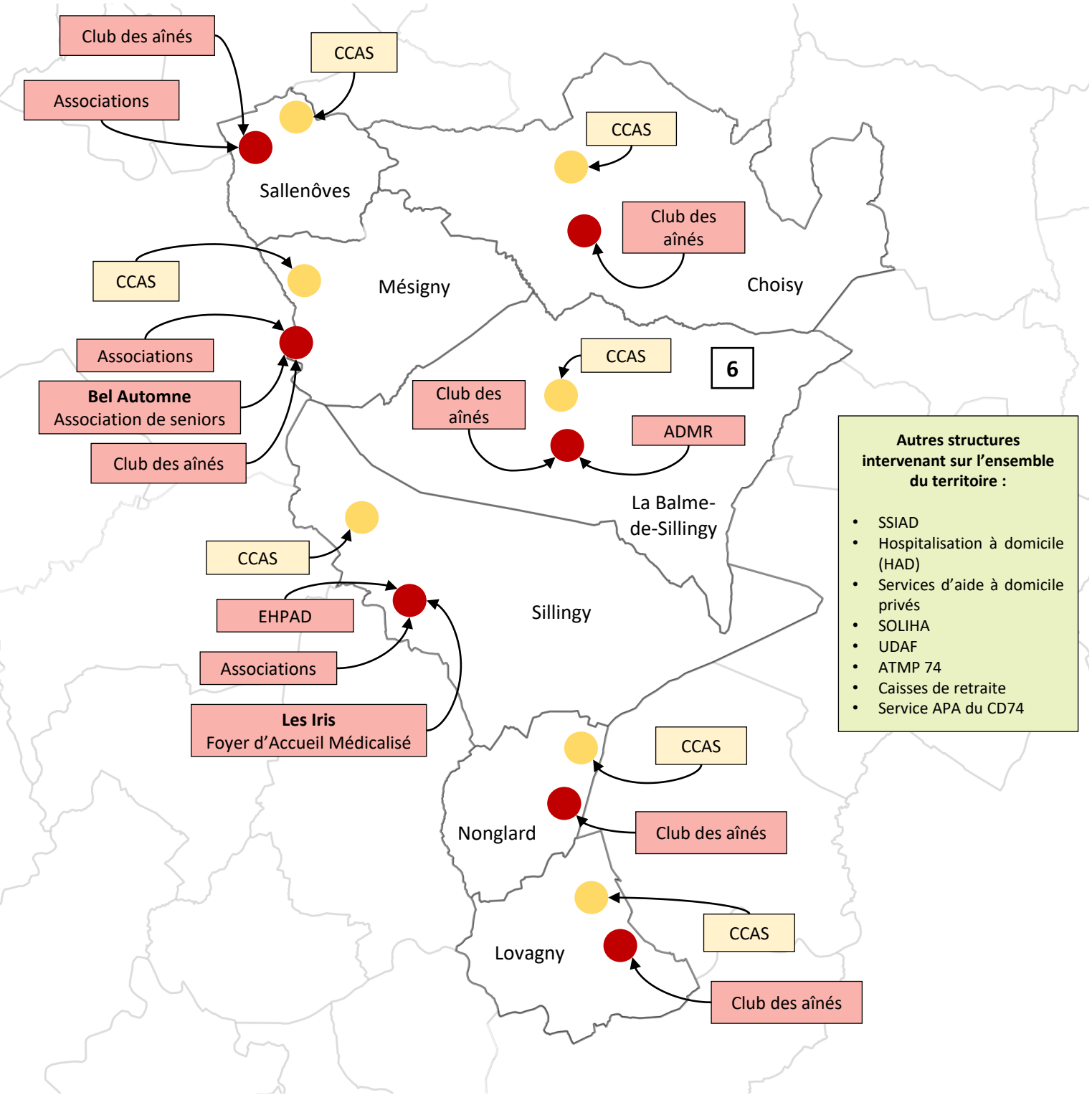

Autres structures intervenant sur l'ensemble du territoire :

- SSIAD
- Hospitalisation à domicile (HAD)
- Services d'aide à domicile privés
- SOLIHA
- UDAF
- ATMP 74
- Caisses de retraite
- Service APA du CD74

Légende

- Offre publique
- Offre associative
- Offre privée

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

6.1 DÉMOGRAPHIE

Quel vieillissement connait la population du territoire ? Quelle est la proportion de « jeunes » retraités ?

A PARTIR DE QUAND EST-ON SÉNIORS ?

Le terme « seniors » ou « personnes âgées » ne connaît pas de définition sociologique précise.

Dans l'étude « Les Français et le Bien Vieillir » du groupe Prévoir, à la question « Selon vous, à partir de quel âge devient-on vieux ? », les Français répondent 69 ans en moyenne !

Ce chiffre diffère fortement de l'âge légal de départ à la retraite (62 ans), ou encore de l'âge où il devient possible de demander l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

La pyramide des âges des personnes âgées

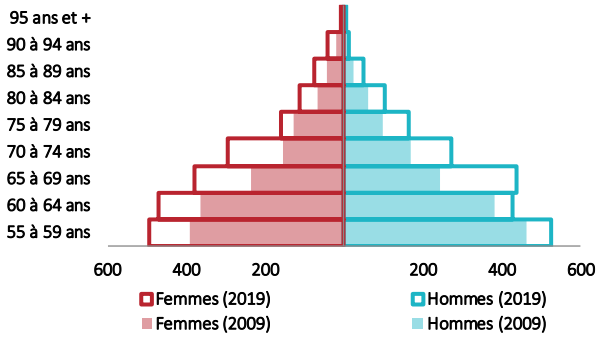

Évolution des 75 ans et + au sein de la population

	2009	2014	2019	Evol. 2009-19
CC Fier et Usses	454	648	729	+61%
CC du Pays de Cruseilles	545	680	778	+43%
CC Rumilly Terre de Savoie	1 581	2 089	2 210	+40%
Haute-Savoie	49 460	56 737	63 062	+27%
France métropolitaine	5 515 244	5 959 103	6 171 845	+12%

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de 75 ans et plus de l'EPCI est passé de 454 à 729, soit une évolution de +61%.

Les 60 ans et + au sein de la population

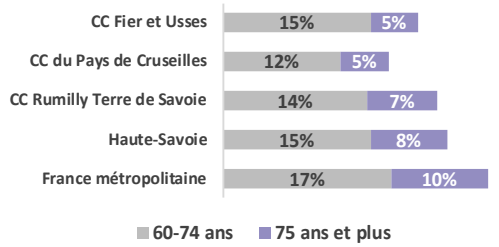

Source : INSEE 2019

En 2019, la part des plus de 75 ans au sein de la population était de 5% pour la CC Fier et Usses contre 7% pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Les retraités du Régime général de la Sécurité sociale de 2016 à 2021

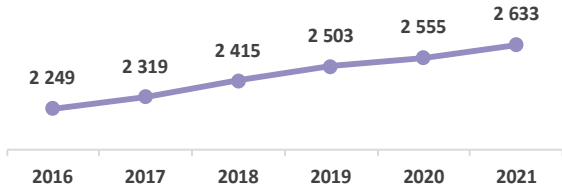

Source : Observatoire des fragilités, 2016-2021

En 2021, le nombre de retraités du Régime général de la Sécurité sociale pour la CC Fier et Usses était de 2 633, contre 2 249 en 2016.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Quelle est la part des plus de 75 ans dans la population ?

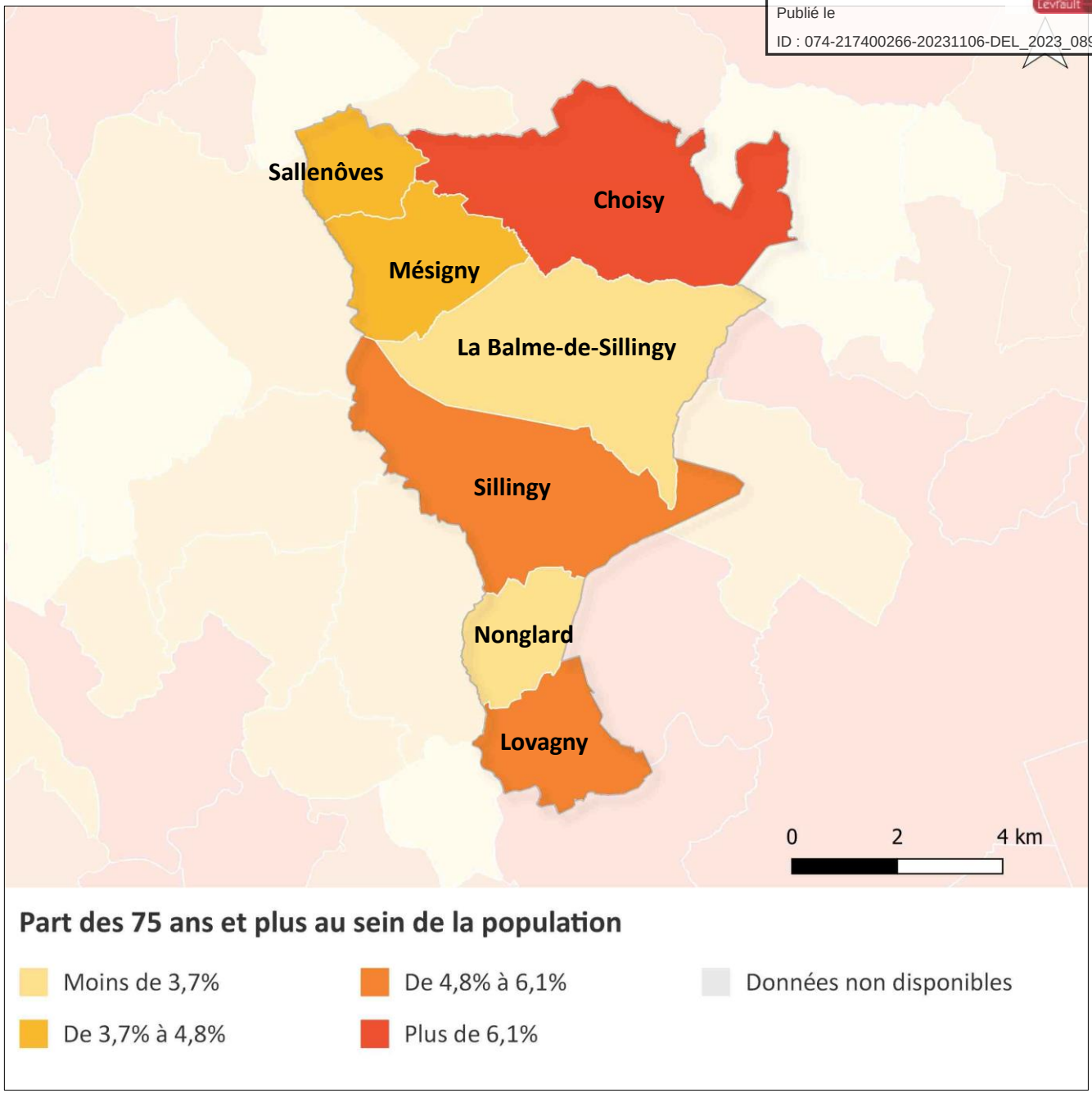

Source : INSEE 2019

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

6.2 FRAGILITÉ ET ISOLEMENT

Quelle proportion de séniors fragiles ? Isolés ? Disposant de faibles ressources ?

LA RÉFORME DES SERVICES À DOMICILE

Aujourd'hui, l'aide à domicile est répartie entre le SAAD (aide) et le SSIAD (soins). Avec la réforme, les deux services seront intégrés dans un service unique : le Service Autonomie à Domicile.

Sa mise en place devrait commencer le 30 juin 2023 pour s'étendre progressivement jusqu'en 2025.

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Une personne est **exonérée de la CSG** lorsque son revenu est inférieur à 11 306 € par an (ou 17 343 € par an pour un couple).

Les revenus pris en compte sont les suivants : revenus d'activité, de remplacement, du patrimoine, de placement et sommes engagées ou redistribuées par les jeux.

L'isolement des personnes âgées

	80 ans et + seuls (nb)	80 ans et + seuls (%)	Evol. 2009-19
CC Fier et Usses	148	37%	**+33%**
CC du Pays de Cruseilles	167	36%	**+83%**
CC Rumilly Terre de Savoie	550	39%	**+34%**
Haute-Savoie	16 822	43%	**+33%**
France métropolitaine	1 701 607	42%	**+22%**

Source : INSEE 2009-2019

Entre 2009 et 2019, le nombre de personnes de 80 ans et plus qui vivent seules a évolué de +33% pour la CC Fier et Usses.

Indicateur clé | Les séniors exonérés de la CSG

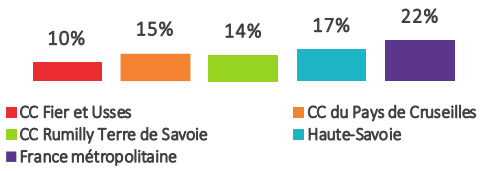

Nb de bénéficiaires exonérés : 270

Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, 10% des retraités du Régime général de l'EPCI étaient exonérés de la CSG , contre 22% pour la France métropolitaine.

Nombre d'aidants (55-64 ans) pour 10 aidés (85 ans et plus)

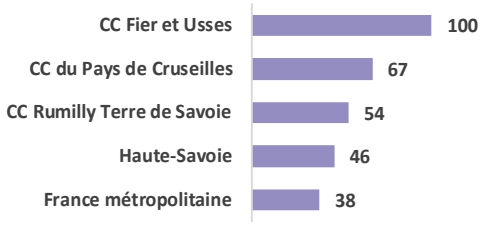

Source : INSEE 2019

En 2019, le territoire totalisait 100 personnes de 55-64 ans (potentiellement aidantes) pour 10 personnes de 85 ans ou plus (potentiellement aidées).

La part des personnes âgées propriétaires de leur logement

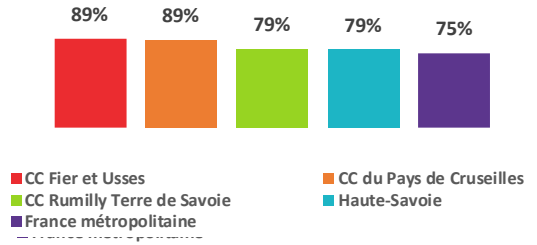

Source : INSEE 2019

En 2019, 89% des ménages dont la personne de référence était âgée de plus de 65 ans étaient propriétaires de leur logement, contre 79% pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

7.
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LOCALE

7.1 Les services de proximité

7.2 Les licenciés sportifs

7.3 Les associations

Revenir au sommaire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LOCALE

Ce que disent les chiffres

- Une **proportion de licenciés sportifs similaire aux CC de comparaison**
  - En 2019, 29,2 licenciés sportifs pour 100 habitants contre 31,1 pour la CCPC et 28,8 pour la CCRTS
    - Des licenciés étant majoritairement des jeunes hommes : 1451 hommes de 0 à 19 ans sur 100 sont licenciés et 959 femmes du même âge. Un enjeu autour de la pratique sportive des jeunes filles à appréhender ?
  - Un taux d'équipements sportifs sur la CCFU relatif: 20 pour 10 000 habitants, contre 16,8 dans la CCRTS et 25,1 dans la CCPC). Toutefois un taux d'équipement culturel similaire aux CC de comparaison mais légèrement plus important qu'au niveau départemental et national : 4,5 pour 10 000 habitants (contre 3,2 dans le département et 3,3 à l'échelle nationale)
- Un **tissu associatif relativement riche et dynamique**
  - En 2023, 2,1 associations comptabilisées pour 100 habitants dans la CCFU (soit 329 associations au total) contre 1,9 pour la CCRTS et 2,4 pour la CCPC
  - Des associations relativement jeunes avec 43% des associations de la CCFR créées après 2010
  - Les associations les plus représentées ont pour objet social : « Sports, chasse, et pêche », « culture et loisirs », « socio-culturelle et amicale » ou encore « Education, formation, recherche » (Cf. tableau p. 79)

Inscrit dans le projet de territoire !

En raison de questionnements identifiés autour du maillage territorial, les élus ont défini **l'Enjeu 3.6 – Favoriser la cohésion du territoire,** comportant plusieurs actions :

- Valoriser les associations (en cours de réalisation, un besoin de maintenir le lien*)
- Uniformiser les aides destinées aux associations (à retravailler car un questionnement autour de l'intérêt d'uniformisation*)
- Recréer une dynamique bénévole (à retravailler et des interrogations autour des actions à mettre en place*)
- Organiser des cafés participatifs (à réaliser, les élus relevant quelques initiatives en cours*)
- Mieux accueillir les nouveaux habitants (en cours de réalisation, l'accueil physique étant compliqué à organiser pour les grosses communes*)

Dans le cadre de l'offre en matière de loisirs sur le territoire, les élus ont également défini deux enjeux relatifs à la culture et au sport : les enjeux **2.3 – Favoriser la pratique sportive** et **2.6 – Favoriser la culture pour chacun**, comportant plusieurs actions :

- Développer les activités de pleine nature (sentiers, vélo route, pistes cyclables) (en cours de réalisation*)
- Développer la pratique du vélo par l'école (en cours de réalisation*)
- Etudier le projet de création d'un nouvel équipement sportif (en cours de réalisation*)
- Développer l'offre culturelle en lien avec l'Auditorium de Sillingy (à réaliser*)
- Mettre en place le dispositif « Micro-folie » sur la commune de la Balme-de-Sillingy (réalisé*)

** Propos issus des entretiens avec les acteurs ayant eu lieu en mai 2023*

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LOCALE

Ce que disent les acteurs

- Un **tissu associatif particulièrement dynamique** dans les communes du territoire et une **animation de la vie sociale** portée à cette échelle par différentes actions individuelles
    - A noter, un besoin de sensibilisation sur le bénévolat, pour maintenir cette dynamique sur le territoire et faire en sorte que l'intercommunalité ne devienne pas *« un territoire dortoir »**
- Par ailleurs, un **besoin de pilotage identifié autour de la politique d'animation de la vie sociale intercommunale :**
    - Un questionnement autour du pilotage de cette politique à l'échelle intercommunale afin de pallier le manque de structuration observé par les acteurs
    - Des enjeux constatés autour de la cohésion du territoire, de la mixité des publics et de l'intégration des nouveaux arrivants, dans l'objectif de renforcer le vivre ensemble sur le territoire intercommunal
    - Une volonté de développer l'intergénérationnel à l'échelle intercommunale pour favoriser le lien social entre publics
    - Des acteurs évoquant le besoin d'un lieu, d'un espace pour recréer du lien social, qui pourrait se matérialiser au sein du pôle social intercommunal

FOCUS : L'AMBITION DES ÉLUS EN MATIÈRE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE (cf. partie « Solidarités », p.80)**

- Améliorer le bien-être et les conditions de vie des personnes
- Renforcer le rôle des CCAS sur le territoire
- Développer la coordination entre les acteurs du terrain pour structurer la politique sociale de la collectivité
- Retravailler la communication de la collectivité à destination des publics
- Renforcer la politique de lutte contre l'isolement pour faciliter le quotidien des personnes fragilisées
- Porter une réflexion sur l'orientation des publics pour améliorer leur identification des dispositifs

LES AXES À TRAVAILLER

- Développer l'offre d'activités et d'animation existante, notamment à destination des jeunes
- Porter une réflexion sur les espaces permettant de créer du lien social à l'échelle intercommunale
- Développer le bénévolat sur le territoire en mettant en place des temps de sensibilisation

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

7.1 LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Les habitants ont-ils facilement accès aux commerces et services de proximité dont ils peuvent avoir besoin ? Le territoire a-t-il une fonction de centralité ?

L'ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES

En France, la majorité de la population vit à proximité d'un commerce alimentaire ou d'une pharmacie. A titre d'exemple :

- 3 consommateurs sur 4 résident à moins de 2 km d'une boulangerie
- 65%* des montants dépensés en pharmacie ont lieu dans la commune de résidence

Toutefois, des inégalités d'accès apparaissent selon les types de commerces (ex. pas de magasin d'habillement pour 1 français sur 3 à proximité) et selon les territoires. Les commerces sont ainsi moins accessibles dans les espaces périurbains, là où la majorité des déplacements s'effectue en voiture.

**Insee Références, 2020*

Taux d'équipements culturels et sportifs (pour 10 000 hab.)

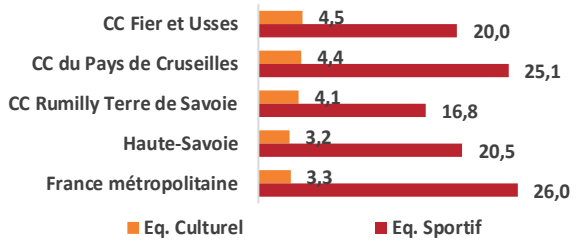

Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, le nombre d'équipements culturels de l'EPCI pour 10 000 habitants était de 4,5, contre 4,1 pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Taux d'équipement de différents services du quotidien (pour 10 000 hab.)

	Boulang-Pâtiss.	Magasins alim.	Banques, caisses d'épargne	Artisans du bât.
CC Fier et Usses	4,5	1,3	1,3	108,8
CC du Pays de Cruseilles	5,0	3,1	3,1	59,5
CC Rumilly Terre de Savoie	5,0	3,7	2,8	95,0
Haute-Savoie	5,8	5,7	4,5	85,7
France métropolitaine	6,4	6,4	3,4	71,9

Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, le nombre de boulangeries pour 1 000 habitants de l'EPCI était de 4,5 contre 5,0 pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Où se trouvent les lieux de pratiques culturelles (bibliothèques, cinémas, etc) ?

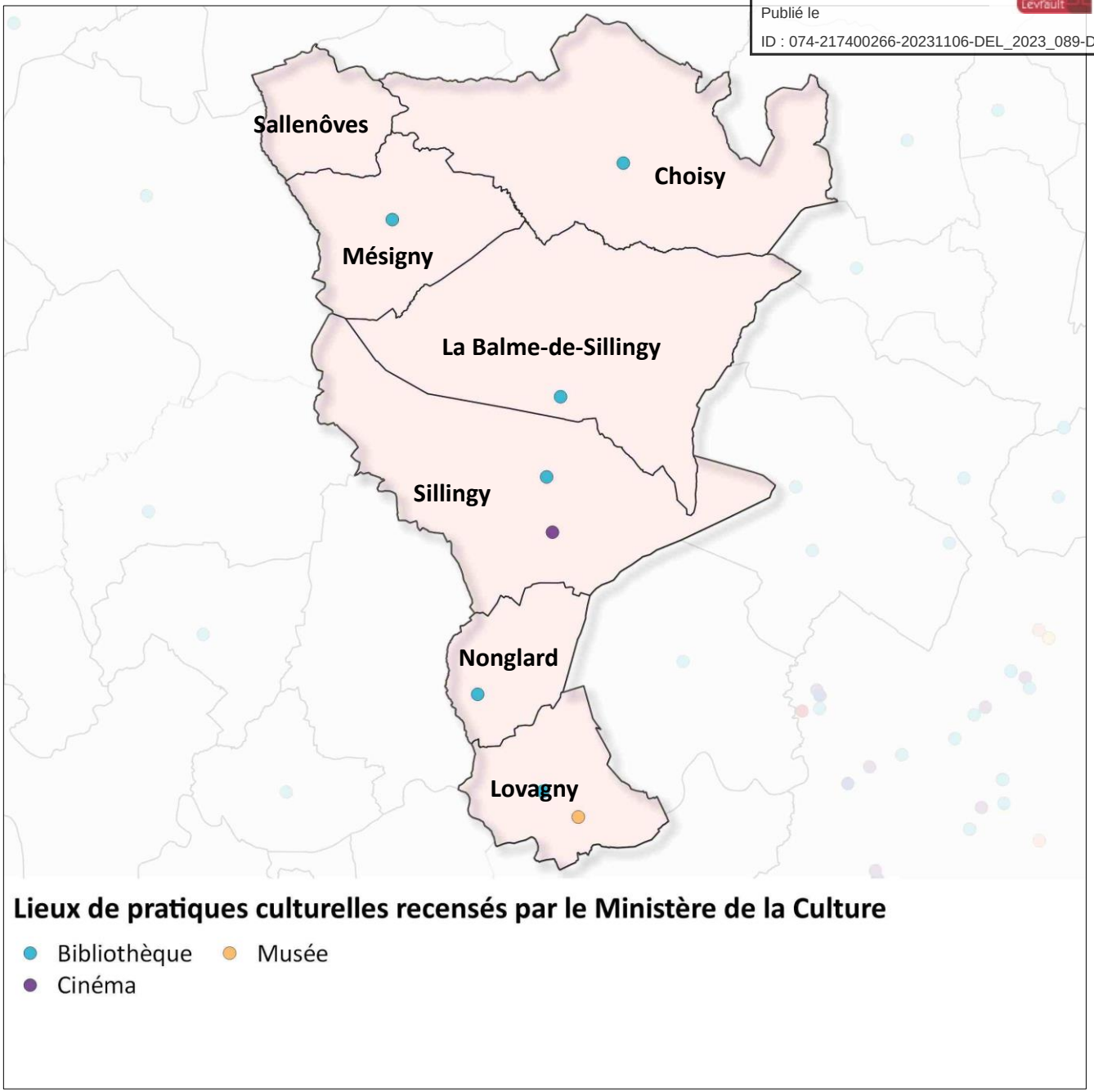

Note de lecture du Ministère de la Culture
« Malgré le travail de vérification, de nettoyage et de certification des bases, il peut subsister, compte tenu du nombre d'entrées, quelques erreurs (doublons ou erreurs d'adressage) et oublis. N'hésitez pas à les signaler en écrivant à : contact.deps@culture.gouv.fr. »

Source : Ministère de la Culture, BASILIC, 2022

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

7.2 LES LICENCIÉS SPORTIFS

Y a-t-il plus de licenciés qu'ailleurs ? Quel est leur profil (âge, sexe…) ?

Licenciés sportifs* pour 100 habitants

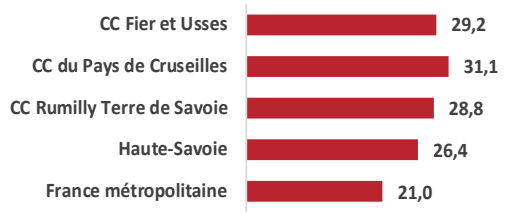

Source : INJEP, 2019

En 2019, le nombre de licenciés sportifs de l'EPCI pour 100 habitants était de 29,2, contre 28,8 pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Pyramide des âges des licenciés sportifs en 2014 et 2019

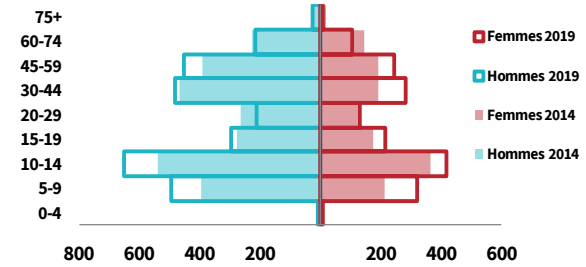

Source : INJEP, 2014-2019

En 2019, il y avait pour la CC Fier et Usses 322 filles licenciées de 5-9 ans, contre 213 en 2014.

Licenciés sportifs* pour 100 habitants par âges regroupés

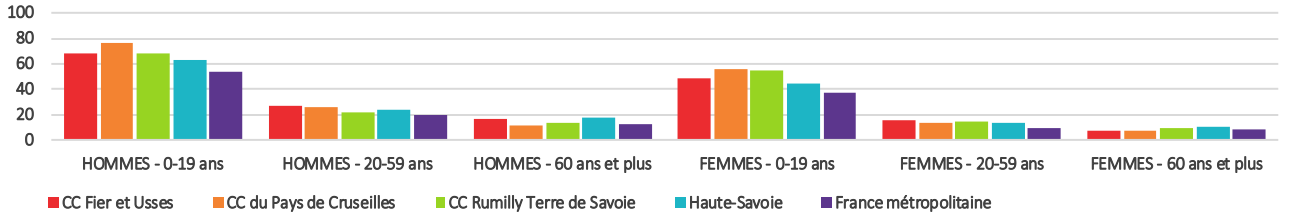

Source : INJEP, 2019

En 2019, on comptait 68 licenciés sportifs pour 100 hommes de l'EPCI de 0 à 19 ans, alors que ce chiffre était de 54 pour la France métropolitaine.

LES LICENCIÉS SPORTIFS

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est un service du ministère de l'Éducation nationale.

Il produit différentes données sur les licenciés sportifs résidant dans le territoire, qui permettent d'en appréhender son dynamisme sportif.

Ces données sont bien entendu à mettre en perspective avec la pratique en amateur, dont il n'existe malheureusement pas de données à une échelle communale ou communautaire.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

7.3 LES ASSOCIATIONS

Y a-t-il un fort dynamisme associatif ? Le tissu associatif est-il composé de structures historiquement implantées ou de jeunes associations ?

LE SECTEUR ASSOCIATIF EN QUELQUES CHIFFRES

En 2021, la France comptait 1,5 millions* d'associations, soit 65 200 associations créées sur une année.

Les associations françaises sont diverses et leurs objets sociaux le sont tout autant. 23% des associations concernent la culture, 16% le sport, 9% le social ou encore 5% la santé. Par exemple, on compte 14 853 associations d'anciens combattants ou 5 145 associations sur le folklore ou 1 549 associations de billard et jeux de quilles !

Mais, les associations françaises, ce sont aussi 12,5 millions de bénévoles, 132 000 volontaires en service civique et 1 775 000 salariés dont 1 027 000 dans le secteur sanitaire et social (soit 9,2% des salariés du secteur privé).

**La France Associative en Mouvement, 19ème édition, Octobre 2021*

Associations pour 100 habitants

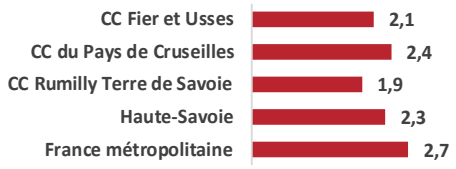

Nb d'associations enregistrées au RNA : 329

Source : Répertoire National des Associations, 1er janv. 2023

Au 1er juillet 2022, la CC Fier et Usses totalisait 2,1 associations pour 100 habitants, contre 2,7 pour la France métropolitaine.

Date de création des associations au 1er juillet 2022

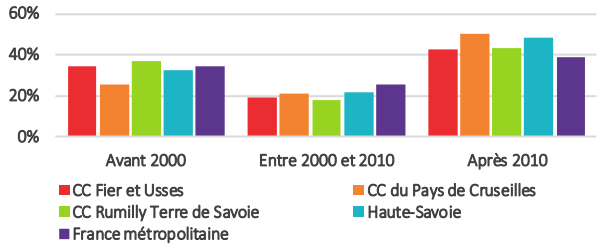

Source : Répertoire National des Associations, 1er janv. 2023

Au 1er juillet 2022, 34% des associations de l'EPCI avaient été créées avant 2000, contre 26% pour la CC du Pays de Cruseilles.

Typologie des associations, selon leur objet social

Activités politiques et réflexions	Défense droits et justice	Information / communication	Culture et loisirs	Socio-culturelle et amicale	Préservation patrimoine	Sports, chasse et pêche	Education, formation, recherche	Santé et médico-social
3	0	4	86	41	3	108	21	17
Caritatif	Activités économiques	Environnement	Aide à la vie locale	Logement	Tourisme	Sécurité	Armée	Religion
14	8	17	1	1	2	1	2	0

Source : Répertoire National des Associations, 1er janv. 2023

Au 1er juillet 2022, on compte 108 associations sportives et de loisirs de plein-air et 14 associations caritatives parmi les associations de l'EPCI .

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

8.
SOLIDARITÉS

8.1 Revenus de la population

8.2 Fragilité socio-économique

Revenir au sommaire

SYNTHÈSE : SOLIDARITÉS

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Ce que disent les chiffres

- Des **revenus supérieurs à la majorité des territoires de comparaison**
  - En 2020, un revenu médian de 28 330€ pour la CCFU, contre, 24 820€ pour la CCRTS, 27 030€ à l'échelle départementale et 35 740€ pour la CCPC
  - Un revenu annuel moyen de 38 097€ en 2021 (contre 48 005€ pour la CCPC, 29 237€ pour la CCRTS et 28 072€ à l'échelle nationale). A noter, quelques disparités observées selon les communes de la CC (Cf carte p.90)
  - 57% de foyers imposés dans la CCFU (soit 4 950 foyers) contre 49% dans la CCPC, et 54% dans la CCRTS
- Des **inégalités sociales moins marquées** avec 10% des ménages les plus pauvres percevant moins de 16 550€ annuel, et 10% des ménages les plus riches percevant plus de 52 990€
  - Le rapport interdécile mesurant l'écart de revenus au sein de la population est de 3,2 pour la CCFU, contre 4,4 pour la CCPC, 2,7 pour la CCRTS, et 4,2 pour le département. Plus cet écart est faible, moindres sont les inégalités
- Une **présence de foyers précaires plus faible qu'ailleurs :**
  - Un taux de pauvreté plus faible qu'ailleurs : 5,2% pour la CCFU contre 7% pour la CCRTS et 9,4% pour le département
  - Une présence de travailleurs précaires relative : 27% des allocataires CAF de la CCFU sont bénéficiaires de la prime d'activité, soit 645 personnes, contre 22% pour la CCPC, 29% pour la CCRTS et pour le département
  - 19% de foyers CAF, soit 442 personnes, bénéficient d'une aide pour le logement, une proportion inférieure aux territoires de comparaison (Ex 22% pour la CCRTS et 33% pour le département)
  - 1,2 foyers allocataires CAF au RSA pour 100 ménages, soit 77 foyers (contre 1,6 pour la CCRTS et 2,5 pour le département)
    - Une situation en baisse se stabilisant autour de 77 bénéficiaires entre 2012 et 2021 (passage de 117 à 77)
  - Toutefois, une légère hausse des foyers dont les revenus sont composés à plus de 50% de prestations sociales : de 88 foyers CAF dont le revenu est composé entre 50 et 99% de prestations sociales en 2010 à 123 en 2019

Pistes d'actions (ABS 2022) - CADDEP

➢ **Développer l'aide autour de l'alimentation**
- Communiquer sur l'action des Restos du Cœur
- Réfléchir à mettre en place des paniers « antigaspi » avec les producteurs locaux

➢ **Lutter contre le non-recours**
- Identifier les personnes isolées en identifiant un « parcours de l'habitant »
- Recenser les associations travaillant sur l'isolement

SYNTHÈSE : SOLIDARITÉS

** Éléments issus du groupe de travail avec les élus ayant eu lieu en juin 2023*

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Inscrit dans le projet de territoire !

Afin d'assurer l'équilibre du territoire, en uniformisant les aides et en garantissant leur accès pour tous les habitants de la CC, les élus ont défini **l'Enjeu 3.3 – Anticiper le développement des fractures sociales et accompagner les personnes les plus en difficulté,** comportant plusieurs actions :

- Mieux identifier les personnes en difficulté (à retravailler car objectif non atteint à ce stade*)
- Développer l'accueil discret (à retravailler car objectif compliqué à atteindre sans une structure professionnelle et un besoin de personnel qualifié*)
- Favoriser l'accès aux droits (en cours de réalisation grâce notamment à France Services, au développement des transports*)
- Créer des paniers solidaires de produits locaux distribués en AMAP (à retravailler*)
- Créer le pôle intercommunal des services à la personne (en cours de réalisation*)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE : SOLIDARITÉS

Ce que disent les chiffres – focus santé

- Des **besoins en matière de santé proches des CC de comparaison**
  - Des assurés en Affection de Longue Durée (ALD) représentés dans des proportions proches des territoires de comparaison : 12% des assurés en ALD, nécessitant des soins réguliers, contre 14% pour la CCRTS et pour le département
- Une **implication dans les parcours de soins similaire aux territoires de comparaison** pour les habitants de la CCFU
  - Une part de 6% de la population n'ayant pas déclaré de médecin traitant, soit 899 personnes, contre 7% pour la CCPC et 5% pour la CCRTS
  - Toutefois, 37% des habitants de la CCFU n'ont pas eu de consultation dentaire depuis plus de 2 ans, un taux similaire aux territoires de comparaison (Ex: 37% pour la CCRTS et 35% pour la CCPC)
- Une **part de bénéficiaires de prestations sociales liées à la santé moins importante qu'ailleurs**
  - 0,5% de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire participative contre 1,1 pour la CCRTS et à l'échelle départementale
  - 1,3% de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire non-participative, un taux inférieur à celui de la CCRTS (2,4%) et à celui du département (3,1%). A lier à la présence limitée de situations de grande précarité sur le territoire de la CC
- Une offre **d'équipements en professionnels de santé peu étoffée**
  - Pour 10 000 habitants, 3,8 médecins généralistes recensés dans la CCFU (soit 6 médecins au total) contre 8,7 pour la CCPC, 9,4 dans le département et 9,0 à l'échelle nationale
  - 1,3 spécialistes pour 10 000 habitants, un taux inférieur à l'ensemble des communes de comparaison
- Des **bénéficiaires de prestations liées au handicap en croissance** sur le territoire dans les mêmes tendances qu'au niveau départemental
  - 150 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) en 2021, contre 113 en 2012
  - 6,6 bénéficiaires de l'AAH pour 100 allocataires CAF : un taux supérieur aux CC de comparaisons (Ex: 2,8% pour la CCPC et 5,4% pour la CCRTS) mais similaire à la tendance départementale (6,6%)
    - Une augmentation pouvant s'expliquer par un repérage et un accompagnement plus efficient des publics

Part des allocataires CAF bénéficiaires de l'AAH*

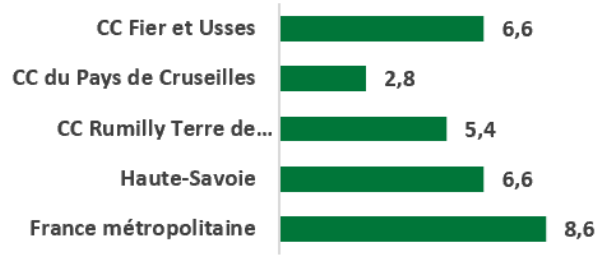

Source : CAF 2021

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE : SOLIDARITÉS

** Propos issus des entretiens avec les acteurs ayant eu lieu en mai 2023*

Ce que disent les acteurs (1/3)

- **France services : une structure phare du territoire**
  - Un espace comblant un besoin majeur en matière d'accès aux droits sur la CCFU et accueillant à 65% des habitants du territoire
  - La mise en place de nouveaux locaux ayant permis de resserrer les liens entre professionnels et de redynamiser l'action sociale de la collectivité
  - Le regroupement des différents partenaires locaux dans un même lieu :
    - L'entreprise d'insertion SEFOREST, qui emploie notamment des salariés en insertion et qui propose des postes dans 5 domaines : les espaces verts, l'environnement, la manutention, le lavage/repassage et la maintenance
    - L'association SOLAL, qui favorise le retour à l'emploi de ses salariés auprès des particuliers, de collectivités, d'associations, de bailleurs sociaux, d'entreprises…
    - Le Groupement Transfrontalier Européen (GTE) depuis juin 2022, assurant une réponse aux problématiques des travailleurs frontaliers (dossiers de surendettement, informations relatives aux impôts, accompagnement en cas d'accident de la vie/du travail, recherche d'emploi en Suisse…)
    - La Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA) - Permanences mises en place par La Balme de Sillingy dès 2008
    - Haute Savoie rénovation énergétique
    - Le secours catholique, qui dispose d'un bureau permanent - Permanences mises en place par le CCAS de La Balme de Sillingy
    - Les restos du cœur, qui assurent une distribution alimentaire par camion itinérant
  - Une structure bien identifiée par la population et garantissant une certaine proximité, les habitants n'ayant plus nécessairement le besoin de se déplacer jusqu'à Annecy : accompagnement aux démarches administratives, permanences de partenaires…
  - Un projet de maison intercommunale France Services en discussion, qui permettrait de renforcer la visibilité du service
- Un **accès aux soins plus complexe à Fier & Usses :** une offre en matière de praticiens de santé limitée
  - Des questionnements autour des manières de renforcer l'attractivité du territoire pour favoriser la venue de nouveaux professionnels
- Un **enjeu autour des situations d'isolement sur le territoire :**
  - Une problématique concernant toute tranche d'âge mais particulièrement les seniors nouvellement retraités et les personnes fragilisées (bénéficiaires du RSA, personnes concernées par la maladie…)
  - Plusieurs demandes *« d'une simple écoute »** relevées par les acteurs

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE : SOLIDARITÉS

** Propos issus des entretiens avec les acteurs ayant eu lieu en mai 2023*

Ce que disent les acteurs (2/3)

- L'**impact positif de la présence du Pôle Médico-Social à Fier & Usses :**
  - Un pôle implanté à la Balme-de-Sillingy, ne rayonnant cependant pas sur l'ensemble du territoire (Nonglard et Lovagny ne font pas partie du périmètre d'intervention du PMS)
  - Une intervention sur une diversité de thématiques : prévention et protection de l'enfance, accès aux droits, insertion professionnelle (accompagnement des personnes au RSA, réinscrire les personnes les plus éloignées de l'emploi, orientation sociale ou professionnelle…), lutte contre l'exclusion en direction des individus ou des familles (logement, prévention et procédures d'expulsion), accompagnement social global des seniors en transversalité avec le service autonomie et gérontologie du département…
  - Des publics étant principalement âgés de 30 à 59 ans (à 68%) et à majorité des personnes seules et des familles monoparentales. Des besoins surtout identifiés autour de l'accès aux droits et les problématiques financières
- Des **besoins prégnants en matière d'aide alimentaire sur le territoire selon les acteurs :**
  - Des initiatives individuelles au sein des communes (ex : mise en place de paniers solidaires de produits locaux distribués en AMAP à Lovagny)
  - Par ailleurs, une volonté de travailler sur cette question à l'échelle intercommunale, notamment par le biais de paniers solidaires
- Des **questionnements autour de l'opportunité de mettre en place un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à Fier & Usses :**
  - Des acteurs s'interrogeant sur cette opportunité afin de renforcer l'action sociale du territoire
  - Un projet à penser sur le long terme mais n'étant pas d'actualité
- Une **fracture numérique marquée sur le territoire** : *« Il y a des endroits qui sont encore des zones blanches »**
- Le **constat de l'existence de *« publics invisibles »* à Fier & Usses, qu'il faut parvenir à raccrocher aux services :**
  - Une volonté de travailler sur cette question à l'échelle intercommunale pour développer une véritable politique sociale communautaire
  - Par ailleurs, un besoin identifié dans le cadre des études précédentes (ABS et projet de territoire) mais des difficultés à mettre en œuvre des actions impactantes sur le sujet
- Des **difficultés marquées relatives au logement :**
  - Des problématiques notamment sur l'endettement locatif, la prévention et les expulsions
  - Des écarts importants entre l'offre et la demande : trop peu de logements sur le territoire par rapport à sa population. Toutefois, des programmes de logement en prévision
    - A titre d'exemple, au 31/12/2022, 735 demandes de logements sociaux sur la Balme-de-Sillingy dont 436 nouvelles demandes et 299 renouvellements, et 49 logements attribués au cours de l'année
  - A noter également, un prix des loyers dans le privé équivalent à celui du parc social : *« Une spécificité en Haute Savoie »**
- **Un manque de logements d'urgence sur le territoire** : un enjeu fort mais techniquement complexe à mettre en œuvre selon les acteurs
  - A noter, l'existence d'un logement d'urgence à la Balme-de-Sillingy, permettant d'accueillir une personne seule

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

SYNTHÈSE : SOLIDARITÉS

** Propos issus des entretiens avec les acteurs ayant eu lieu en mai 2023*

*** Éléments issus du groupe de travail avec les élus ayant eu lieu en juin 2023*

Ce que disent les acteurs (3/3)

FOCUS SUR L'ACTION DES CCAS

- Un agent commun aux CCAS de la Balme-de-Sillingy et de Sillingy
- Un travail effectué sur les aides facultatives et sur l'aller-vers pour faciliter l'accompagnement des bénéficiaires
- Des tickets alimentaires distribués sur orientation des assistantes sociales du territoire : un partenariat efficace entre les acteurs
- Le développement de « Bons de Noël » : une attribution s'appuyant sur les quotients familiaux de la Caf

FOCUS : L'AMBITION DES ÉLUS EN MATIÈRE DE HANDICAP ET D'INCLUSION**

- Faciliter la vie de famille en se donnant les moyens d'accompagner les parents
- Garantir à la population des structures adaptées
- Adapter les moyens et services des communes au handicap
- Créer un pôle dédié au handicap : écoute, connaissance des droits…
- Créer une maison médicale pluridisciplinaire pour étoffer l'offre disponible sur le territoire
- Intégrer les offres médicales à la vie scolaire
- Accompagner et former les personnels, l'encadrement sportif et le milieu associatif sur l'inclusion
- Favoriser l'accessibilité dans tous les services du territoire

LES AXES À TRAVAILLER

- Clarifier le rôle de l'intercommunalité et des communes pour optimiser l'organisation du territoire et renforcer la lisibilité de l'offre
- Porter une réflexion sur le développement de logements d'urgence sur le territoire
- Faciliter l'orientation des habitants en repensant la communication à leur égard (ex : réfléchir à la création d'un guide d'information)
- Poursuivre le travail effectué en matière d'aide alimentaire et le développer
- Renforcer les actions de prévention sur le territoire, de la petite enfance jusqu'aux seniors, pour éviter l'urgence
- Développer les mobilités sur le territoire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

8.1 REVENUS DE LA POPULATION

Quels sont les niveaux de revenus de la population ? Existe-il de fortes inégalités ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

1. Revenu au 1er décile : 10 % des ménages touchent moins
2. Revenu au 5ème décile : 50 % des ménages touchent moins
3. Revenu au 9ème décile : 90 % des ménages touchent moins

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Il existe deux manières de calculer les revenus de la population :

- **Revenu moyen =** somme des revenus de l'ensemble des foyers fiscaux / total des foyers fiscaux
- **Revenu médian =** 50 % des foyers fiscaux perçoivent plus, 50 % des foyers perçoivent moins.

Le revenu médian est souvent plus proche de la réalité, de très hauts salaires pouvant tirer le revenu moyen vers le haut.

Revenu annuel moyen des foyers fiscaux

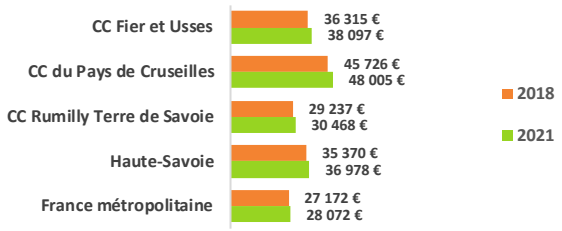

Source : DGFiP, revenus déclarés en 2021

Le revenu moyen déclaré était de 38 097€ par foyer fiscal pour la CC Fier et Usses en 2021, contre 28 072€ pour la France métropolitaine.

Indicateur clé | La part des foyers fiscaux imposés

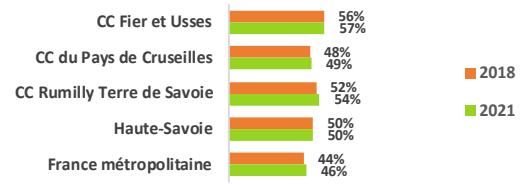

Nb de foyers fiscaux imposés : 4 950

Source : DGFiP, revenus déclarés en 2021

La part des foyers fiscaux imposés était de 57% pour la CC Fier et Usses, contre 46% pour la France métropolitaine.

Le revenu aux 1er, 5ème et 9ème déciles

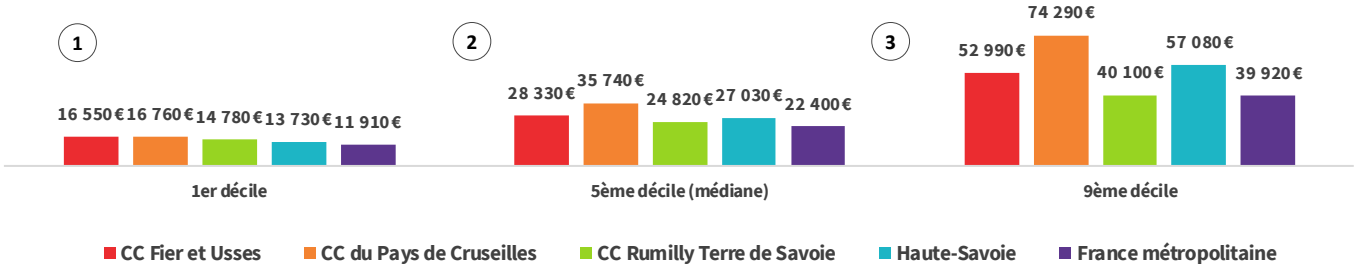

Source : FiLoSoFi 2020

En 2020, le plus riche des ménages des 10% les moins riches de l'EPCI disposait d'un revenu annuel de 16 550€ contre 11 910€ pour la France métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

8.2 FRAGILITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE (1/2)

Les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres sont-elles plus élevées qu'ailleurs ? Quelle est la part des ménages les plus fragiles ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Rapport interdécile élevé = écarts de revenus élevés au sein de la population

LE REVENU DE SOLIDARITÉ (RSA)

Le nombre de personnes dites au RSA a mécaniquement baissé depuis 2016 :

- Avant 2016 : RSA = **RSA socle** (plus de 25 ans avec de très faibles revenus et moins de 25 ans avec des enfants) + **RSA activité** (travailleurs pauvres)
- Depuis 2016 **:** RSA = **RSA socle uniquement**, le RSA activité ayant été remplacé par la Prime d'activité

Le taux de pauvreté

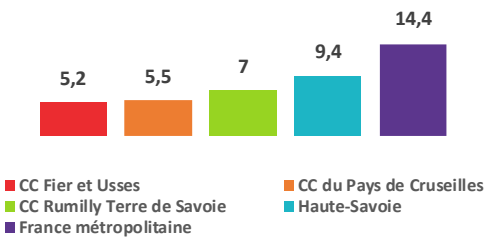

Source : FiLoSoFi 2020

En 2020, le taux de pauvreté des habitants de l'EPCI s'élevait à 5,2 contre 14,4 pour la France métropolitaine.

Le rapport interdécile*

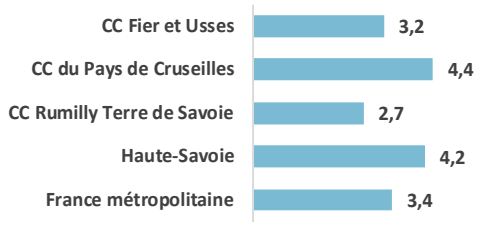

Source : FiLoSoFi 2020

En 2020, le revenu du ménage le plus pauvre des 10% les plus riches de l'EPCI était 3,2 fois plus élevé que celui du plus riche des 10% les moins riches.

Foyers allocataires CAF au RSA* pour 100 ménages

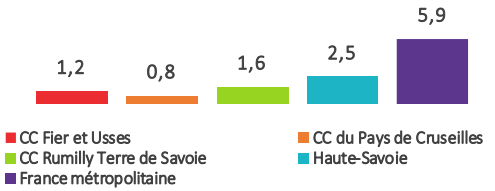

Nb de foyers allocataires CAF au RSA : 77

Source : caf.data, 2021

En 2021, il y avait pour la CC Fier et Usses 1,2 foyers au RSA pour 100 ménages, contre 0,8 pour la CC du Pays de Cruseilles.

Évolution des foyers allocataires CAF* au RSA

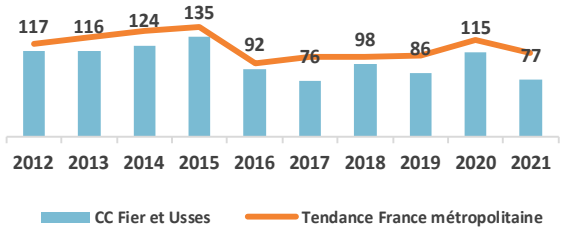

Source : caf.data 2012-2021

En 2021, on totalisait 77 foyers CAF allocataires du RSA pour la CC Fier et Usses contre 92 en 2016.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

8.2 FRAGILITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE (2/2)

Quelle proportion des bénéficiaires de la prime d'activité (travailleurs pauvres) ? Les habitants en situation de précarité sont-ils en augmentation ?

LE NON RECOURS AUX DROITS

Selon une enquête de la plateforme « Mes allocs » réalisée en janvier 2022, ce sont au moins 10 milliards d'euros d'aides sociales qui ne seraient pas réclamées par leurs potentiels bénéficiaires chaque année en France.

Il existe des variations importantes des taux de non-recours aux droits selon le type de prestations auxquelles les usagers pourraient prétendre mais aussi selon l'origine géographique des ayants-droits potentiels.

Pour le RSA, le taux de non-recours à l'échelle nationale est estimé à 35% des potentiels bénéficiaires et 53% pour la prime d'activité.

Bénéficiaires de la prime d'activité*

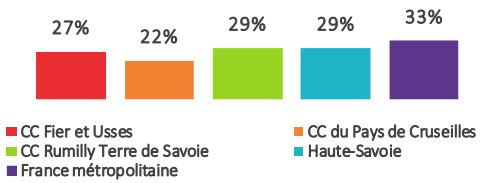

Nb de bénéficiaires de la prime d'activité : 645

Source : caf.data, 2021

En 2021, 27% des allocataires CAF de l'EPCI bénéficiaient de la prime d'activité, contre 29% pour la Haute-Savoie.

Foyers CAF* percevant une aide pour le logement*

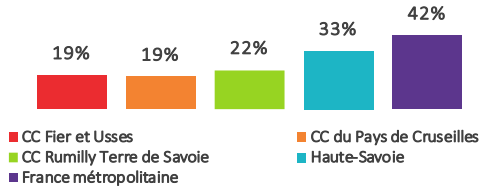

Nb de bénéficiaires aide pour le logement : 442

Source : caf.data, 2021

En 2021, 19% des foyers CAF bénéficiaient d'une aide pour le logement pour la CC Fier et Usses.

Foyers CAF* dont le revenu est constitué entre 50% et 100% de prestations sociales*

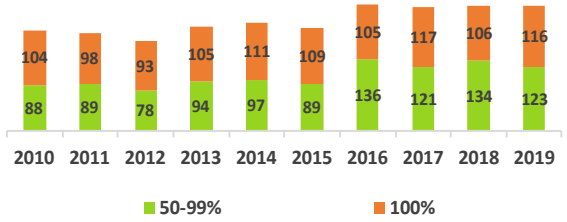

Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé entre 50 et 99% de prestations sociales est passé de 88 à 123.

Evolution des foyers CAF à bas revenu*

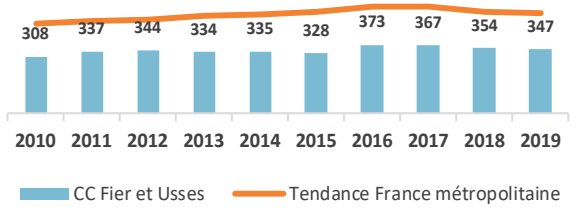

Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF à bas revenus est passé, pour la CC Fier et Usses, de 308 à 347.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Quel est le revenu médian des foyers fiscaux ?

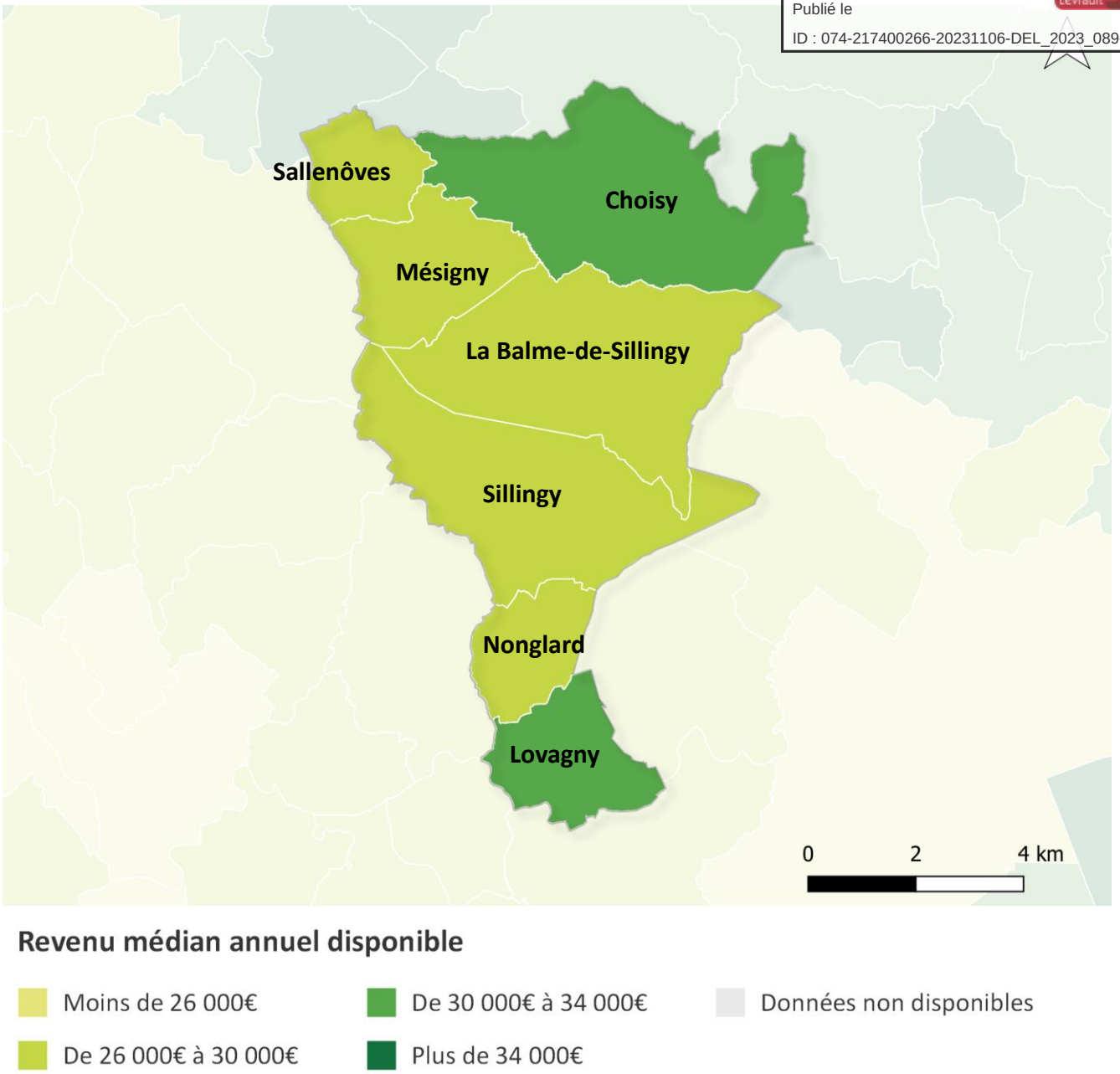

Source : DGFiP 2021

Répartition des structures solidarités (mai 2023)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

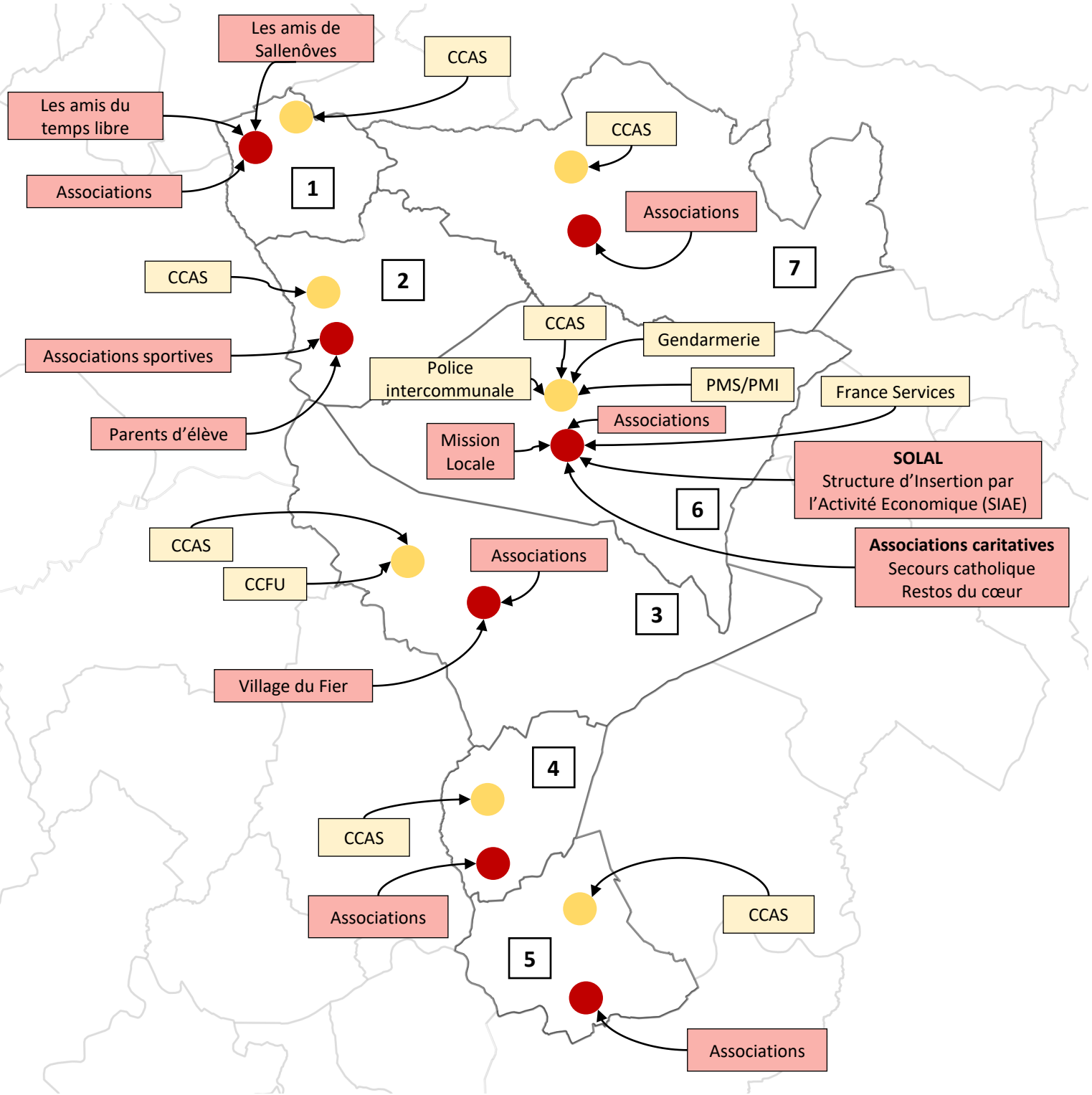

1. Sallenôves
2. Mésigny
3. Sillingy
4. Nonglard
5. Lovagny
6. La-Balme-de-Sillingy
7. Choisy

Légende

- Offre publique
- Offre associative
- Offre privée

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

8.3 SOLIDARITÉS – FOCUS SANTÉ

Y a-t-il beaucoup de personnes gravement malades ? Certains habitants renoncent-ils à consulter ? Quel non-recours aux droits ?

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS)

Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C et l'ACS ont fusionné pour devenir la CSS. Deux objectifs : renforcer et simplifier le système de couverture santé et protéger les bénéficiaires contre les dépassements d'honoraires.

La **CSS participative** est dédiée aux bénéficiaires dont le revenu est légèrement au-dessus du plafond établi pour la CSS non-participative. Dans ce cas, l'assuré apportera une participation financière annuelle pour bénéficier de la CSS. Le montant de cette participation évolue à la hausse selon l'âge du bénéficiaire.

La **CSS non-participative** permet aux bénéficiaires de bénéficier intégralement du tiers-payant lorsqu'ils se rendent chez un professionnel de santé : ils n'ont aucune avance à faire pour les frais de santé. Un ménage en bénéficie si son revenu annuel est inférieur à 9 203€ pour une personne seule en Métropole.

Indicateur clé | Les Affections de Longue Durée*

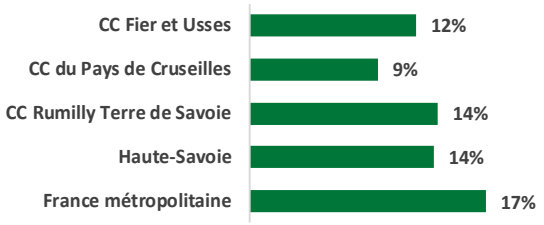

Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, 12% des assurés du Régime général de l'EPCI étaient en affection de longue durée, contre 17% pour la France métropolitaine.

Bénéficiaires de la CSS participative

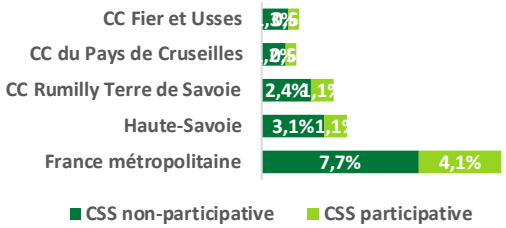

Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, les bénéficiaires de la CSS participative représentaient pour la CC Fier et Usses 0,5% des assurés de la Sécurité sociale.

Les assurés du Régime général sans médecin traitant

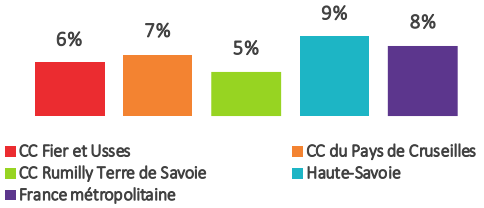

Nb d'assurés sans médecin traitant : 899

Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, 6% des assurés du Régime général de l'EPCI n'avaient pas de médecin traitant, contre 5% pour la CC Rumilly Terre de Savoie.

Les assurés du Régime général sans consultation dentaire depuis plus de 2 ans

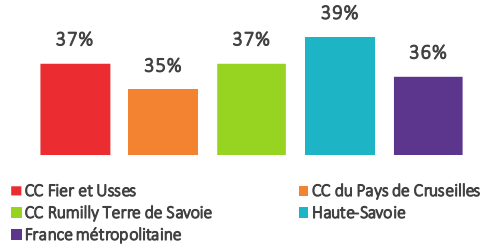

Source : Observatoire des fragilités, 2021

En 2021, 37% des assurés du Régime général de l'EPCI n'étaient pas allés chez un dentiste depuis plus de deux ans.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

8.3 SOLIDARITÉS – FOCUS SANTÉ

L'offre médicale est-elle satisfaisante / suffisante ?

LA DÉFINITION

Les « autres professions médicales » regroupent les infirmiers, les professionnels de la rééducation, les aides-soignants, les psychologues, les podologues ou encore les orthophonistes.

L'ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE LOCALISÉE

L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il tient compte des médecins dont la commune d'exercice est accessible en moins de 15 minutes.

Plus il est élevé, plus le territoire est doté en médecin généraliste.

Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

	Méd. généralistes	Spécialistes	Autres professions	Dentistes	Pharmacies
CC Fier et Usses	3,8	1,3	32,6	3,2	1,3
CC du Pays de Cruseilles	8,7	1,9	37,2	5,0	0,6
CC Rumilly Terre de Savoi	5,6	2,2	33,6	2,2	1,9
Haute-Savoie	9,4	5,8	39,4	6,7	2,7
France métropolitaine	9,0	7,2	40,9	5,7	3,2

Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, la CC Fier et Usses avait 3,8 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 9,4 pour la Haute-Savoie.

Les professions médicales

Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, la CC Fier et Usses totalisait 6 médecins généralistes.

Accessibilité Potentielle Localisée (APL) aux soins urgents

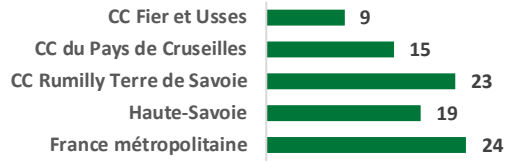

Source : DREES, DGOS 2019

En 2019, les habitants de l'EPCI avaient en moyenne accès à un dispositif de soins urgents en moins de 9,42857142857143 minutes.

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes*

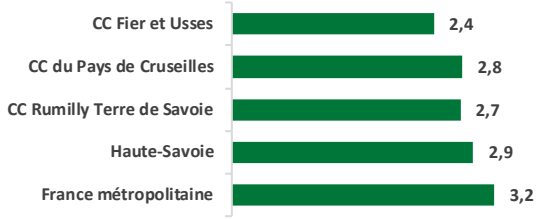

Source : SNIIRAM INSEE Drees, 2019

En 2019, l'APL s'élevait à 2,4 pour CC Fier et Usses contre 2,8 pour CC du Pays de Cruseilles.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

CC Fier et Usses

Quel est le nombre de médecins présents dans le territoire ?

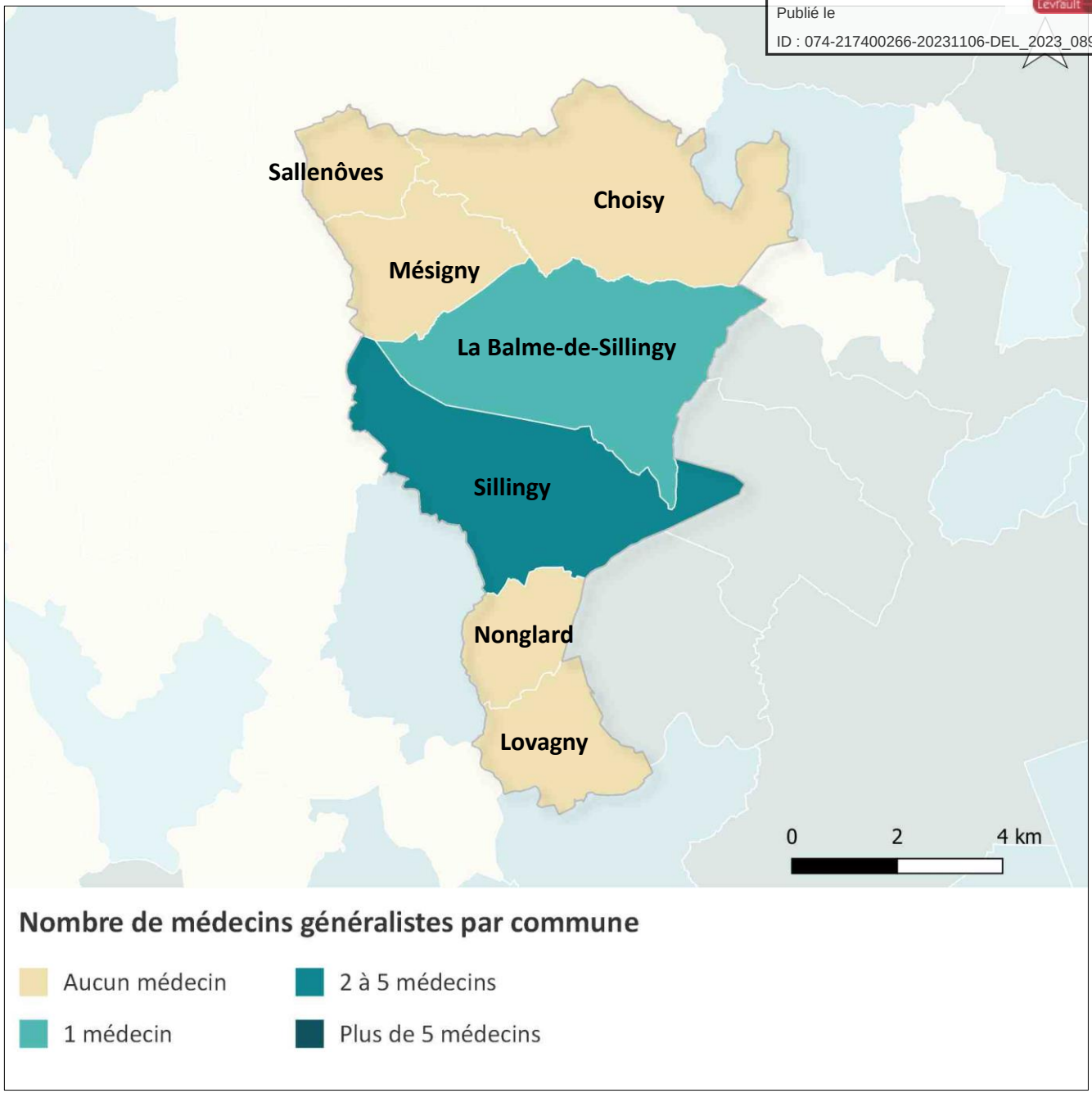

Source : INSEE BPE 2021

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

8.3 SOLIDARITÉS – FOCUS SANTÉ

Combien d'habitants bénéficient d'aides liées au handicap ? Comment expliquer les évolutions ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Un nombre de bénéficiaires de prestations handicap élevé ou en augmentation peut être lié à une présence élevée de personnes handicapées, mais aussi à un meilleur repérage de ces derniers.

A noter que le taux de non-recours à l'AEEH est estimé à 85% et à 61% pour l'AAH selon la CAF et la DGFIP.

LE HANDICAP, ÇA CONCERNE QUI ?

Beaucoup plus de personnes qu'on ne le pense ! 12 millions de Français au total, soit 20% de la population et cela peut aller jusqu'à 40% de la population en prenant en compte les situations de handicap temporaires. D'autant plus qu'avec le vieillissement de la population ces chiffres sont en hausse : 1 Français sur 3 aura plus de 60 ans en 2035.

Les bénéficiaires de l'AAH*

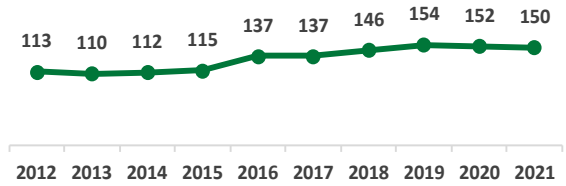

Source : caf.data 2012-2021

De 2012 à 2021, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé de l'EPCI est passé de 113 à 150.

Bénéficiaires de l'AAH* pour 100 allocataires CAF

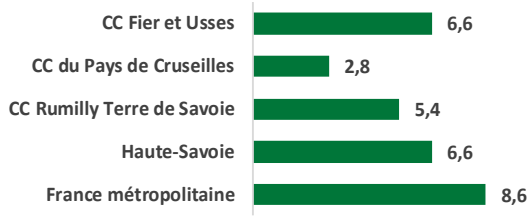

Source : CAF 2021

En 2021, la CC Fier et Usses totalisait 6,6 bénéficiaires de l'AAH pour 100 allocataires CAF, contre 8,6 pour la France métropolitaine.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

GLOSSAIRE

1 Idées d’actions issues des groupes de travail

2 Liste des personnes rencontrées en entretien

3 Glossaire

Revenir au sommaire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1. IDÉES D'ACTIONS ISSUES DU GROUPE DE TRAVAIL AVEC LES AGENTS ET PARTENAIRES

Dans le cadre des deux groupes de travail, menés auprès des agents et partenaires dans un premier temps, et auprès des élus dans un second temps, il a été demandé aux acteurs : « Si vous aviez une baguette magique, quel projet/action souhaiteriez-vous mettre en place sur la CCFU ? ». Les résultats sont présentés ci-dessous.

SOLIDARITÉS

- Harmoniser les offres proposées aux habitants pour faciliter leur orientation et limiter leurs interlocuteurs
- Développer des cours de numérique sur le territoire
- Travailler à la lutte contre l'isolement en pensant des espaces de vie sociale
- Poursuivre les actions dédiées à faciliter la mobilité des habitants
- Renforcer la communication de la collectivité à destination de la population
- Décloisonner l'offre locale en réfléchissant à de potentielles mutualisations en fonction des besoins
- Créer un lieu d'accueil intercommunal pour faciliter l'orientation des nouveaux parents, des nouveaux arrivants…
- Porter une réflexion sur l'intergénérationnel
- Développer une épicerie alimentaire solidaire sur le territoire
- Mettre en place un espace de vie sociale communautaire et mobile avec un coordinateur sur les thématiques de la CTG

ENFANCE

- Développer des actions collectives de prévention sur les thématiques enfance et parentalité avec les acteurs locaux

PARENTALITÉ

- Renforcer l'accompagnement des parents sur le territoire
- Développer des actions collectives de prévention sur les thématiques enfance et parentalité avec les acteurs locaux
- Mettre à disposition du matériel et des vestiaires pour soutenir les jeunes parents

SENIORS

- Faciliter les déplacements des personnes âgées
- Développer la possibilité aux seniors de pouvoir se déplacer facilement
- Accueil de jour itinérant pour les personnes âgées :
  - Pour les personnes en perte d'autonomie
  - Mobiliser un bus à l'échelle intercommunale
  - Mise à disposition de salles par les communes
  - Développer l'aide aux aidants : répit, soutien
  - Informer sur le maintien à domicile

JEUNESSE

- Créer une structure jeune/un lieu d'accueil pour les jeunes qui soit un lieu d'orientation proposant des actions de prévention, des actions de loisirs…
- Renforcer l'accompagnement des jeunes sur le territoire
- Créer une structure jeunesse sur le territoire
- Créer un endroit dédié à la jeunesse, hors institutions, et ouvert à tous
- Créer un « Espace jeunes » (maison, foyer, club…), pouvant accueillir les 11-20 ans et avec des pôles différents :
  - Accueil, écoute, accompagnement, jeux, information
  - Montage et conduite de projet
  - Guide de prévention (psychologie, sophrologie…)
  - Orientation, jobs d'été
  - Aide aux devoirs
  - Sports et cultures

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

1. IDÉES D'ACTIONS ISSUES DU GROUPE DE TRAVAIL AVEC LES ÉLUS

Dans le cadre des deux groupes de travail, menés auprès des agents et partenaires dans un premier temps, et auprès des élus dans un second temps, il a été demandé aux acteurs : « Si vous aviez une baguette magique, quel projet/action souhaiteriez-vous mettre en place sur la CCFU ? ». Les résultats sont présentés ci-dessous.

SOLIDARITÉS

- Renforcer le repérage et la connaissance des personnes isolées (jeunes, seniors…) et organiser des visites de convivialité
- Créer une « cantine partagée » où se retrouvent des seniors qui ne veulent pas mangers seuls, des personnes en situation de précarité…
- Renforcer l'intergénérationnel sur le territoire
- Porter une réflexion sur l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

SENIORS

- Faciliter les déplacements des personnes âgées
- Diversifier les activités proposées aux seniors, notamment sur le volet « sorties »

ENFANCE

- Attribuer au centre de loisirs de Sallenôves des locaux permanents
- Créer plus de liens entre les écoles de la CCFU

PARENTALITÉ

- Organiser la coordination des dispositifs de parentalité à l'échelle de la CCFU

JEUNESSE

- Etoffer l'offre de sorties et d'activités proposée aux jeunes
- Mettre en place une structure pour les adolescents et/ou les jeunes adultes en difficulté pour éviter le décrochage et les rapprocher de l'emploi

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LOCALE

- Porter une réflexion sur la dynamique locale pour faire vivre les villages du territoire
- Organiser des rencontres entre les habitants pour renforcer leur intégration
- Poursuivre et renforcer le soutien aux associations de la CCFU

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

2. LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES EN ENTRETIEN

- Mme Rassemusse, responsable France Services
- Mme Baillard, Directrice Générale des Services de la CCFU
- Mme Schemann, coordinatrice du Relais Petite Enfance (RPE)
- Madame Bianchini, responsable du Pôle Médico-Social (PMS)
- Madame Bianchi, directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Choisy
- M. Coriton, Directeur Général des Services de la Balme-de-Sillingy
- Mme Villeret, Directrice du service Enfance-Jeunesse de Sillingy
- M. Carelli, Président de la CCFU
- Madame Eymery, conseillère territoire en action sociale, Caf 74
- Madame Daudin, gestionnaire des affaires sociales

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

GLOSSAIRE ILLUSTRÉ

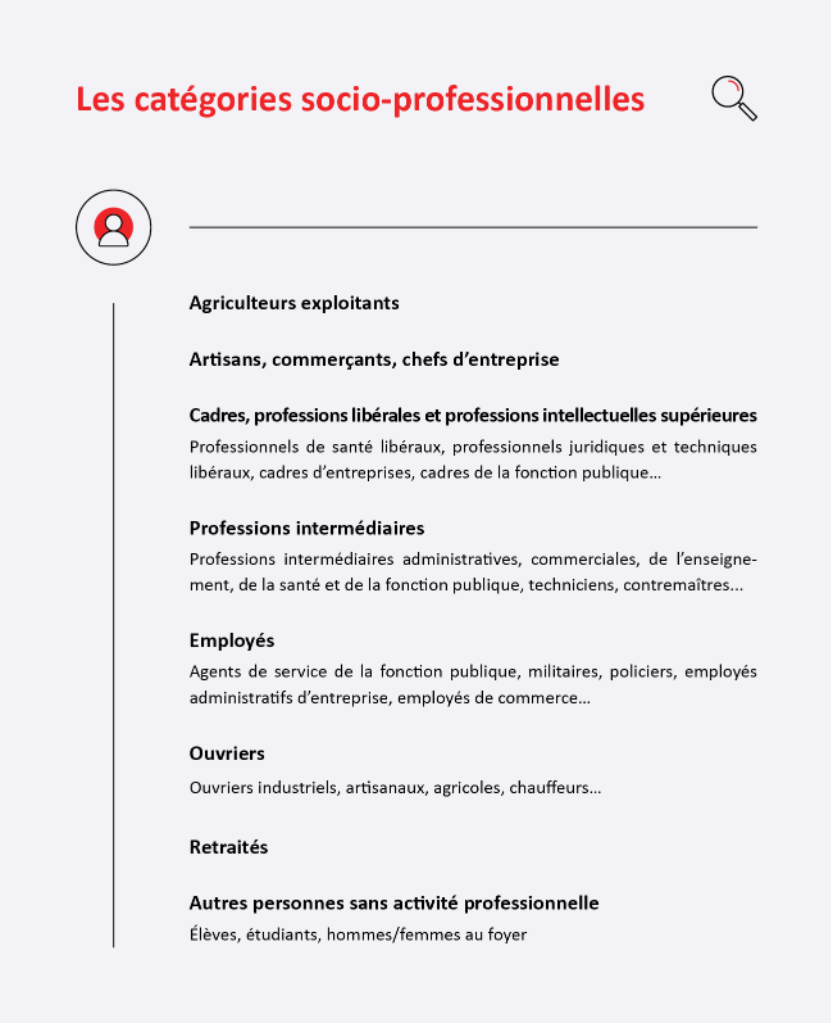

DÉMOGRAPHIE

Population municipale. Personnes ayant leur résidence habituelle dans la commune, dans un logement ou une communauté (ex. gendarmerie), dans un établissement pénitentiaire, dans une habitation mobile, ou personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune.

Population comptée à part. Comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont une résidence sur le territoire de la commune (ex. étudiants, résidents en établissements sociaux et médico-sociaux, certaines personnes SDF rattachées à la commune…)

Population totale. Cumul de la population municipale et de la population comptée à part.

Solde naturel. Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Solde migratoire. Différence entre le nombre de personnes entrées et le nombre de personnes sorties du territoire.

Allocataire Caisse d'Allocations familiales (CAF). Les allocataires CAF sont des personnes qui perçoivent au moins une allocation de la part de la Caisse d'allocations familiales au vu de leur situation familiale et/ou monétaire.

Indice de jeunesse. Différence entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans et plus.

Population étrangère. Population qui n'est pas de nationalité française.

Population immigrée. Population, de nationalité française ou non, née étrangère à l'étranger et résidant en France.

PETITE ENFANCE

Complément de libre choix du mode de garde (CMG). Aide financière versée par la CAF aux parents exerçant une activité professionnelle. Elle est destinée à financer partiellement les frais de garde (par un assistant maternel agréé) des enfants de moins de 6 ans.

Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). Prestation permettant à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Aide financière versée par la CAF, sous conditions de ressources, aux parents d'enfants de moins de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

GLOSSAIRE ILLUSTRÉ

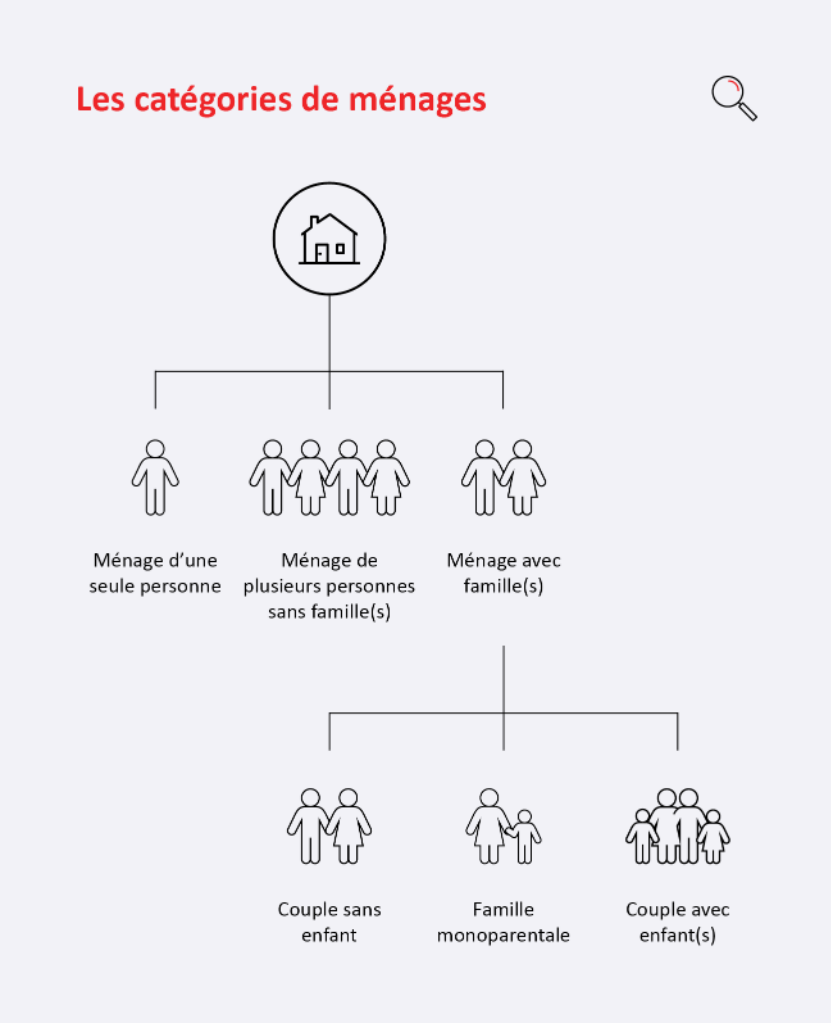

ENFANCE-JEUNESSE

Indice de Position Sociale (IPS). L'indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents.
Cet indice, très synthétique, est basé sur des caractéristiques telles que les diplômes, les pratiques culturelles, les conditions matérielles, le capital culturel et l'implication des parents dans la scolarité.

FAMILLES

Famille monoparentale. Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Famille sans enfant. Selon l'INSEE, familles qui n'ont pas eu d'enfant, familles dont les enfants sont partis ou familles dont les enfants ont plus de 25 ans.

Famille. Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Ménage. De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

SENIORS

Contribution sociale généralisée (CSG). Impôt créé en 1991 pour participer au financement de la sécurité sociale.

Pension d'invalidité. Aide financière qui est attribuée par la Sécurité sociale à une personne qui a une capacité de travail réduite, en raison d'un accident ou d'une maladie d'origine non professionnelle et qui doit faire face à une perte de gain.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

GLOSSAIRE ILLUSTRÉ

LOGEMENT ET IMMOBILIER

FTTH. Réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à internet à très haut débit.

Logements raccordables. Logements ou locaux à usage professionnel pour lesquels il existe une continuité optique entre le point de mutualisation et le point de branchement optique

Logement vacant. Logement inoccupé qui est soit proposé à la vente ou à la location, soit gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

Mutation. La mutation d'un bien immobilier désigne un changement de propriétaire. Le transfert du bien peut se faire à titre gratuit (ex. succession, donation) ou à titre onéreux dans le cas d'une vente classique.

HABITAT

Résidence principale. Habitation occupée de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes d'un même ménage.

Hébergé à titre gratuit. Situation d'une ou plusieurs personnes résidant, à titre gracieux, chez une autre personne propriétaire ou locataire de son logement.

HLM loué vide. Un logement HLM est une habitation à loyer modéré au sein d'un immeuble construit avec l'aide de l'État et de diverses collectivités et affectée aux foyers qui ont de petits revenus. Un HLM loué vide est un logement non-meublé.

Logement social (ou HLM). Logement construit avec l'aide de l'État et qui est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attributions précises. Les loyers sont également réglementés et l'accès au logement conditionné à des ressources maximales.

Taux de logements sociaux. Le taux légal de logements locatifs sociaux des communes situées en périmètre SRU est de 25% du parc des résidences principales, sauf pour les communes qui appartiennent à un périmètre SRU dont la situation et le fonctionnement du marché de l'habitat ne justifient pas un renforcement des obligations de production.

DPE. Voir thématique environnement

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

GLOSSAIRE ILLUSTRÉ

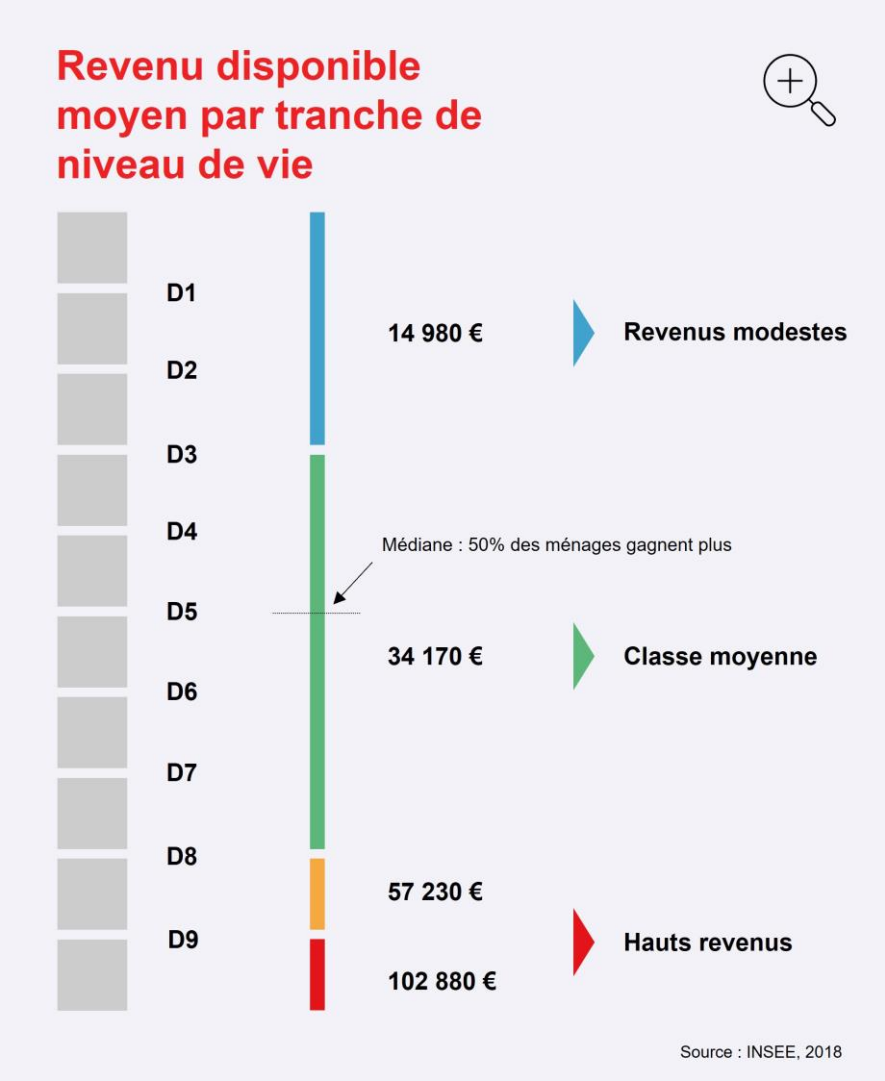

EMPLOI

Actif. Un actif est une personne qui est en capacité de travailler. Un actif occupé est une personne qui a un emploi**.** Ainsi, la **population active** regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Taux de chômage. Le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherchant un. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir. En France il y a deux sources statistiques principales sur le chômage ;

- Chômeur = chômeur selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE
- Personne en recherche d'emploi = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

Travail à temps partiel. Mode de travail qui peut être mis en place à l'initiative de l'employeur ou du salarié, impliquant une durée de travail inférieure à la durée légale (35h).

Navetteur. Personne en emploi travaillant en dehors de sa commune de résidence.

Chômeurs de catégorie ABC. Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

REVENUS ET PRÉCARITÉ

Foyer à bas revenus. Un foyer est considéré à bas revenus par la CAF si son Revenu par Unité de Consommation (RUC) est inférieur à 60% du RUC médian.

Prestations sociales. Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques.

Prime d'activité. Aide financière venue remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi. Elle est attribuée en tant que complément pour les travailleurs aux revenus modérés.

Aide pour le logement. Aides délivrées par la CAF, constituées de l'Allocation de Logement Familiale (ALF), de l'Allocation de Logement Sociale (ALS), et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Revenu de solidarité active (RSA). Aide financière versée par la CAF pour les personnes de 25 ans et plus (ou 18-25 ans parents isolés) destinée à assurer un niveau minimum de ressources.

Revenu médian et rapport interdécile. Les déciles sont les valeurs qui partagent les revenus de la population en dix parties égales (cf. schéma ci-contre). Le cinquième décile, correspond à la médiane, c'est-à-dire le salaire au-dessous duquel 50% des ménages touchent plus et 50 % touchent moins. Le rapport interdécile est utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Plus il est élevé plus les inégalités sont grandes.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

GLOSSAIRE ILLUSTRÉ

SANTÉ ET HANDICAP

Affection de Longue Durée (ALD). Personne qui présente une situation médicale dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite des traitements prolongés et parfois lourds(ex. maladie cardiaque, maladie d'Alzheimer, diabète, troubles bipolaires ou dépressifs...).

Allocation adulte handicapé (AAH). Aide financière versée par la CAF aux personnes en situation de handicap selon des conditions de ressources et d'autonomie.

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Aide financière versée par la CAF aux parents d'un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap et destinée à financer frais d'éducation et de soins.

Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Complémentaire santé, participative ou gratuite, versée sous condition de ressources. Elle remplace la CMU (Couverture Maladie Universelle) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé.

Non-recours aux droits/soins. Notion qui renvoie aux personnes qui ne font pas valoir leurs droits en raison de différents obstacles et /ou qui ne se rendent pas chez un professionnel de santé.

VIE LOCALE

Licenciés sportifs. Les licenciés sportifs sont les titulaires d'une licence d'une fédération ou d'une association à caractère sportif.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Convention territoriale globale (CTG)

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales

NOM DES COLLECTIVITES LOCALES SIGNATAIRES	
TYPE DE STRUCTURE	**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE**
EAJE MAC PSU	Petite Crèche « Les Petits Chamois » La Balme de Sillingy
	Petite Crèche « Natur'Eveil » à Sillingy
MIC PSU	Micro-Crèche « La Vallée des Elfes » à Lovagny
PSU HG Itinérante	Halte-garderie itinérante Planet Karapat (Choisy Sillingy Lovagny)
RPE	RPE intercommunal CC Fier et Usses à Sillingy
ALSH	Alsh extra et péri La balme de Sillingy
	Alsh extra et péri Sillingy
	Alsh extra Sallenôves
	Alsh extra et péri Choisy

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

PLAN D'ACTION

2023 – 2028

Convention territoriale globale (CTG)

Communauté de communes Fier et Usses

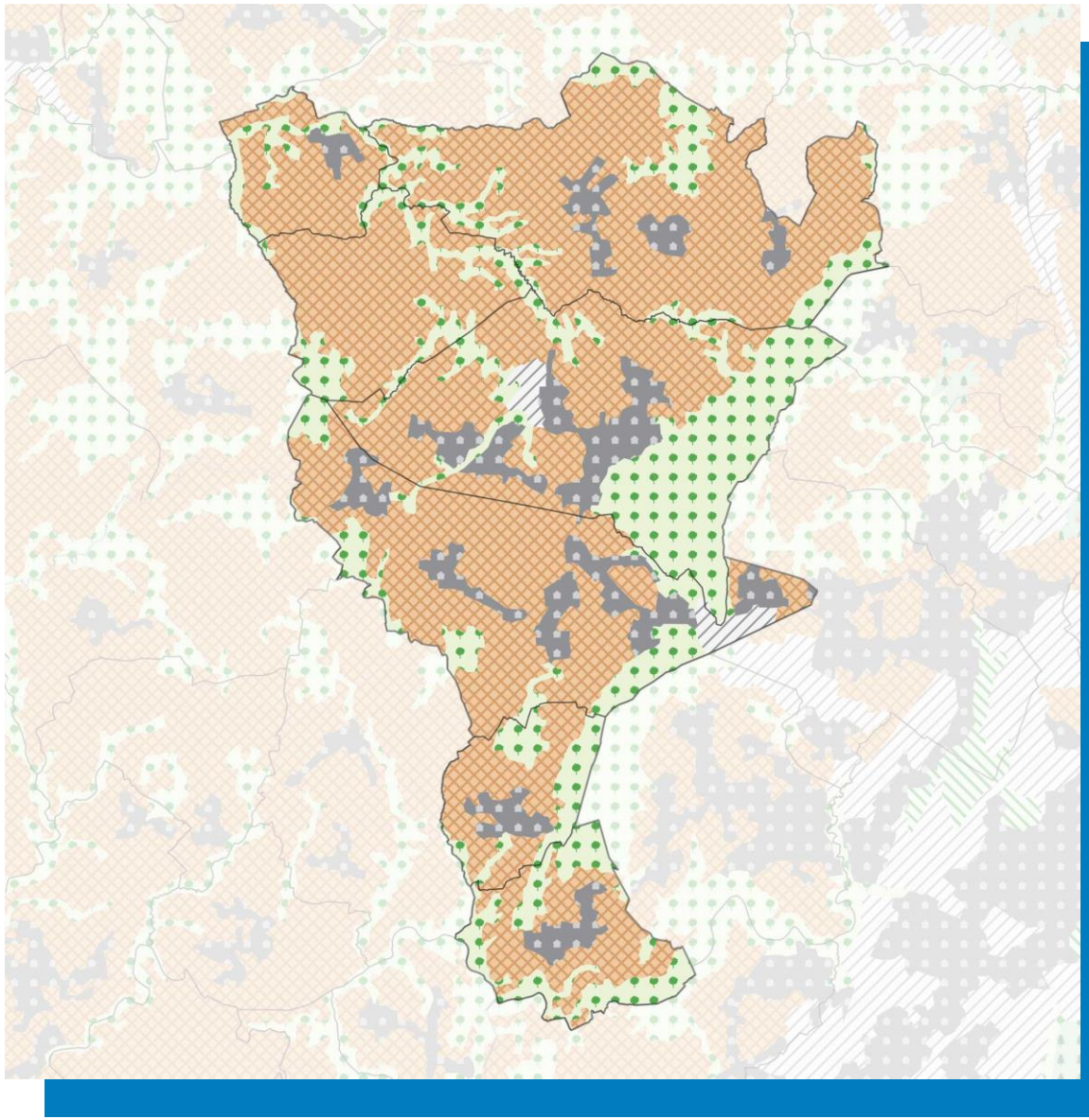

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

INTRODUCTION

La démarche de Convention Territoriale Globale

La Communauté de communes de Fier et Usses s'est lancée en avril 2023 dans une démarche de contractualisation aux côtés de la CAF de Haute-Savoie pour sa Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention a vocation à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) dans toutes les collectivités de France.

La CTG est une démarche visant à élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné en termes d'offres de services à la population. Il s'agit en effet d'un contrat multi-thématique large qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi sur le logement, les seniors, l'accès aux droits, l'animation de la vie locale…

La CTG s'appuie sur un diagnostic social du territoire afin de mettre en lumière les adéquations et carences entre les besoins des usagers et l'offre présente sur le territoire. Elle a aussi une visée opérationnelle puisque la CTG s'appuie sur des fiches actions concrètes à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs stratégiques qui ont été définis tout au long de l'étude pré-CTG.

Les attentes et objectifs de la démarche

En plus d'être un document de contractualisation entre la collectivité et la CAF, la CTG est une véritable opportunité pour inviter les services de la CC Fier et Usses à travailler en transversalité.

La CTG est aussi un outil qui permettra de faire vivre la dynamique partenariale, en associant tout au long de la démarche les partenaires locaux (CAF, Conseil Départemental, Education Nationale, Associations…).

Le diagnostic social de territoire et le présent plan d'actions ont vocation à donner une vue d'ensemble des besoins des habitants de la CC Fier et Usses et d'y apporter des réponses concrètes.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

GUIDE DE LECTURE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'action de la CTG est structuré à deux niveaux :

- Des **axes thématiques** correspondant aux **objectifs stratégiques fixés par la CC Fier et Usses** : petite enfance, parentalité, jeunesse, animation de la vie sociale et locale
- Un **axe transversal** correspondant aux **modalités d'animation de la CTG** afin d'inscrire cette démarche dans le temps et d'en assurer un bon suivi

AXE 1 - LA PETITE ENFANCE ET LA PARENTALITÉ

AXE 2 - LA JEUNESSE ET LA PARENTALITÉ

AXE 3 - L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LOCALE

AXE 4 – AXE TRANSVERSAL
Pilotage, gouvernance, coordination

Fiches actions organisées par axes thématiques

Fiches actions transversales, correspondant aux actions d'animation de la CTG

Les constats du diagnostic ayant mené les acteurs à proposer cette action = Pourquoi une telle action ?

Les objectifs opérationnels = Concrètement, en quoi consiste cette action ?

Les éléments de mise en œuvre de l'action = Comment va-t-on procéder pour la mise en œuvre de cette action ?

FICHE ACTION N°2.2.1 — **Déployer des chantiers éducatifs réguliers**

Objectif 2.2 Encourager l'engagement et l'implication des jeunes du territoire

Diagnostic initial :
- Le constat de jeunes peu impliqués dans la vie locale du territoire
- Une opportunité de capter leur intérêt en les mobilisant sur des projets

Objectifs opérationnels
1. Consulter les jeunes pour questionner leurs attentes
2. Organiser un travail de recensement de chantiers adaptés aux mineurs (ex : sollicitation des partenaires locaux)
3. Prévoir une période de recrutement des jeunes impliqués dans le chantier
4. Garantir une communication large et ciblée pour s'assurer de recevoir des candidatures de jeunes du territoire

Échéances de réalisation
2024
Chaque période de vacances : prévoir un chantier par semaine

Responsable de l'action
Communes

Partenaires à associer
CCFU, Caf, CAPEJ, acteurs associatifs (ex : Passage)

Points de vigilance
- Garantir la sécurité des jeunes : vigilance sur leurs capacités et leurs droits
- Assurer un encadrement rigoureux des mineurs recrutés

Résultats attendus
- Remobiliser les jeunes au sein de la vie locale
- Travailler sur leur sens du travail dans un contexte éducatif et ludique
- Renforcer les relations jeunes – professionnels
- Faciliter leur sollicitation des services

Indicateurs d'évaluation
- Nombre de candidats au fur et à mesure des années
- Enquête de satisfaction auprès des jeunes
- Impact sur les jeunes à N+1

Dispositif mobilisable
PS Jeunes

Les points de vigilances = Que faut-il avoir à l'esprit tout au long de cette action pour qu'elle se déroule au mieux ?

Les éléments d'évaluation = Que faut-il observer pour vérifier la pertinence et la réussite de l'action ?

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

VISION D'ENSEMBLE DU PLAN D'ACTIONS

Axe 1 : Poursuivre le développement de la politique petite enfance communautaire et renforcer le soutien à la parentalité – Page 5

Objectif 1 – **Améliorer l'accès au mode d'accueil de son choix** – Page 6

Objectif 2 – **Développer une approche respectueuse de la nature au sein des structures petite enfance** – Page 9

Objectif 3 – **Augmenter la qualité de l'accueil et soutenir la parentalité** – Page 12

Axe 2 : Améliorer l'offre à destination des jeunes et renforcer le soutien à la parentalité – Page 17

Objectif 1 – **Adapter la communication de la collectivité à destination des jeunes** – Page 18

Objectif 2 – **Encourager l'engagement et l'implication des jeunes du territoire** – Page 20

Objectif 3 – **Renforcer l'accompagnement des parents à Fier et Usses** – Page 22

Axe 3 : Favoriser les actions en matière d'animation de la vie sociale et locale – Page 26

Objectif 1 – **Faciliter l'information des habitants sur le territoire** – Page 27

Objectif 2 – **Diversifier l'offre d'animation à destination des habitants** – Page 29

Objectif 3 - **Renforcer l'accompagnement des publics fragilisés** – Page 32

Axe 4 : Piloter la CTG – Page 34

Objectif 1 – **Assurer le bon déroulé et la pérennité de la CTG** – Page 35

Objectif 2 – **Assurer une coordination thématique sur le territoire** – Page 36

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

AXE 1 / Petite enfance et parentalité

	Objectif 1.1 **Améliorer l'accès au mode d'accueil de son choix**
Action 1.1.1	Renforcer le rôle du RPE en tant que Guichet Unique petite enfance
Action 1.1.2	Suivre le développement de l'offre d'accueil sur le territoire
Action 1.1.3	Développer les partenariats avec le PMS et l'ASE
	Objectif 1.2 **Développer une approche respectueuse de la nature au sein des structures petite enfance**
Action 1.2.1	Utiliser des produits de nettoyage et d'entretien plus respectueux de l'environnement
Action 1.2.2	Définir un projet pédagogique en lien avec la nature
Action 1.2.3	Travailler à l'obtention du label Eco-crèche
	Objectif 1.3 **Augmenter la qualité de l'accueil et soutenir la parentalité**
Action 1.3.1	Soutenir la fonction parentale par des ateliers parents / enfants / professionnels ou évènements culturels
Action 1.3.2	Favoriser les projets innovants d'animation dans les lieux de vie
Action 1.3.3	Faciliter le départ en formation des assistants maternels
Action 1.3.4	Mettre en réseau les différents partenaires petite enfance
Action 1.3.5	Organiser des cafés parents sur le territoire

FICHE ACTION N°1.1.1

Renforcer le rôle du RPE en tant que Guichet Unique petite enfance

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 1.1 Améliorer l'accès au mode d'accueil de son choix

Diagnostic initial :

- Le RPE sollicité majoritairement pour la recherche d'un assistant maternel
- Besoin de connaissance par les parents de l'offre existante, des droits auxquels ils peuvent prétendre, des démarches administratives inhérentes à la fonction d'employeur

Objectifs opérationnels

1. Promouvoir le guichet unique auprès des parents et des partenaires et la visibilité du service : élaboration de supports de communication, réseau des professionnels de la petite enfance
2. Renforcer les démarches en ligne (site de la Communauté de Communes, site monenfant.fr) et les contacts téléphoniques tout en préservant l'accueil physique et l'accompagnement individualisé
3. Accueillir et accompagner les parents dans l'élaboration de leur projet d'accueil

Échéances de réalisation

Depuis 2023, à poursuivre

Responsable de l'action

Responsable Relais Petite Enfance

Partenaires à associer

- Professionnels d'accueil de la petite enfance, Acteurs du secteur périnatal, de la petite enfance, la parentalité
- PMI, CAF, Communes

Points de vigilance

- Public de parents en renouvellement constant, captif sur un court terme nécessitant une communication continue
- Pluralité des acteurs mobilisés dans la diffusion de l'information: mairie (déclaration de naissance), PMI, sage-femme, médecin…

Résultats attendus

- Service mieux connu et sollicité précocement
- Accès au mode d'accueil facilité pour les parents
- Prévention des conflits parents employeurs / Assistants Maternels
- Renforcement du travail en partenariat
- Soutien à la parentalité

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de sollicitations du service Relais Petite Enfance et typologie
- Evolution du nombre de contacts pour la recherche d'un mode d'accueil

Dispositifs mobilisables

CAF

FICHE ACTION N°1.1.2

Suivre le développement de l'offre d'accueil sur le territoire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 1.1 Améliorer l'accès au mode d'accueil de son choix

Diagnostic initial :

- Un manque de vision pour la CCFU de l'ensemble de l'offre existante
- Des besoins de complémentarité entre les offres proposées et de mise en relation parents/professionnels

Objectifs opérationnels

1. Réaliser un état des lieux de l'ensemble de l'offre d'accueil 0 -4 ans et le mettre à jour
2. Rencontres avec les porteurs de projets d'accueil de la petite enfance
3. Faciliter la mise en relation entre les familles et les professionnels

Échéances de réalisation

Depuis 2023

Responsable de l'action

Coordinatrice Petite Enfance

Partenaires à associer

- Professionnels d'accueil de la petite enfance en accueil collectif, assistant maternel, garde à domicile
- PMI, CAF, Communes

Points de vigilance

- Beaucoup de projets n'aboutissent pas
- Réseau de professionnels volontaires

Résultats attendus

- Connaissance plus précise de l'offre d'accueil réelle
- Recherche des familles facilitée, meilleur accompagnement
- Optimisation du fonctionnement des différents modes de garde

Indicateurs d'évaluation

- Nombres d'actions d'information, d'accompagnements auprès des familles
- Nombre de sollicitations du Relais Petite Enfance concernant l'offre d'emploi spécifique

Dispositifs mobilisables

CTG

FICHE ACTION N°1.1.3

Développer les partenariats avec le PMS et l'ASE

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 1.1 Améliorer l'accès au mode d'accueil de son choix

Diagnostic initial :

- Des démarches complexes à accomplir pour les parents en cas de besoins spécifiques
- Un manque d'information des parents sur leurs droits et l'offre existante

Objectifs opérationnels

1. Réaliser un état des lieux des différents besoins spécifiques et de l'offre existante pour chacun d'entre eux
2. Faciliter la mise en relation entre les familles et les professionnels par différents moyens/supports
3. Partager dans le cadre du réseau petite enfance la montée en inclusion des enfants en situation de handicap au sein des projets d'accueil des structures collectives

Échéances de réalisation

2024

Responsable de l'action

Coordinatrice Petite Enfance

Partenaires à associer

- Professionnels d'accueil de la petite enfance en accueil collectif, assistant maternel, garde à domicile
- PMI, CAF

Points de vigilance

- Caractère unique de chaque situation, des difficultés, attentes et freins rencontrés
- Prise en compte de la garde à domicile sur le territoire

Résultats attendus

- Connaissance plus précise des besoins et de l'offre
- Recherche des familles facilitée

Indicateurs d'évaluation

- Nombres d'actions d'information, d'accompagnements auprès des familles
- Nombre de contacts avec les autres structures

Dispositifs mobilisables

CTG

FICHE ACTION N°1.2.1

Utiliser des produits de nettoyage et d'entretien plus respectueux de l'environnement

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 1.2 Développer une approche respectueuse de la nature au sein des structures petite enfance

Diagnostic initial :

- La crèche est en réflexion sur l'inscription dans un parcours de labélisation Eco crèche et un des axes de travail est la réduction de l'impact environnemental en limitant des polluants de l'air et des surfaces.

Objectifs opérationnels

1. Remplacement des produits classiques d'entretien par des produits naturels (par ex: vinaigre blanc, savon végétal…)
2. Passage au nettoyage à l'eau ozonée

Échéances de réalisation

2024

Responsable de l'action

Directrices de crèche

Partenaires à associer

Entreprise de nettoyage

Points de vigilance

- Formation des agents à l'utilisation des nouveaux produits
- Formation de tous les utilisateurs des espaces aux mêmes techniques de nettoyage

Résultats attendus

- Nettoyer sans polluer

Indicateurs d'évaluation

- Pourcentage des produits d'entretien naturels utilisés

Dispositifs mobilisables

CAF

FICHE ACTION N°1.2.2

Définir un projet pédagogique en lien avec la nature

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 1.2 Développer une approche respectueuse de la nature au sein des structures petite enfance

Diagnostic initial :

- La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est inscrite dans la loi et prévoit « Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement »

Objectifs opérationnels

1. Réfléchir à l'aménagement des locaux avec des éléments naturels
2. Mise en place d'un mini-jardin
3. Proposer des activités en lien avec la nature (ex: balades, jeux d'eau, expériences sensorielles …)

Échéances de réalisation

A partir de 2024

Responsable de l'action

Directrices des crèches

Partenaires à associer

Personnels de crèches
Familles des enfants

Points de vigilance

- Assurer l'entretien des plantations

Résultats attendus

- Reconnecter les enfants à la nature et les sensibiliser à l'environnement

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de séances proposées dans l'année
- Création des mini jardins

Dispositifs mobilisables

XX

FICHE ACTION N°1.2.3

Travailler à l'obtention du label Eco-crèche

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 1.2 Développer une approche respectueuse de la nature au sein des structures petite enfance

Diagnostic initial :

- Difficultés à mettre en œuvre des pratiques quotidiennes favorables au développement durable
- Pratiques ponctuelles et isolées, sans lien avec les familles

Objectifs opérationnels

1. Réaliser un benchmark pour recenser les bonnes pratiques en matière de labellisation « éco-crèche »
2. Etablir un état des lieux pour déterminer le point de départ des actions
3. Sensibiliser les équipes à identifier les principes de développement durable et valoriser les écogestes
4. Créer un lien avec les familles sur cette thématique
5. Pérenniser les pratiques en procédant étape par étape : réflexions anti-gaspillage, repas de saison à base de produits locaux/bio…

Échéances de réalisation

A partir de 2024

Responsable de l'action

Coordinatrice Petite Enfance

Partenaires à associer

Professionnels de l'accueil collectif
CAF

Points de vigilance

- Changements des pratiques quotidiennes
- Prendre en compte l'impact environnemental de chaque geste

Résultats attendus

- Meilleure qualité de vie aux enfants et aux professionnels en crèche
- Mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement : transition écologique collective

Indicateurs d'évaluation

- Mobilisation des professionnels et des familles dans le projet
- Obtention du label Eco-Crèche

Dispositif mobilisable

CTG

FICHE ACTION N°1.3.1

Soutenir la fonction parentale par des ateliers parents / enfants / professionnels ou évènements culturels

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 1.3 Augmenter la qualité de l'accueil et soutenir la parentalité

Diagnostic initial :

- Difficultés des parents à concilier vie professionnelle et familiale durant la semaine, et donc de prendre le temps de partager un réel moment avec leur enfant.

Objectifs opérationnels

1. Mettre en place des ateliers parents/enfants (sur la base du volontariat) de manière ponctuelle, avec la présence d'au moins deux professionnels et un intervenant extérieur sur différents thèmes (psychomotricité, éveil musical, communication gestuelle, gestion des émotions…)
2. Organiser des evenements culturels (fêtes des familles)

Échéances de réalisation

A partir de 2023

Responsable de l'action

Coordinatrice petite enfance, Directrices de crèche

Partenaires à associer

Points de vigilance

- Nombres de places limités pour les ateliers
- Disponibilité des parents pendant les horaires proposés.

Résultats attendus

- Construction d'un lien harmonieux entre professionnels, parents et enfants
- Offrir un espace et un temps de rencontre entre les familles
- Permettre au parent et à son enfant de se retrouver dans une relation individuelle en dehors du quotidien et de la maison

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'ateliers propsosées
- Nombre de participants

Dispositifs mobilisables

FICHE ACTION N°1.3.2

Favoriser les projets innovants d'animation dans les lieux de vie

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 1.3 Augmenter la qualité de l'accueil et soutenir la parentalité

Diagnostic initial :

- **Besoin de rendre accessible aux plus nombreux des ateliers de loisirs éducatifs qualitatifs et en accord avec les besoins des tous petits**

Objectifs opérationnels

1. Former le personnel de crèche à des nouvelles approches d'ateliers innovants
2. Apporter un souffle nouveau aux loisirs éducatifs de la petite enfance dans le but individualiser et de personnaliser l'atelier

Points de vigilance

- Des ateliers nécessitants une installation parfois couteuse (espace Snoezelen) et des espaces dédiés

Échéances de réalisation

A partir de 2024

Résultats attendus

- Nouveaux éléments d'apprentissage et d'animation dans la vie à la crèche.
- Partage des expériences avec les parents

Responsable de l'action

Directrice de crèche

Partenaires à associer

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'ateliers proposées
- Nombres d'enfants participants

Dispositifs mobilisables

FICHE ACTION N°1.3.3

Faciliter le départ en formation des assistants maternels

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 1.3 Augmenter la qualité de l'accueil et soutenir la parentalité

Diagnostic initial :

- Le métier d'assistant maternel en mutation
- Environ 100 assistants maternels sur le territoire avec des qualifications et des parcours de professionnalisation et des pratiques divers

Objectifs opérationnels

1. Proposer des temps d'échanges et de professionnalisation diversifiés (tant dans le format que le contenu) et itinérants aux assistants maternels et aux employés de garde à domicile: collectifs/individuels, avec ou sans enfants
2. Renforcer l'accompagnement individuel sur les volets éducatif et pédagogique par le soutien téléphonique et les RDV
3. Favoriser la mise en réseau des assistants maternels entre eux et avec les autres professionnels petite enfance

Échéances de réalisation

Tout au long de la CTG

Responsable de l'action

Responsable Relais Petite Enfance

Partenaires à associer

- Intervenants extérieurs (psychomotricien, musique…)
- Associations d'assistants maternels
- Réseau des professionnels petite enfance

Points de vigilance

- Libre choix de participation des assistants maternels aux propositions du Relais Petite Enfance
- Proximité du service à maintenir
- Accès du service à la garde à domicile

Résultats attendus

- Montée en qualité de l'accueil individuel
- Meilleures conditions d'exercice du métier, mieux-être au travail

Indicateurs d'évaluation

- Nombre et typologie des actions proposées
- Suivi de la fréquentation sur le volet professionnalisation

Dispositifs mobilisables

CAF

FICHE ACTION N°1.3.4

Mettre en réseau les différents partenaires petite enfance

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 1.3 Augmenter la qualité de l'accueil et soutenir la parentalité

Diagnostic initial :

- Un sentiment d'isolement ressenti par certains professionnels à domicile
- Un souhait de développer l'interconnaissance et les échanges de pratiques

Objectifs opérationnels

1. Définir les objectifs, la composition, le fonctionnement du réseau en concertation avec les professionnels du territoire
2. Lancer et faire vivre le réseau : ex = réunions ; ateliers thématiques ; sous-groupes ; selon les besoins des professionnels.

Points de vigilance

- Diversité des acteurs avec des fonctionnements et des attentes différents
- Dimensionnement du réseau
- Représentativité équilibrée des participants
- Disponibilités et implication des participants

Résultats attendus

- - Meilleure connaissance de l'offre existante, des services du territoire et meilleure orientation des familles…
- Echanges de pratiques, de questionnements, mutualisations d'outils et de ressources, projets communs…
- Montée en qualité de l'accueil petite enfance

Échéances de réalisation

2024

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants
- Nombre et fréquence des réunions

Responsable de l'action

Coordinatrice Petite Enfance

Partenaires à associer

Intervenants extérieurs
Partenaires, institutions

Dispositifs mobilisables

CTG

FICHE ACTION N°1.3.5

Organiser des cafés parents sur le territoire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 1.3 Augmenter la qualité de l'accueil et soutenir la parentalité

Diagnostic initial :

- Un enjeu autour du repérage des difficultés rencontrées par les parents
- Des besoins en matière d'écoute et de soutien repérés par les professionnels

Objectifs opérationnels

1. Identifier un lieu / une salle permettant d'accueillir ces cafés des parents (à organiser au sein d'une future Maison Intercommunale des Familles ?)
2. Recenser les besoins des parents par le biais d'un court questionnaire pour définir le format des cafés : quelles thématiques ? Quels horaires ?
3. Organiser des rencontres conviviales : prévoir des cafés thématiques (partage de pratiques, conseils…) et des cafés « informels » (soutien, temps de sociabilisation…)
4. Solliciter l'intervention d'intervenants extérieurs pour animer certains cafés

Échéances de réalisation

A partir de 2024 : un café par saison

Responsables de l'action

Coordinatrice petite enfance

Partenaires à associer

Associations du territoire, Réaap, responsables de structures d'accueil

Points de vigilance

- Assurer une communication large et ciblée pour visibiliser les actions
- Proposer une animation adéquate et attractive

Résultats attendus

- Créer des liens sociaux entre les habitants de Fier et Usses
- Améliorer la connaissance des besoins des parents
- Renforcer le soutien à la parentalité sur le territoire

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants
- Régularité des cafés

Dispositifs mobilisables

XX

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

AXE 2 / Jeunesse et parentalité

Objectif 2.1 **Adapter la communication des collectivités à destination des jeunes**	
Action 2.1.1	Porter une réflexion sur la diversification des canaux de communication
Action 2.1.2	Organiser un forum jeunesse intercommunal
Objectif 2.2 **Encourager l'engagement et l'implication des jeunes du territoire**	
Action 2.2.1	Déployer des chantiers éducatifs réguliers
Action 2.2.2	Créer un espace jeune intercommunal
Objectif 2.3 **Renforcer l'accompagnement des parents à Fier et Usses**	
Action 2.3.1	Créer un annuaire des services aux familles
Action 2.3.2	Etendre l'action « Parent'hese enfant'ine » à l'ensemble des communes du territoire
Action 2.3.3	Créer une Maison Intercommunale des Familles (MIF)
Action 2.3.4	Créer un réseau de professionnels dédiés sur la thématique de la parentalité

FICHE ACTION N°2.1.1

Porter une réflexion sur la diversification des canaux de communication

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 2.1 Adapter la communication de la collectivité à destination des jeunes

Diagnostic initial :

- Des jeunes du territoire ne semblant pas connaître les dispositifs ou acteurs qu'ils pourraient mobilisés, ou ne pas être touchés par ceux-ci
- Un besoin de penser de nouveaux moyens de communication, notamment via les réseaux sociaux, pour « capter » les jeunes et « casser la distance » existante sur le territoire

Objectifs opérationnels

1. S'inscrire sur les réseaux sociaux utilisés par les jeunes : Snapchat (discussion), Instagram (partage de photos et d'information, repartage d'éléments de prévention, repartage d'évènements locaux)
2. Mobiliser les jeunes en les faisant participer à la création et à l'animation de ces comptes
3. Diffuser les informations à destination des parents via Facebook (pages des communes) et des groupes WhatsApp

Échéances de réalisation

Tout au long de la CTG

Responsable de l'action

Chargé de coopération jeunesse

Partenaires à associer

CCFU, communes, acteurs du territoire pour une diffusion d'information réciproque

Points de vigilance

- Autorisation de diffusion à l'image
- Vigilance quant à l'âge du public ciblé (réseaux sociaux à partir de 13 ans)
- Adaptation du ton
- Bien cibler les informations partagées aux parents et les informations partagées aux jeunes

Résultats attendus

- Toucher plus de jeunes et les identifier
- Se faire connaitre de tous
- Faciliter l'information des jeunes sur le territoire

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de jeunes qui se sont rapprochés des structures suite à une diffusion via les réseaux sociaux
- Nombre d'abonnés / nombre de « J'aime » sur les posts
- Sondages sur les stories
- Retours qualitatifs des jeunes / familles sur les pages dédiées

Dispositif mobilisable

XX

FICHE ACTION N°2.1.2

Organiser un forum jeunesse intercommunal

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 2.1 Adapter la communication de la collectivité à destination des jeunes

Diagnostic initial :

- Des acteurs soulignant un besoin chez les jeunes d'avoir des « repères », des personnes référentes qui pourraient les accompagner dans différents domaines de leur vie
- Un enjeu autour de l'identification des services

Objectifs opérationnels

1. Lister les partenaires clés à convier : Education nationale, Mission Locale, France Services, assistants sociaux…
2. Organiser une réunion de préparation avec ces partenaires
3. Identifier un lieu stratégique où se tiendrait le forum et porter une réflexion sur les possibilités d'amener les jeunes vers cet endroit : navette ? Covoiturage ? Vélos mis à disposition ?
4. Définir les actions à mettre en place pour chaque partenaire, en fonction de leur domaine de compétence : débats thématiques, temps d'information spécifiques (ex : sur l'emploi, la recherche de stage…), animations…

Échéances de réalisation

2025/2026

Responsable de l'action

Chargé de coopération jeunesse

Partenaires à associer

Assistants sociaux, France Services, Mission locale, animateurs, gendarmerie, Police municipale, services jeunesse communaux

Points de vigilance

- Assurer l'attractivité de l'évènement avec une communication effective
- Faciliter l'accès à l'ensemble des jeunes du territoire : questionner la mobilité
- Garantir la pérennité de l'évènement

Résultats attendus

- Faire connaître les structures aux jeunes du territoire et faciliter leur information/orientation
- Impulser des temps d'échange plus réguliers entre jeunes et professionnels
- Créer du lien entre les acteurs du territoire

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants au forum
- Nombre de partenaires mobilisés
- Fréquentation des différentes structures
- Satisfaction des jeunes et des acteurs locaux
- Régularité de l'évènement

Dispositif mobilisable

XX

FICHE ACTION N°2.2.1

Déployer des chantiers éducatifs réguliers

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 2.2 Encourager l'engagement et l'implication des jeunes du territoire

Diagnostic initial :

- Le constat de jeunes peu impliqués dans la vie locale du territoire
- Une opportunité de capter leur intérêt en les mobilisant sur des projets

Objectifs opérationnels

1. Consulter les jeunes pour questionner leurs attentes
2. Organiser un travail de recensement de chantiers adaptés aux mineurs (ex : sollicitation des partenaires locaux)
3. Prévoir une période de recrutement des jeunes impliqués dans le chantier
4. Garantir une communication large et ciblée pour s'assurer de recevoir des candidatures de jeunes du territoire

Échéances de réalisation

Tout au long de la CTG

Responsable de l'action

Communes

Partenaires à associer

Caf, CAPEJ, acteurs associatifs (ex : Passage), services techniques

Points de vigilance

- Garantir la sécurité des jeunes : vigilance sur leurs capacités et leurs droits
- Assurer un encadrement rigoureux des mineurs recrutés

Résultats attendus

- Remobiliser les jeunes au sein de la vie locale
- Travailler sur leur sens du travail dans un contexte éducatif et ludique
- Renforcer les relations jeunes – professionnels
- Faciliter leur sollicitation des services

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de candidats au fur et à mesure des années
- Enquête de satisfaction auprès des jeunes
- Impact sur les jeunes à N+1

Dispositif mobilisable

XX

FICHE ACTION N°2.2.2

Créer un espace jeune intercommuna

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 2.2 Encourager l'engagement et l'implication des jeunes du territoire

Diagnostic initial :

- Des acteurs relevant un manque de visibilité sur les besoins et les attentes des jeunes du territoire
- Une volonté de pouvoir renforcer les liens entre jeunes et professionnels
- Une absence de lieu mis à disposition pour les jeunes à Fier et Usses

Objectifs opérationnels

1. Identifier un lieu stratégique (ex : proche du collège) et une équipe chargée de l'animation et de la gestion du lieu
2. Assurer la promotion de l'espace auprès des jeunes du territoire via les réseaux sociaux (ex : Instagram)
3. Garantir des plages horaires d'ouverture larges, correspondant à leur temps libre et faire de cet espace un foyer ouvert
4. Proposer une offre adaptée à leurs attentes et diversifiée : aide aux devoirs (sollicitation de lycéens / d'étudiants ?), activités sportives et culturelles, accompagnement de projets…
5. S'appuyer sur cet espace pour renforcer l'offre en matière de parentalité : espace d'écoute, temps d'information…
6. Créer des antennes pour les plus petites communes et prévoir un minibus / des vélos en libre-service pour faciliter leur accès

Échéances de réalisation

2025

Responsable de l'action

Communes

Partenaires à associer

Communes, collège, éducateurs, département, PMS, Caf, Mission locale, associations, IREPS, parents d'élève, police municipale, gendarmerie

Points de vigilance

- Orienter sans imposer : un encadrement adapté tout en laissant les jeunes investir l'endroit
- Associer les jeunes à la décision concernant les projets menés
- Accessibilité du lieu
- Volonté politique

Résultats attendus

- Garantir un espace de rassemblement sécurisé pour les jeunes du territoire
- Renforcer l'implication des jeunes dans la vie locale
- Améliorer la connaissance des besoins et des attentes des jeunes
- Faciliter les relations jeunes - professionnels

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation de l'espace et évolution à la hausse
- Satisfaction des jeunes
- Projets mis en place

Dispositif mobilisable

PS Jeunes

FICHE ACTION N°2.3.1

Créer un annuaire des services aux familles

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 2.3 Renforcer l'accompagnement des parents à Fier et Usses

Diagnostic initial :

- L'existence d'un RPE sur le territoire et des retours qualitatifs des familles quant au travail d'orientation effectué
- Par ailleurs, le constat d'un manque de connaissance de l'existant : une volonté de renforcer la lisibilité de l'offre

Objectifs opérationnels

1. Mettre en place un groupe de travail avec un animateur référent, chargé de la collecte de données (CCFU si compétence ou coordinateur mandaté), pour reprendre l'existant
2. Mettre en forme les éléments recueillis et organiser l'annuaire en trois volets : petite enfance, enfance et jeunesse
3. Prévoir une diffusion large de l'annuaire pour faire en sorte de toucher un maximum de familles (papier et numérique)
4. Assurer une présence en ligne pour répondre aux questions des usagers et faciliter au mieux les orientations

Échéances de réalisation

2024/2025

Responsable de l'action

Chargés de coopération jeunesse et petite enfance

Partenaires à associer

Partenaires concernés par le guide, Conseil Départemental, Région

Points de vigilance

- Eviter les redites concernant les dispositifs présentés dans l'annuaire
- S'assurer de la mise à jour des informations disponibles dans l'annuaire
- Implication des acteurs dans le recensement de l'offre

Résultats attendus

- Meilleure information des familles du territoire
- Orientations facilitées des usagers
- Meilleure connaissance du territoire et de l'existant chez les professionnels

Indicateurs d'évaluation

- Mobilisation des acteurs
- Impact sur la population : fréquentation des services publics, nature des demandes…
- Retours des usagers

Dispositifs mobilisables

XX

FICHE ACTION N°2.3.2

Etendre l'action "Parent'hese enfant'ine" à l'ensemble des communes du territoire

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 2.3 Renforcer l'accompagnement des parents à Fier et Usses

Diagnostic initial :

- Une volonté de développer des temps parents-enfants dans l'idée d'un LAEP sur le territoire (ex : comme le fait le LAEP associatif de Mésigny)
- L'existence de différentes initiatives à l'échelle communale qui gagneraient à être proposées dans d'autres communes du territoire

Objectifs opérationnels

1. Etendre l'action existante à Sillingy pour que d'autres communes puissent en bénéficier : coordination à assurer à l'échelle de la CCFU
2. Organiser des matinées avec les associations sportives et culturelles pour les parents et leurs enfants : jeux, découverte d'activités, création de liens sociaux…
3. Porter une réflexion sur les possibilités d'itinérance de cette action : un besoin de bénéficier de locaux adaptés

Échéances de réalisation

2024/2025

Responsable de l'action

Communes

Partenaires à associer

Communes, associations, Caf, Réaap

Points de vigilance

- Moyens matériels
- Coordination

Résultats attendus

- Renforcer les relations parents – enfants
- Faciliter les rencontres entre les familles du territoire
- Améliorer la connaissance des attentes des familles

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants
- Régularité des matinées
- Retours des usagers

Dispositif mobilisable

Réaap

FICHE ACTION N°2.3.3

Créer une Maison Intercommunale des Familles (MIF)

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 2.3 Renforcer l'accompagnement des parents à Fier et Usses

Diagnostic initial :

- Une volonté de développer un lieu ressource pour les familles du territoire, qui représentent une part importante des nouveaux arrivants
- Des besoins en matière de création de liens sociaux
- Une opportunité de centraliser des activités et des informations dans un même lieu

Objectifs opérationnels

1. Identifier un lieu stratégique
2. Lancer une étude sur les modalités de fonctionnement de cet espace pour définir le cahier des charges
3. Créer un groupe de travail dédié pour imaginer ce lieu : benchmarking, comment le faire vivre, quelles actions proposées…
4. Positionner un agent en charge de coordonner l'espace
5. Mobiliser des partenaires pour les faire intervenir de manière ponctuelle au sein de l'espace
6. Créer un espace ressource pour les familles en assurant son accès à l'ensemble des usagers du territoire (ex : mise à disposition de vélo-cargos ? Création d'antennes communales ? Dispositif itinérant ?)
7. Penser la mise en place d'actions itinérantes pour aller-vers les familles

Échéances de réalisation

+ 2026

Responsable de l'action

CCFU - Communes

Partenaires à associer

Communes, CCAS, Caf, éducateurs, Apprentis d'Auteuil, secours catholique, secours populaire, fondations d'entreprise, Fondation de France, FVDA…

Points de vigilance

- Plages d'ouverture
- Adhésion de l'ensemble des communes / volonté politique
- Accessibilité du lieu
- Moyens humains et financiers
- Communication

Résultats attendus

- Meilleure connaissance des attentes et des besoins des familles
- Meilleure information des usagers
- Création de liens sociaux

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation
- Retours des familles
- Nombre d'actions réalisées

Dispositifs mobilisables

Caf

FICHE ACTION N°2.3.4

Créer un réseau de professionnels dédiés sur la thématique de la parentalité

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 2.3 Renforcer l'accompagnement des parents à Fier et Usses

Diagnostic initial :

- La présence de plusieurs acteurs travaillant auprès des familles sur le territoire (institutionnels, associatifs…)
- Une absence de coordination ne permettant pas de construire une offre de services

Objectifs opérationnels

1. Recenser les différents enjeux liés à la parentalité sur le territoire
2. Répertorier les structures et les actions à destination des familles et clarifier les rôles/missions de chacun
3. Recenser les besoins à l'échelle des usagers comme des professionnels
4. Définir la personne référente du réseau (CCFU)
5. Organiser des tables rondes thématiques entre professionnels en fonction des besoins : partage des actualités, partage de bonnes pratiques, réflexion autour du montage de projets communs…

Échéances de réalisation

2024 : 2 demi-journées par semestre, à renouveler chaque année

Responsable de l'action

Chargé de coopération jeunesse

Partenaires à associer

Caf, Réaap, acteurs de la petite enfance, de la jeunesse, du social et de la santé

Points de vigilance

- Mobilisation et implication des acteurs locaux
- Volonté de s'investir dans des actions communes
- Coordination
- Diversification des thématiques

Résultats attendus

- Améliorer l'interconnaissance des acteurs et structures
- Actualiser les informations de chacun par des échanges réguliers
- Travailler de manière coordonnée auprès des parents du territoire
- Développer des projets communs et transversaux

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants
- Nombre de réunions
- Nombre de projets développés
- Sentiment de faire réseau et de mieux se connaître : retours des acteurs

Dispositifs mobilisables

CTG

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

AXE 3 / Animation de la vie sociale et locale

Objectif 3.1 **Faciliter l'information des habitants sur le territoire**	
Action 3.1.1	Créer de nouveau outils d'information et d'orientation
Action 3.1.2	« Bien vivre sur le territoire » : un livret d'informations pour tous les habitants
Objectif 3.2 **Diversifier l'offre d'animation à destination des habitants**	
Action 3.2.1	Mettre en place un café des habitants
Action 3.2.2	Organiser une journée annuelle du bénévolat
Action 3.2.3	Porter une réflexion sur le déploiement d'un tiers-lieu intercommunal : « La Maison pour tous »
Objectif 3.3 **Renforcer l'accompagnement des publics fragilisés**	
Action 3.3.1	Développer l'inclusion numérique pour améliorer l'accès aux droits
Action 3.3.2	Faciliter le repérage des personnes isolées à Fier et Usses

FICHE ACTION N°3.1.1

Créer de nouveau outils d'information et d'orientation

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 3.1 Faciliter l'information des habitants sur le territoire

Diagnostic initial :

- Des familles avec enfants relativement bien informées sur le territoire
- Par ailleurs, des besoins identifiés dans le cas de personnes isolées ou nouvellement arrivées sur le territoire

Objectifs opérationnels

1. Porter une réflexion sur les opportunités d'utiliser de nouveaux canaux de communication pour toucher l'ensemble des habitants du territoire (ex : les factures d'eau)
2. Passer par des communications déjà existantes et émanant de la CCFU pour diffuser des informations auprès des administrés, en créant par exemple des QR code, en indiquant un lien Internet ou en visibilisant un service du territoire
3. Concentrer les efforts sur les personnes isolées et sur les nouveaux arrivants pour faciliter leur orientation

Échéances de réalisation

2024/2025

Responsables de l'action

Chargée de coopération animation vie sociale CCFU

Partenaires à associer

L'ensemble des acteurs locaux (collectivités, institutionnels, associatifs, privés…) pour un partage d'informations réciproque

Points de vigilance

- Factures d'eau : un prestataire ne pouvant actuellement pas intégrer d'autres informations
- Communication attractive, ciblée et synthétique
- Moyens humains et financiers
- Vigilance quant à une surcharge des sollicitations des habitants : lisibilité

Résultats attendus

- Améliorer le recours aux droits et aux services du territoire
- Faciliter l'information

Indicateurs d'évaluation

- Meilleur recours aux différentes structures existantes
- Baisse des orientations réalisées par France Services (en lien avec une meilleure information)

Dispositif mobilisable

XX

FICHE ACTION N°3.1.2

« Bien vivre sur le territoire » : un livret d'informations pour tous les habitants

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 3.1 Faciliter l'information des habitants sur le territoire

Diagnostic initial :

- Un enjeu autour de la communication à l'échelle de l'ensemble des services, communautaires comme communaux

Objectifs opérationnels

1. Organiser un large recensement de l'offre existante sur le territoire à l'échelle intercommunale
2. Sélectionner les informations prioritaires à chaque public / thématique (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, seniors, animation de la vie locale, évènements…) pour garantir un livret complet sans être trop dense (contacts des mairies, éléments relatifs aux modes de garde…)
3. Créer un support au visuel attractif pour « donner envie » aux habitants de s'approprier ce livret
4. Prévoir des QR code spécifiques à chaque public / thématique afin de rediriger les habitants qui souhaitent obtenir plus d'informations
5. Penser une diffusion massive dans les lieux de vie du territoire (ex : établissements scolaires, salles d'attente…)
6. Prévoir une déclinaison par communes : une base intercommunale et des spécifiques communales à ajouter par les Mairies pour chaque livret

Échéances de réalisation

2024 : lancement du recensement

Responsables de l'action

Chargée de coopération animation vie sociale CCFU

Partenaires à associer

Communes, acteurs associatifs, acteurs institutionnels…

Points de vigilance

- Sélection des informations à intégrer au livret
- Mise à jour régulière du livret
- Mobilisation et implication de l'ensemble des partenaires afin de garantir une information complète aux usagers
- Appropriation facilitée du livret
- Vigilance vis-à-vis des familles de culture étrangère

Résultats attendus

- Améliorer l'accueil des nouveaux habitants
- Simplifier l'information des usagers
- Faciliter l'orientation des habitants selon leurs besoins

Indicateurs d'évaluation

- Baisse des orientations de France Services pour des questions relatives à l'animation locale et sociale
- Retours des habitants
- Retours des acteurs locaux

Dispositif mobilisable

XX

FICHE ACTION N°3.2.1

Proposer des animations / ateliers permettant de faire du lien social

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 3.2 Diversifier l'offre d'animation à destination des habitants

Diagnostic initial :

- Le constat d'habitants pouvant être potentiellement isolés sur le territoire
- Une volonté d'impulser une dynamique d'entraide entre les habitants

Objectifs opérationnels

1. Identifier des lieux dans les différentes communes du territoire pouvant accueillir ces cafés / ateliers partage
2. Présenter ces cafés / ateliers comme étant des temps conviviaux, de rencontre et de parole, dans un but de création de liens sociaux entre habitants
3. Proposer une animation non-contraignante avec pour objectif de développer des réseaux d'entraide
4. Solliciter certains partenaires pour mettre en place, de manière ponctuelle, des permanences thématiques lors de certains cafés
5. Communiquer sur ces évènements de manière large pour permettre à tous les habitants qui le souhaitent d'y participer

Échéances de réalisation

2024-2025

Responsables de l'action

CCFU et communes

Partenaires à associer

Animateurs, partenaires stratégiques

Points de vigilance

- Communication
- Mobilisation des partenaires ressources
- Horaires auxquels sont proposés les temps de rencontre

Résultats attendus

- Développer l'entraide entre les habitants du territoire
- Lutter contre l'isolement

Indicateurs d'évaluation

- Taux de participation des habitants
- Taux de satisfaction des participants
- Fréquence des animations

Dispositif mobilisable

XX

FICHE ACTION N°3.2.2

Organiser une journée annuelle du bénévolat

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 3.2 Diversifier l'offre d'animation à destination des habitants

Diagnostic initial :

- L'existence d'un tissu associatif riche et dynamique sur le territoire avec une part relativement élevée de bénévoles
- Cependant, un risque de baisse dans les années à venir en lien avec le vieillissement des bénévoles actuels

Objectifs opérationnels

1. Créer une équipe projet dédiée à l'organisation de cette journée afin d'assurer la coordination de l'évènement
2. Définir une date et un lieu : une opportunité de s'appuyer sur le forum bien-vieillir pour cette action afin de développer dans le même temps l'intergénérationnel
3. Veiller à cibler en particulier les jeunes lors de cette journée pour les sensibiliser et les inciter à s'engager : leur donner confiance en leurs capacités, « démystifier » le bénévolat (ex : sur la gestion du temps)…
4. Prévoir une communication large, notamment au sein du collège (en organisant par exemple des interventions d'associations pour présenter le bénévolat : « Vis ma vie »)

Échéances de réalisation

2024-2025 : à renouveler une fois par an

Responsable de l'action

Communes

Partenaires à associer

Services communautaires et municipaux, acteurs associatifs, habitants

Points de vigilance

- Participation de l'ensemble des habitants
- Mobilisation des acteurs locaux
- Moyens humains
- Adhésion des jeunes au projet : faire en sorte qu'ils se sentent investis, valorisation
- Formation

Résultats attendus

- Sensibiliser au bénévolat dès le plus jeune âge
- Augmenter la part de bénévoles sur le territoire
- Maintenir un tissu associatif riche et dynamique
- Développer l'implication des jeunes dans la vie locale

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bénévoles « recrutés » par les associations à la suite de cette action
- Pérennité de l'engagement bénévole
- Nombre de projets associatifs menés

Dispositif mobilisable

Forum bien-vieillir

FICHE ACTION N°3.2.3

Porter une réflexion sur le déploiement d'un tiers-lieu intergénérationnel : « Maison pour tous »

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 3.2 Diversifier l'offre d'animation à destination des habitants

Diagnostic initial :

- Une volonté de renforcer la politique d'animation de la vie sociale et locale à Fier et Usses
- Un enjeu autour de la création de liens sociaux

Objectifs opérationnels

1. Identifier un lieu stratégique pouvant accueillir ce tiers-lieu
2. Solliciter la participation et l'implication des habitants pour aménager ce lieu
3. Porter une réflexion sur ce qui pourrait y être mis en œuvre : bar associatif, espace de coworking, ludothèque, spectacles, groupes de parole, activités culturelles…
4. Faire connaître le lieu aux habitants par des canaux adaptés au profil ciblé (ex : boîtage pour les personnes âgées, diffusion numérique pour les jeunes)
5. Questionner l'opportunité de se rapprocher d'associations pour porter et gérer ce tiers-lieu

Échéances de réalisation

Tout au long de la CTG

Responsables de l'action

CCFU

Partenaires à associer

Communes, Caf, Département, acteurs associatifs

Points de vigilance

- Mobiliser des moyens humains
- Mobiliser les partenaires
- Impliquer les habitants dans la conception du lieu pour qu'ils puissent se l'approprier

Résultats attendus

- Lutter contre l'isolement
- Renforcer la dynamique d'animation de la vie sociale et locale à Fier et Usses
- Diversifier l'offre d'animations proposées aux habitants

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation du lieu sur le long terme
- Nombre de projets réalisés au sein de cet espace
- Retours des habitants

Dispositifs mobilisables

Caf, Département

FICHE ACTION N°3.3.1

Développer l'inclusion numérique pour améliorer l'accès aux droits

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 3.3 Renforcer l'accompagnement des publics fragilisés

Diagnostic initial :

- Le renoncement de certains usagers à leurs droits en raison d'un manque d'information sur l'existant, de la complexité des démarches et de la dématérialisation
- Un besoin de communication et d'interconnaissance entre les acteurs

Objectifs opérationnels

1. Identifier une personne référente « Inclusion numérique » sur le territoire
2. Développer de l'accompagnement individuel et/ou collectif par des professionnels formés via France Services et l'itinérance
3. Mettre en place du matériel informatique en libre-service
4. Recenser la couverture numérique sur le territoire
5. Recenser les freins des habitants au numérique (peur, méconnaissance, manque de matériel…)
6. Disposer de matériel informatique nomade pour les professionnels en itinérance
7. Prévoir la communication de cette offre

Échéances de réalisation

2025

Responsable de l'action

Chargée de coopération animation vie sociale

Partenaires à associer

Communes, France Services, Département, professionnels de l'accès aux droits, acteurs locaux

Points de vigilance

- Couverture numérique du territoire
- Moyens matériels (temps de travail de la conseillère numérique, matériel, véhicule…)

Résultats attendus

- Faire face à la dématérialisation imposée
- Améliorer l'accessibilité aux droits
- Compenser la fermeture de services publics de proximité

Indicateurs d'évaluation

- Statistiques de la France Services
- Enquête/questionnaire auprès des usagers

Dispositifs mobilisables

Caf, Département, Etat (conseiller numérique)

FICHE ACTION N°3.3.2

Mieux repérer et accueillir les personnes isolées à Fier et Usses

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 3.3 Renforcer l'accompagnement des publics fragilisés

Diagnostic initial :

- Un enjeu marqué en matière de lutte contre l'isolement sur le territoire
- Des professionnels relevant des difficultés pour capter les personnes isolées et identifier leurs besoins

Objectifs opérationnels

1. Organiser des temps de formation avec des organismes présents sur le territoire pour faciliter le repérage et l'orientation
2. Prévoir des temps de travail, entre acteurs, sur le repérage, l'accompagnement et l'orientation
3. Porter une réflexion sur le développement d'actions communes, notamment avec la Caf et le Département, pour améliorer le repérage des besoins

Échéances de réalisation

Tout au long de la CTG

Responsable de l'action

France Services - CCAS

Partenaires à associer

Elus et agents communaux et communautaires, Caf, Département

Points de vigilance

- Moyens humains et financiers
- Mobilisation des acteurs locaux
- Coordination des actions

Résultats attendus

- Améliorer la connaissance des besoins des personnes isolées
- Faciliter les parcours des personnes isolées
- Lutter contre l'isolement

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'agents formés
- Dynamique partenariale dans le repérage
- Nombre de personnes isolées connues des services

Dispositifs mobilisables

XX

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

AXE 4 / Actions transversales

Objectif 4.1

Assurer le bon déroulé et la pérennité de la CTG

Action 4.1.1 Mettre en place une gouvernance de la CTG

Objectif 4.2

Assurer la coordination thématique sur le territoire

Action 4.2.1 Définir la coordination thématique

FICHE ACTION N°4.1.1

Mettre en place une gouvernance de la CTG

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 4.1 Assurer le bon déroulé et la pérennité de la CTG

Diagnostic initial :

- Des enjeux marqués en matière de coordination inter-communes sur les services aux familles et un rôle de la CCFU à jouer
- Une volonté de renforcer l'action sociale communautaire

Objectifs opérationnels

1. Impulser et mettre en œuvre les actions de la CTG (comité de pilotage, évaluation des engagements contractuels, suivi et évaluation des dispositifs)
2. Mettre en adéquation l'offre existante aux besoins des habitants (diagnostic socio-économique, évaluation des demandes et attentes des familles)
3. Animer en réseau les acteurs (identification et mobilisation des partenaires, développement de projets transversaux)

Échéance de réalisation

Dès la signature de la CTG

Responsable de l'action

CCFU

Partenaires à associer

Elus et agents communautaires et communaux, Caf

Points de vigilance

- Moyens humains
- Maîtrise budgétaire

Résultats attendus

- Disposer d'outils permettant de réaliser les objectifs prioritaires de la CTG
- Le développement de partenariats et de réseaux professionnels autour de la contractualisation
- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions mises en œuvre
- Qualité et pérennité des partenariats
- Organisation des réunions du comité de pilotage

Dispositif mobilisable

CTG

FICHE ACTION N°4.2.1

Définir la coordination thématique

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Objectif 4.2 Assurer la coordination thématique sur le territoire

Diagnostic initial :

- Des compétences partagées en matière de services aux familles sur le territoire
- Une opportunité de garantir un pilotage thématique à l'échelle intercommunale

Objectifs opérationnels

1. Réorganiser le pilotage de l'offre existante sur les thématiques de la petite enfance, de la parentalité, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale et locale
2. Accompagner les élus pour l'aide à décision sur les thématiques retenues
3. Définir un pilotage des projets en lien avec chaque thématique (diagnostic, mise en œuvre, évaluation, organisation de comités de pilotage réguliers) : réorganisation des chargés de coopération

Échéances de réalisation

Dès la signature de la CTG

Responsables de l'action

Coordinatrice petite enfance et parentalité : 0,25 ETP
Coordinatrice jeunesse : 0,20 ETP
Coordinatrice animation de la vie sociale et locale : 0,20 ETP

Partenaires à associer

Agents communautaires et locaux, élus communautaires et locaux, services petite enfance et jeunesse, responsables des structures d'accueil

Points de vigilance

- Positionner les coordinatrices dans des missions de pilotage, d'ingénierie, d'accompagnement des élus : définir de manière précise les fiches de poste
- Définir des orientations politiques claires et constantes sur les projets validés
- Disposer de moyens humains et financiers

Résultats attendus

- Apport d'un support technique aux élus du territoire
- Meilleure réponse aux besoins des familles
- Développement et animation sur le long terme des réseaux

Indicateurs d'évaluation

- Adaptation entre l'offre et les besoins des publics
- Qualité et pérennité des partenariats développés
- Projets coconstruits avec les acteurs sur le territoire

Dispositif mobilisable

Convention de pilotage signée avec la CAF

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 074-217400266-20231106-DEL_2023_089-DE

Convention territoriale globale (CTG)

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Comité de pilotage

Un comité de pilotage CTG sera mis en place, composé de représentants de la CAF, de la CCFU et des 7 communes membres.

Ce comité de pilotage, coanimé par la CAF et la CCFU, se réunira au minimum 1 fois par an.

Il aura pour missions notamment :

- D'assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- De contribuer à renforcer la coordination entre la CAF, la CCFU et les communes,
- De veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire,
- De porter une attention particulière aux initiatives et actions innovantes du territoire.

Comité de pilotage

Le pilotage opérationnel de la CTG sera assuré sera assuré par domaine de compétence avec des chargés de coopérations thématiques :

- Un chargé de coopération petite enfance (0,25 ETP)
- Un chargé de coopération jeunesse (0,20 ETP)
- Un chargé de coopération animation de la vie sociale (0,20 ETP)